

En séance de conseil communautaire du 21 mars 2024  
les délibérations suivantes ont été examinées par l'assemblée :

Date de la séance	N°	Objet	Décision (vote)
		Approbation du PV du conseil du 25/01/2024	unanimité
		Approbation du PV du conseil du 29/02/2024	unanimité
	1	Vote des tarifs de la nouvelle régie de recettes « Service à la population »	unanimité
	2	Demande d'aide à l'immobilier d'entreprise 2024-01 : Entreprise OTT Michaël	unanimité
	3	Demande d'aide à l'immobilier d'entreprise 2023-02 : Halter	unanimité
	4	Demande d'aide à l'immobilier d'entreprise 2024-02 : M. et Mme Hamon-Grux	unanimité
	5	Validation du plan de gestion de l'ENS des Roches de Nans	unanimité
	6	Attribution du marché de travaux AEP de Roche-lès-Clerval	unanimité
	7	Attribution du marché de travaux AEP d'Uzelle	unanimité
	8	Attribution du marché de réhabilitation des réservoirs de Rang, Chaux-lès-Clerval, St Georges Armont et Anteuil	unanimité
	9	Validation du schéma de distribution de Roche lès Clerval	unanimité
	10	Validation des schémas de distribution AEP des communes de HYEMONDANS – LANTHENANS – LA PRETIERE – HUANNE MONTMARTIN – MANCENANS – UZELLE	unanimité
	11	Modification de la carte de zonage d'assainissement de la Commune de GONDENANS MONTBY	unanimité
	12	Dossier de demande de subventions – Travaux d'assainissement DESANDANS - Rue de Sainte Marie	unanimité
	13	Achat de parcelles de terrain pour la construction de la STEP de Geney	unanimité
	14 et suivantes	Servitudes pour passage de canalisations en terrain privé	unanimité
	21	Intégration des comcom de Pays d'Héricourt et du Triangle Vert au SIBHVO	unanimité
	22	Convention SATE pour 2024	unanimité
	23	Avancements de grades (créations et suppressions de postes)	unanimité
	23B	Création de poste d'un chargé de mission développement économique	unanimité
	24	Convention de partenariat avec le PETR sur les animations et permanences de la MHD pour 2024	unanimité
	25	DOB sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2024	48 pour, 0 contre, 2 abstentions
	26	Avance budgétaire du budget général au budgets annexes Régie Eau et Assainissement	49 pour, 0 contre, 1 abstention
	27	Subvention du budget général au budget annexe Régie Assainissement	49 pour, 0 contre, 1 abstention

Le procès-verbal de cette séance sera publié sur le site internet de la communauté de communes : [www.cc2vv.fr](http://www.cc2vv.fr)  
et sera disponible à l'accueil de la collectivité à compter du 16/04/2024





République Française  
Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 21 mars 2024**

**2024-03-01**

**Vote des tarifs – Nouvelle régie de recettes « Service à la Population »**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75  
Nombre de délégués titulaires présents : 46 (dont suppléés : 2)  
Nombre de délégués titulaires absents : 29 (dont représentés : 4)  
  
Votants : 50

Le 21 mars 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 15 mars 2024.

**PRESENTS :**

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Raymond BOBY (*Bournois*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre MAHON (*Cubrial*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

**ABSENTS EXCUSES :**

Georges CONTEJEAN (*Geney*), Michel GONIN (*Viethorey*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Claude HUEBER (*Onans*), Michaël HUGONOT (*Arcey*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).



**ABSENTS SUPPLEES :**

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Albéric CHOPARD (*Soye*), pouvoir à Cyril SIMONIN, André PARROT (*Désandans*), pouvoir à Catherine LAIGNEAU ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Thierry SALVI (*Rougemont*) pouvoir à Claude COURGEY.

**ABSENTS :**

André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Christophe DUPONT (*Arcey*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Philippe PARPANDET (*Mancenans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Marc-André DODIVERS

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-03-01

**Vote des tarifs – Nouvelle régie de recettes « Service à la Population »**

Il est envisagé la création d'une Régie de recettes « Service à la population » qui pourrait englober les différentes actions proposées dans le cadre de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la santé.

Il est donc demandé au conseil communautaire de délibérer afin de valider les tarifs de cette nouvelle régie :

Proposition de grille tarifaire :

<b>Action</b>	<b>Montant</b>
Cotisation Pass'Sport Forme	10.00 €
Actions proposées par la CC2VV (petite enfance, enfance, jeunesse, santé)	De 5.00 € à 10.00 €
- Activité de classe 1	5.00 €
- Activité de classe 2	7.50 €
- Activité de classe 3	10.00 €
Vente de la carte avantage jeunes	Tarif révisable chaque année



Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Valide les tarifs de la régie de recettes « Service à la population »
- Charge le Président d'effectuer toute démarche en lien avec cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0



République Française  
Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 21 mars 2024**

**2024-03-02**

**Dossier de demande d'aide à l'immobilier (Entreprise OTT Mickaël – Immo 2024-01)**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75  
Nombre de délégués titulaires présents : 46 (dont suppléés : 2)  
Nombre de délégués titulaires absents : 29 (dont représentés : 4)  
  
Votants : 50

Le 21 mars 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 15 mars 2024.

**PRESENTS :**

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Raymond BOBY (*Bournois*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre MAHON (*Cubrial*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

**ABSENTS EXCUSES :**

Georges CONTEJEAN (*Geney*), Michel GONIN (*Viethorey*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Claude HUEBER (*Onans*), Michaël HUGONOT (*Arcey*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).



#### **ABSENTS SUPPLEES :**

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD.

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

Albéric CHOPARD (*Soye*), pouvoir à Cyril SIMONIN, André PARROT (*Désandans*), pouvoir à Catherine LAIGNEAU ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Thierry SALVI (*Rougemont*) pouvoir à Claude COURGEY.

#### **ABSENTS :**

André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Christophe DUPONT (*Arcey*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Philippe PARPANDET (*Mancenans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Marc-André DODIVERS

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-03-02

**Dossier de demande d'aide à l'immobilier** (Entreprise OTT Mickaël – Immo 2024-01)

Alain ROTH, vice-Président en charge de l'économie, explique au conseil que l'entreprise OTT Mickaël, spécialisée en chauffage et sanitaire, installée à Pays-de-Clerval (*n° de siret : 532 418 753 00028*), souhaite transférer son activité dans un nouveau bâtiment professionnel de 325 m<sup>2</sup>, qu'il souhaite faire bâtir sur la commune de Pays-de-Clerval.

Ce bâtiment sera divisé en 2 parties :

- ✓ Une partie de 195 m<sup>2</sup> dédiée au stockage de matériel de l'entreprise
- ✓ Une partie de 130 m<sup>2</sup> en locatif, pour financer une part du projet

Le coût total des travaux, acquisition comprise, s'élève à 146 406.25 € HT.

Le vice-président explique que le montant des dépenses éligibles est de 119 871.86 € HT.

En effet, une partie de la construction étant destinée à la location, elle n'est pas éligible à la subvention, conformément au règlement d'intervention économique de la CC2VV.

Le montant de la subvention est donc de 4 195.51 €.

Cette aide est attribuée au titre de la fiche n°2 « *Construction, acquisition, extension et restructuration Immobilières* » du Règlement d'intervention économique de la CC2VV.



**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :**

- ✓ Décide de soutenir ce projet à hauteur de 4 195.51 € ;
- ✓ Transmet cette demande au Département ;
- ✓ Dans le cadre de la convention de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises, le Département notifiera directement à l'entreprise la part d'aide décidée par l'EPCI, complétée de celle accordée par le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :  
Voix pour : 50  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

République Française  
Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 21 mars 2024**

**2024-03-03**

**Dossier de demande d'aide à l'immobilier (LA FERME DU HERISSON ROSE  
– Immo 2023-02)**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75  
Nombre de délégués titulaires présents : 46 (dont suppléés : 2)  
Nombre de délégués titulaires absents : 29 (dont représentés : 4)  
  
Votants : 50

Le 21 mars 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 15 mars 2024.

**PRESENTS :**

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Raymond BOBY (*Bournois*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre MAHON (*Cubrial*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

**ABSENTS EXCUSES :**

Georges CONTEJEAN (*Geney*), Michel GONIN (*Viethorey*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Claude HUEBER (*Onans*), Michaël HUGONNOT (*Arcey*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).





**ABSENTS SUPPLEES :**

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Albéric CHOPARD (*Soye*), pouvoir à Cyril SIMONIN, André PARROT (*Désandans*), pouvoir à Catherine LAIGNEAU ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Thierry SALVI (*Rougemont*) pouvoir à Claude COURGEY.

**ABSENTS :**

André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Christophe DUPONT (*Arcey*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Philippe PARPANDET (*Mancenans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Marc-André DODIVERS

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-03-03

**Dossier de demande d'aide à l'immobilier (LA FERME DU HERISSON ROSE – Immo 2023-02)**

Alain ROTH, vice-Président en charge de l'économie, explique au conseil que Monsieur et Madame HALTER ont acquis en 2023, la propriété de Madame DUNZER, qui possédait des chambres d'hôtes et un gîte sous la dénomination commerciale de la « Ferme du Hérisson Rose » à Saint-Georges-Armont.

Ils souhaitent réhabiliter l'ensemble de la structure soit 3 chambres d'hôtes d'une capacité de 6 personnes et 1 gîte indépendant d'une capacité de 6 personnes également, soit une capacité totale d'accueil de 12 personnes.

Ils sont accompagnés par les services de Doubs Tourisme pour l'obtention de la qualification « *Chambres d'hôtes Référence* et du label *Accueil Vélo* ».

Le coût total des travaux (acquisition comprise), s'élève à 448 830,31€ HT.

Le montant de la subvention demandée est de 5 000 € (taux d'intervention de 5 % des dépenses éligibles, plafonné à 5 000 €).

Cette aide est attribuée au titre de la fiche n°2 « *Construction, acquisition, extension et restructuration Immobilières* » du Règlement d'intervention économique de la CC2VV.



**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :**

- ✓ **Décide de soutenir ce projet à hauteur de 5 000,00 € ;**
- ✓ **Transmet cette demande au Département ;**
- ✓ **Dans le cadre de la convention de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises, le Département notifiera directement à l'entreprise la part d'aide décidée par l'EPCI, complétée de celle accordée par le Département.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0





République Française  
Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 21 mars 2024**

**2024-03-04**

**Dossier de demande d'aide à l'immobilier (L'ISLE SUR 2 ROUES – Immo 2024-02)**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75  
Nombre de délégués titulaires présents : 46 (dont suppléés : 2)  
Nombre de délégués titulaires absents : 29 (dont représentés : 4)  
  
Votants : 50

Le 21 mars 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 15 mars 2024.

**PRESENTS :**

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Raymond BOBY (*Bournois*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre MAHON (*Cubrial*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

**ABSENTS EXCUSES :**

Georges CONTEJEAN (*Geney*), Michel GONIN (*Viethorey*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Claude HUEBER (*Onans*), Michaël HUGONNOT (*Arcey*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).



**ABSENTS SUPPLEES :**

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Albéric CHOPARD (*Soye*), pouvoir à Cyril SIMONIN, André PARROT (*Désandans*), pouvoir à Catherine LAIGNEAU ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Thierry SALVI (*Rougemont*) pouvoir à Claude COURGEY.

**ABSENTS :**

André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Christophe DUPONT (*Arcey*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Philippe PARPANDET (*Mancenans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Marc-André DODIVERS

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-03-04

**Dossier de demande d'aide à l'immobilier (L'ISLE SUR 2 ROUES – Immo 2024-02)**

Alain ROTH, vice-Président en charge de l'économie, explique au conseil que Hélène HAMON et Lucas GRUX ont acquis en 2023 une maison d'habitation, quai du Canal à L'Isle-sur-le-Doubs, devant l'EuroVélo 6, dans l'optique de transformer le bâtiment en chambres d'hôtes et accueillir les nombreux cyclotouristes qui parcourent la Vallée du Doubs.

La micro-entreprise « L'Isle sur 2 Roues » a été montée pour porter le projet.

Ce projet porte sur la création de 3 chambres d'hôtes d'une capacité maximum de 8 personnes.

Madame HAMON et Monsieur GRUX sont accompagnés par les services de Doubs Tourisme pour l'obtention de la qualification « *Chambres d'hôtes Référence* et du label *Accueil Vélo* ».

Le coût total des travaux, acquisition comprise, s'élève à 178 866,63€ HT.

Le montant de la subvention est de 5 000 € (taux d'intervention de 5 % des dépenses éligibles, plafonné à 5 000 €).

Cette aide est attribuée au titre de la fiche n°2 « *Construction, acquisition, extension et restructuration Immobilières* » du Règlement d'intervention économique de la CC2VV.



**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :**

- ✓ **Décide de soutenir ce projet à hauteur de 5 000,00 € ;**
- ✓ **Transmet cette demande au Département ;**
- ✓ **Dans le cadre de la convention de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises, le Département notifiera directement à l'entreprise la part d'aide décidée par l'EPCI, complétée de celle accordée par le Département.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0



# Plan de gestion 2024 – 2034 de l'Espace Naturel Sensible des Roches de Nans et du Bois de Chatel

**Désignation :**

Plan de gestion 2024 – 2034 de l’Espace Naturel Sensible des Roches de Nans et du Bois de Chatel

**Commune(s) :** Nans, Uzelle

**Département(s) :** Doubs

**Région :** Bourgogne Franche-Comté

**Nom du porteur de projet ou organisateur de l'activité / dénomination ou raison sociale, forme juridique et qualité du demandeur :**

Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes

**Contact :**

Elie PERNOT.

Responsable du service Tourisme

Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes

23 avenue Gaston RENAUD - 25340 Pays-de-Clerval.

Standard : 03.81.97.85.10. Ligne directe : 03.81.97.89.98. Portable : 06.75.78.14.37

elie.pernot@cc2vv.fr

**Financement :** Département du Doubs

**Contact :**

Béatrice VIENNET

DDET-SEER

[Beatrice.Viennet@doubs.fr](mailto:Beatrice.Viennet@doubs.fr)

Ligne directe : 03.81.25.83.92

**Réalisation :**

- Déforêt Thomas et Bonnet Marjolaine, CD Eau Environnement : Rédaction principale, flore patrimoniale, état des lieux, faune patrimoniale, définition des enjeux, fiches actions.

**Citation :** Déforêt, T & Bonnet M. - 2021 - Plan de gestion 2022 – 2031 de l’Espace Naturel Sensible des Roches de Nans et du Bois de Chatel. Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes, Département du Doubs, CD Eau Environnement. 79 pages



## Table des matières

1.	Bilan du plan de gestion de 2013 – 2017.....	1
2.	Localisation.....	3
3.	Zonages environnementaux.....	3
4.	Régime foncier.....	4
5.	Cadre réglementaire de l'ENS.....	5
6.	Organisme gestionnaire .....	6
7.	Situation de l'ENS par rapport à des politiques favorables à la conservation de la nature à plus grande échelle .....	6
8.	Environnement physique .....	7
8.1.	Climat.....	7
8.1.1.	Le climat régional .....	7
8.1.2.	Le climat local .....	7
8.1.3.	Le microclimat du cirque de Nans .....	7
8.2.	Géologie.....	7
8.3.	Pédologie.....	9
8.4.	Contexte hydrographique .....	9
8.4.1.	Sources et réseau souterrain.....	9
8.4.2.	Réseau hydrographique de surface.....	10
8.5.	Occupation du sol.....	10
9.	Habitats naturels .....	11
9.1.	Description des habitats naturels.....	11
9.1.1.	Habitat forestier n°1 : forêt de ravin à tilleul et fougère scolopendre* .....	14
9.1.2.	Habitat forestier n°2 : hêtraie de coteau à pente forte.....	15
9.1.3.	Habitat forestier n°3 : chênaie pubescente de corniche calcaire.....	16
9.1.4.	Habitat forestier n°4 : bois de tilleuls sur pente rocheuse ensoleillée* .....	17
9.1.5.	Habitat forestier n°5 : hêtraie-chênaie de plateau calcaire .....	18
9.1.6.	Habitat forestier n°6 : hêtraie-chênaie sur placages de limon .....	19
9.1.7.	Habitat forestier n°7 : forêt riveraine du ru de Nans* .....	19
9.1.8.	Habitat forestier n°8 : forêt rudérale à érable sycomore, frêne et robinier.....	20
9.1.9.	Habitat ouvert n°9 : végétation de paroi calcaire ensoleillée .....	21
9.1.10.	Habitat ouvert n°10 : végétation de paroi calcaire ombragée .....	22
9.1.11.	Habitat ouvert n°11 : pelouse sèche, ourlet et fourré des gradins rocheux .....	23
9.1.12.	Habitat ouvert n°12 : végétation nitrophile de vires à chamois.....	24
9.1.13.	Habitat ouvert n°13 : végétation à grandes herbes au bord du ru de Nans.....	25
9.1.14.	Habitat ouvert n°14 : groupement à joncs .....	26
9.1.15.	Habitat ouvert n°15 : végétation de lisière et de bord de chemins forestiers .....	26
9.1.16.	Habitat ouvert n°16 : ronciers de coupes forestières.....	27





9.1.17.	Habitat ouvert n°17 : accrues dans un champ abandonné .....	27
9.1.18.	Habitat ouvert n°18 : végétation de friche .....	28
9.1.19.	Habitat n°19 : grotte non exploitée par le tourisme .....	29
9.1.20.	Habitat n°20 : source et ruisseau .....	30
9.1.21.	Habitat n°21 : plantation de conifères .....	30
10.	La flore .....	30
10.1.	Diversité de la flore supérieure .....	31
10.2.	Espèces réglementées ou à valeur patrimoniale.....	31
10.3.	Espèces supérieures à caractère invasif.....	34
11.	La faune .....	34
11.1.	Les mammifères (hors chiroptères).....	34
11.2.	Les chiroptères .....	34
11.3.	Les amphibiens et les reptiles .....	35
11.4.	Les poissons et les crustacés .....	37
11.5.	Les oiseaux.....	37
11.6.	Les insectes.....	38
12.	Activités humaines .....	39
12.1.	Activités forestières.....	39
12.2.	Chasse.....	39
12.3.	Autres activités humaines .....	39
13.	Niveaux des connaissances naturalistes .....	41
14.	Synthèse des espèces menacées et / ou protégées.....	42
15.	Hiérarchisation des enjeux.....	42
16.	Facteurs d'influence sur les enjeux .....	45
16.1.	Facteurs anthropiques.....	45
16.1.1.	Facteurs d'influence anthropiques directs .....	45
16.1.2.	Facteurs d'influence anthropiques indirects.....	46
16.2.	Facteurs naturels .....	46
17.	Définition des objectifs et des opérations du plan de gestion 2023 – 2032 .....	46
18.	Programmation et coûts des actions du plan de gestion .....	48
19.	Fiches actions détaillées.....	50
20.	Annexe.....	80



## Index des tableaux et des figures

Tableau 1 : Liste des habitats de l'ENS (* habitat prioritaire). .....	12
Tableau 2 : Espèces de mammifères (hors chiroptères) présentes dans l'ENS. ....	34
Tableau 3 : Espèces de chiroptères présentes dans l'ENS. ....	35
Tableau 4 : Espèces d'amphibiens et de reptiles présentes dans l'ENS. ....	35
Tableau 5 : Espèces de poissons et de crustacés observées dans le ruisseau de Nans. ....	37
Tableau 6 : Espèces d'oiseaux observées dans l'ENS. ....	38
Tableau 7 : Niveaux de connaissances naturalistes au sein de l'ENS .....	41
Tableau 8 : Somme des espèces à enjeux notées dans l'ENS. ....	42
Tableau 9 : Hiérarchisation des enjeux pour les habitats naturels patrimoniaux. ....	43
Tableau 10 : Hiérarchisation des enjeux pour les espèces patrimoniales. ....	44
Tableau 11 : Facteurs influençant les grands types de milieux naturels de l'ENS. ....	45
Tableau 12 : Détail des objectifs à long terme, des objectifs opérationnels et des actions. ....	47
Tableau 13 : Détail des couts par action et par an .....	49
Figure 1 : Localisation de l'ENS des Roches de Nans et du Bois de Chatel .....	3
Figure 2 : Zonages environnementaux dans et à proximité de l'ENS .....	4
Figure 3 : Limites indicatives des propriétés communales et privées (©plan de gestion 2013 - 2017). 5	
Figure 4 : Géologie de l'ENS. ....	8
Figure 5 : Grottes dans l'ENS. ....	9
Figure 6 : Traçage des réseaux d'eau souterrains (©plan de gestion 2013 – 2017). ....	10
Figure 7 : Localisation des habitats naturels de l'ENS. ....	13
Figure 8 : Localisation des populations d'hépatique à trois lobes dans l'ENS (CBNFC-ORI, 2013). ....	32
Figure 9 : Répartition de l'hépatique à trois lobes en Franche-Comté (à gauche) et répartition de certaines espèces réglementées sur l'ENS (à droite) .....	33
Figure 10 : Localisation des larves de salamandre tachetée dans l'ENS. ....	36
Figure 11 : Localisation du lézard des murailles dans l'ENS. ....	36
Figure 12 : Localisation du linéaire colonisé par l'écrevisse à pattes blanches en 2013 - 2014 sur le ruisseau de Nans. ....	37
Figure 13 : Panneaux d'affichage de l'ENS. ....	40
Figure 14 : Exemple de balisage (à gauche) et de chemin (à droite) de l'ENS. ....	41



## 1. Bilan du plan de gestion de 2013 – 2017

Le bilan synthétique ci-dessous de la réalisation du précédent plan de gestion se décline selon une organisation logique définissant de enjeux de conservation (1 à 5) dont le maintien, la restauration ou le développement s'accompagne d'objectifs (1A, 2A...) à atteindre sur la durée du plan. Pour atteindre ces objectifs, des opérations sont mises en œuvre (S : suivi scientifique, T : travaux d'entretien, A : tâche administrative). Les réalisations sont reprises de manières plus détaillées dans le plan de gestion (PG), pages suivantes.

### 1 : CONSERVER LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DU CIRQUE DE NANS

#### 1A / Maintenir la tranquillité des oiseaux rupestres (faucon pèlerin surtout) dans la falaise

A1 Effectuer tous travaux bruyants proches de la falaise pendant les périodes de juillet à janvier inclus (rappel de la réglementation)

Respecté (mais la réglementation en question, l'APPB, indique une interdiction à partir du 15 février).

S1 Suivi de la reproduction des oiseaux rupestres

Suivi réalisé en 2013 et 2019. Le Faucon pèlerin et le Grand Corbeau fréquentent régulièrement la falaise (voir PG)

T1 Recul du belvédère du Petit Porron de deux mètres.

Travaux réalisés

#### 1B / Maintenir la forte naturalité de la forêt de ravin à tilleul

A2 Solliciter le maintien de l'inscription de cette forêt « hors production » ou d'une exploitation en mode futaie jardinée afin de diversifier les classes d'âge.

Pas de travaux réalisés

#### 1C / Obtenir une forêt galerie le long du ru de Nans

Respecté. Pas de travaux réalisés

#### 1D / Augmenter le potentiel biologique du ru de Nans

A3 Examiner l'opportunité de détruire tout ou partie du seuil bétonné du bief

Non réalisé. Pas d'accord pour une intervention sur un terrain privé

T2 Enlever régulièrement les embâcles accumulés devant les buses du chemin

Non réalisé. Pas d'accord pour une intervention sur un terrain privé

S2 Rechercher la présence de l'écrevisse à pattes blanches

Réalisé. Individus trouvés à l'aval en 2013-2014 (voir PG)

S3 Suivi des effectifs de chabot et de l'écrevisse à pattes blanches

Réalisé. Individus trouvés à l'aval en 2013-2014 (voir PG)

A4 Etudier avec la commune de Fontenelle les moyens de réduire les effluents pollués dans le karst

Non réalisé mais gestion de la problématique assurée par la communauté de communes depuis 2020.

#### 1E / Assurer la tranquillité des chauves-souris des grottes du château

S4 voir programme de suivis

Etude réalisée en 2019. 11 espèces inventoriées (Voir PG)

### 2 : CONSERVER LA RICHESSE ET LE BON EQUILIBRE ECOLOGIQUE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS

#### 2A / Maintenir la diversité des structures forestières

A5 Maintenir les objectifs actuels de l'ONF dans ses prochains documents d'aménagement.

Le dépérissement forestier oblige à réviser les objectifs initiaux

A6 Maintenir les objectifs de futaie jardinée ou de futaie irrégulière pour la Côte sur le Clos dans le PSG de Monsieur De Moustier.

Réalisé

#### 2B / Améliorer le peuplement de hêtres et de chênes

T3 Effectuer le plus tôt possible des coupes sanitaires de hêtres



Réalisé en 2020

T4 Déstocker un peu de gros-bois de hêtre mais en laisser quelques-uns à l'hectare

Action revue suite au dépérissement forestier

T5 Dégager les jeunes arbres dans les ronciers, après les coupes

Non réalisé, détail d'intervention ne nécessitant pas une fiche action

## **2C / Conserver beaucoup de bois mort**

A7 Conserver des arbres morts sur pied non nectriés et des chandelles à raison de 5 pieds par ha minimum en moyenne

Suite au dépérissement forestier et au déficit d'affouagistes, les objectifs sont dépassés.

T6 Marquer les arbres morts à conserver

Les arbres sont marqués pendant les opérations de martelage, mais il n'y a pas de recensement exhaustif et de suivis à l'échelle de l'ENS.

## **2D / Stopper le passage des motos et des quads**

A8 Surveillance et verbalisation par les agents de l'ONF

Problème anecdotique, mais l'élargissement des entrées suite aux travaux forestiers pourraient attirer des véhicules motorisés

## **2E / Contenir la cueillette des plantes**

Panneaux d'information : voir plan d'interprétation

A8 Surveillance et verbalisation par l'ONF

Tournées annuelles réalisées

A9 Mise en réserve (cueillette interdite) dans les bois de la commune de Nans par arrêté municipal

Réalisé

## **3 : AMELIORER LE PAYSAGE CARACTERISTIQUE VU DE NANS**

### **3A / Agrandir la surface visible des Roches**

T7 Coupe de quelques arbres sous le château de la falaise après accord de la Monsieur De Moustier et si conforme avec le prochain PSG

Non réalisé

## **4 : AMELIORER LES CONNAISSANCES NATURALISTES**

### **4A/ Effectuer des inventaires complémentaires et des suivis scientifiques**

S4 Inventaire complémentaire des chauves-souris dans les grottes de la falaise et dans les cavités d'arbres.

Réalisé en 2013 et 2019 (voir PG)

S5 Inventaire complémentaire des oiseaux et suivi régulier tous les 5 ans

Réalisé en 2013 et 2019 (voir PG)

S6 Inventaire des amphibiens et des reptiles

Réalisé en 2019 (voir PG)

S7 Cartographie précise des pieds d'hépatique à trois lobes

Réalisé en 2015 (voir PG)

S8 Inventaire des champignons

Non réalisé

## **5 : MISE EN CONFORMITE ADMINISTRATIVE DES OPERATIONS DU PLAN**

A10 Dossier de déclaration de travaux (T1 et T8) en APPB

Réalisé



## 2. Localisation

[A partir du plan de gestion 2013 – 2017]

L'ENS des Roches de Nans et du Bois de Chatel d'une surface de 131,3 ha, se situe au Nord-Ouest du département du Doubs et traverse les communes de Nans et Uzelle. Il comprend une butte calcaire entièrement occupée par une forêt ainsi que des versants forestiers, la pente orientale descend vers les pâturages. Le versant occidental plonge vers Nans avec au centre une petite reculée appelée le cirque de Nans. L'extrémité Sud du périmètre de l'ENS est bordée par la D29. L'ENS est entièrement forestier avec uniquement la falaise orientée vers Nans (Figure 1).

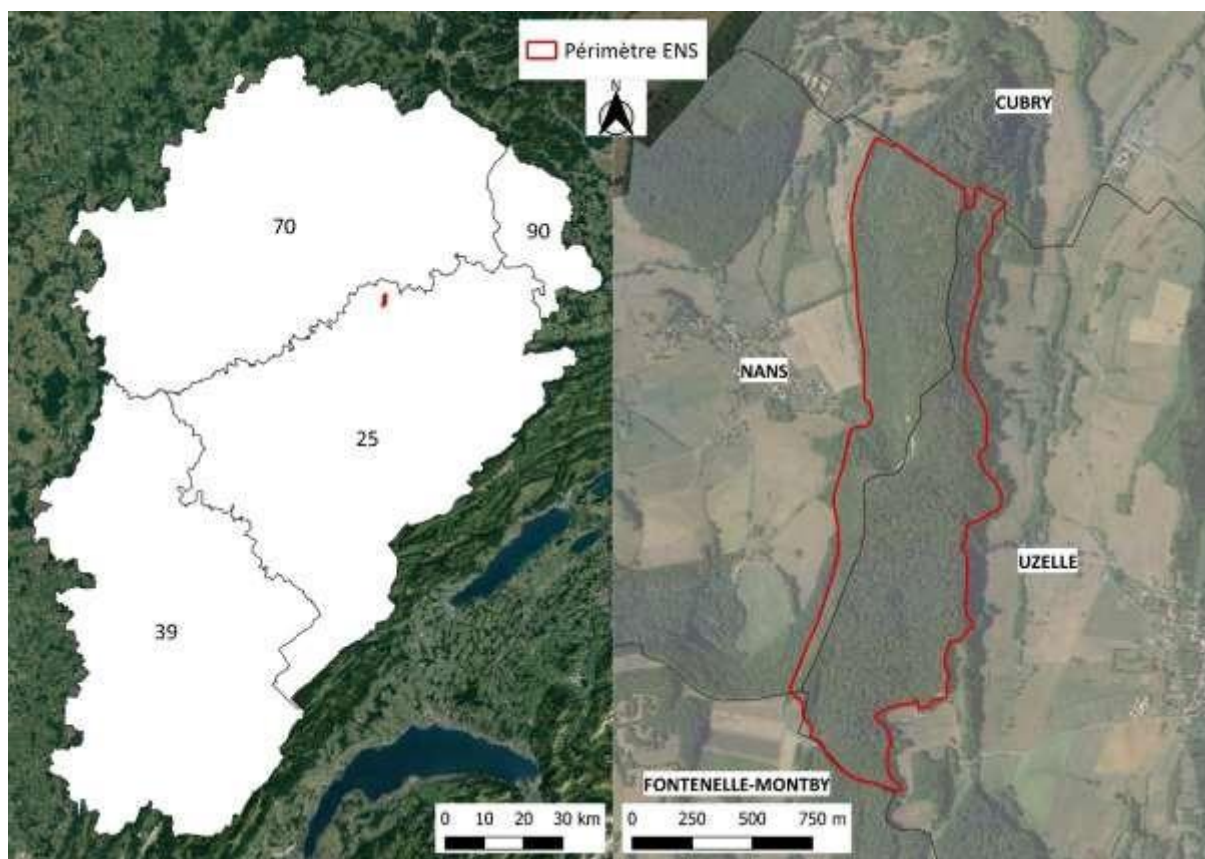


Figure 1 : Localisation de l'ENS des Roches de Nans et du Bois de Chatel.

## 3. Zonages environnementaux

Dans l'ENS se trouve un Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APB) (Figure 2) : « Corniches calcaires du département du Doubs » créé en 2010 afin de garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie des espèces protégées suivantes, le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), le grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*), le harle bièvre (*Mergus merganser*), le grand corbeau (*Corvus corax*), le faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), le choucas des tours (*Corvus monedula*), le martinet à ventre blanc (*Tachymarptis melba*), l'hirondelle de rochers (*Ptyonoprogne rupestris*), l'hirondelle des fenêtres (*Delichon urbicum*), et le tichodrome échelette (*Tichodroma muraria*).

L'ENS est aussi inscrit depuis 1991 à l'inventaire des ZNIEFF (Figure 2) : « Cirque de Nans et bois de Neufchâtel » (430002269) d'une surface de 129 ha, qui présente un intérêt faunistique et floristique mais aussi archéologique.





Figure 2 : Zonages environnementaux dans et à proximité de l'ENS.

## 4. Régime foncier

[Extrait du plan de gestion 2013 – 2017]

La propriété foncière est essentiellement communale (Figure 3) : environ 100 ha, soit les deux-tiers de l'ENS. Les propriétés communales se répartissent comme suit :

- Commune d'Uzelle : 77,05 ha (59 % du site) avec les parcelles A6 1420 et 1421 et A7 1506 (bois de Châtel).
- Commune de Nans : 54,25 ha (41 % du site) avec les parcelles A03 96 (bois de Neufchâtel) et B01 721 (Côte de Gradyon).
- Commune de Cubry : 2,8 ha (0,02 % du site) avec la parcelle B03 92 (partie du bois de Châtey).

Les parcelles privées se répartissent en deux catégories :

- Le patrimoine forestier de M. De Moustier : bois de Châtey à Cubry, Côte sur le Clos et Vieux Château (cirque de Nans) sur la commune de Nans, en Anglin sur la commune d'Uzelle.
- Un grand nombre de petites parcelles appartenant à de multiples propriétaires, toutes situées sur Uzelle, dans la Combe d' Ai et sur la bordure orientale du site.



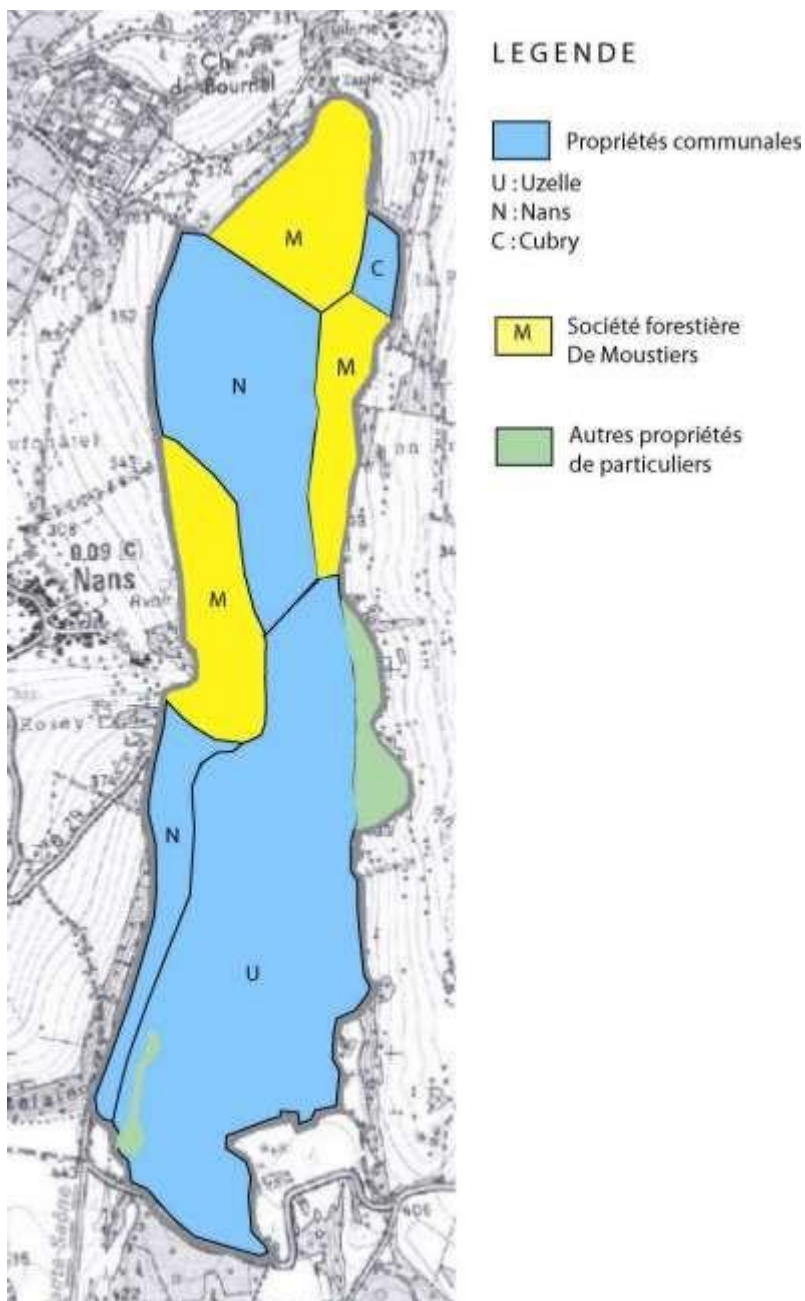


Figure 3 : Limites indicatives des propriétés communales et privées (©plan de gestion 2013 - 2017).

## 5. Cadre réglementaire de l'ENS

La politique des Espaces Naturels Sensibles s'appuie sur les Articles L.142-1 à L.142-13 et R.142-1 à R.142-19 du code de l'urbanisme et sur la circulaire du ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports n°95-62 du 28 juillet 1995 relative aux recettes et emplois de la taxe départementale des espaces naturels sensibles.

Les départements sont compétents pour mettre en œuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS). La nature d'un ENS est précisée par chaque Conseil départemental en fonction de ses caractéristiques territoriales et des critères qu'il se fixe.



Le Département du Doubs s'engage aux côtés des EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) et des communes, à préserver et à valoriser des milieux naturels de son territoire, véritables vitrines de la diversité des milieux naturels (tourbières, zones humides, pelouses sèches, forêts...). Ces sites sont destinés pour la plupart à la sensibilisation du public, grâce à un aménagement raisonné.

Ils sont gérés et aménagés soit par les acteurs locaux (communes, communautés de communes, associations...) soit par le Département lui-même. Aujourd'hui sur 30 ENS existants, 23 disposent d'un plan de gestion et/ou d'interprétation et 19 sont aménagés pour l'accueil du public. Cette volonté de sensibilisation et d'éducation à l'environnement se traduit à l'échelle départementale par un programme intitulé « Sur la piste des ENS » à destination des écoles et des collèges.

Pour mener à bien sa politique ENS, le Conseil départemental dispose de plusieurs outils : une recette financière liée à la taxe d'aménagement (ex : Taxe Départementale Espaces Naturels Sensibles – TDENS), la possibilité de faire valoir un droit de préemption lors de mutations foncières, la possibilité de passer des conventions avec des propriétaires publics ou privés en vue de l'ouverture au public et avec des acteurs du territoire en charge de la gestion des sites.

Le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire mais permet une mise en valeur d'enjeux écologiques locaux. Un ENS peut par ailleurs être une ZNIEFF. Bien que cette reconnaissance n'ait pas davantage de portée réglementaire, il convient d'en tenir compte avant tout projet d'aménagement. Enfin comme ailleurs sur le territoire national, le code de l'environnement s'applique.

## 6. Organisme gestionnaire

Communauté de communes des 2 Vallées Vertes

## 7. Situation de l'ENS par rapport à des politiques favorables à la conservation de la nature à plus grande échelle

A environ 2 km à l'Est de l'ENS un autre APB est présent (Figure 2) : « Arrêté préfectoral de protection de biotope de l'écrevisse à pattes blanches et des espèces patrimoniales associées », il a été créé en 2009 et permet la mise en place d'une zone de protection délimitée autour de chacun des ruisseaux et de leurs affluents permanents et temporaires dans le but de conserver la qualité écologique du milieu et de protéger sa qualité physico-chimique nécessaire à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie des espèces.

A moins de 2 km à l'Ouest de l'ENS se trouve la réserve naturelle régionale (RNR) « Grottes du Cirque » (FR9300179) créée en 1987. Elle fait partie du réseau de réserves naturelles régionales pour la protection des chiroptères et de leur habitat. Elle est constituée de six cavités naturelles, la Grotte aux Ours, la Grotte en Y, la Grotte du Four, le Trou du Seris, la Grotte sous le trou du Seris et la zone d'entrée de la rivière souterraine du Seris.

Autour de l'ENS se trouve 5 ZNIEFF de type I, « Grotte aux Ours » (430007870) de 14 ha, « Grotte de la Tuilerie » (430009451) de 2,36 ha, « Ruisseau du moulin Montby » (430020412) de 42,94 ha, « Gouffre de Pourpeville » (430009453) de 2,89 ha et « Grotte de la Malatière ou de Vaureuge » (430009452) de 14,83 ha.



## 8. Environnement physique

[Extrait du plan de gestion 2013 – 2017]

### 8.1. Climat

#### 8.1.1. Le climat régional

Avec 8,1 °C de moyenne annuelle, les températures sont relativement fraîches, avec un assez fort écart entre les maximales moyennes (13,3 °C) et les minimales moyennes (2,9 °C). La température mensuelle moyenne du mois le plus froid (janvier) est de – 4 °C. Celle des deux mois les plus chauds (juillet – août) est de 22,7 °C. Les printemps sont tardifs et les automnes courts. Le nombre moyen de jours de gel par an est de 130,3 (83 à Montbéliard). Ce contraste entre l'hiver et l'été permet de qualifier le climat régional de continental.

La hauteur moyenne des précipitations annuelles est de 1383,5 mm, valeur que l'on peut presque qualifier de montagnarde. Il pleut en moyenne 154,9 jours par an. Les mois les plus pluvieux sont dans l'ordre, décembre (130,5 mm), juin (127,2 mm), mai (126,7 mm), octobre (125,8 mm) et novembre (120,1 mm).

Les vents dominants viennent de l'Est et du Sud-Ouest.

#### 8.1.2. Le climat local

Dans ce contexte climatique régional, le pays de Rougemont est soumis à des conditions moins rigoureuses avec de légères influences océaniques, comme en Haute-Saône. La température moyenne est de l'ordre de 10 °C.

A noter que le site a souffert, comme ailleurs, de la sécheresse de 2003 et de la tempête de 1999 / 2000 : le bois communal de Cubry a subi les plus gros dommages.

Le site de Nans est soumis à des conditions locales d'ensoleillement dues aux diverses expositions des pentes. D'orientation Nord-Sud, le site offre deux versants, l'un exposé à l'Est, l'autre à l'Ouest.

#### 8.1.3. Le microclimat du cirque de Nans

Un microclimat est nettement apparent dans le cirque de Nans, avec de forts contrastes : la roche blanche réverbère la chaleur toute la journée et surtout dans l'après-midi ; le versant Nord du cirque est exposé plein Sud tandis que le versant opposé et le fond du cirque restent à l'ombre.

Cette situation favorise l'alternance gel (les nuit à température négative) / dégel (les jours ensoleillés) qui a donné naissance à un imposant éboulis dans le cirque et des éboulis plus fins sur les Côtes de Gradyon et sur le Clos. Un bloc d'environ 5 m<sup>3</sup> s'est écroulé.

Localement, il est dit que la roche de Nans sert de baromètre : elle est grise par temps humides et bien blanche par beau temps. Il est dit aussi que des vents des Roches tournent dans le cirque et sont responsables en partie des chablis importants.

## 8.2. Géologie

### Relief – altitude

Le site est étagé entre 325 m (ru de Nans) et 452 m (bois de Châtey). La coupe Est-Ouest est dissymétrique avec des pentes plus fortes à l'Ouest. De même la coupe Nord-Sud montre un rattachement au Sud avec un relief de plateau et de buttes témoins de même nature, tandis qu'au Nord, l'altitude est supérieure et la pente est forte vers Cubry. Le tout a une forme d'éperon.

### Tectonique

Le site est encadré par deux failles orientées Nord-Sud qui délimitent un étroit chaînon calcaire du Jurassique moyen qui domine brutalement les marnes du Jurassique inférieur (Lias). Cette structure abondamment faillée caractérise tout l'Avant-mont au Nord de Baume-les-Dames.

### Affleurements géologiques (Figure 4)



Les couches géologiques de la butte témoin appartiennent à la série calcaire du Bajocien (Jurassique moyen) :

- Bajocien supérieur dans la moitié Sud (calcaire oolithique : calcaire grenu se désagrégant en petites billes calcaires) ;
- Bajocien inférieur et moyen dans la moitié Nord (calcaire à entroques et à polypiers : calcaire du s'érodant par plaques et blocs) ; la roche de Nans est faite de ce calcaire qui peut donner de belles falaises.

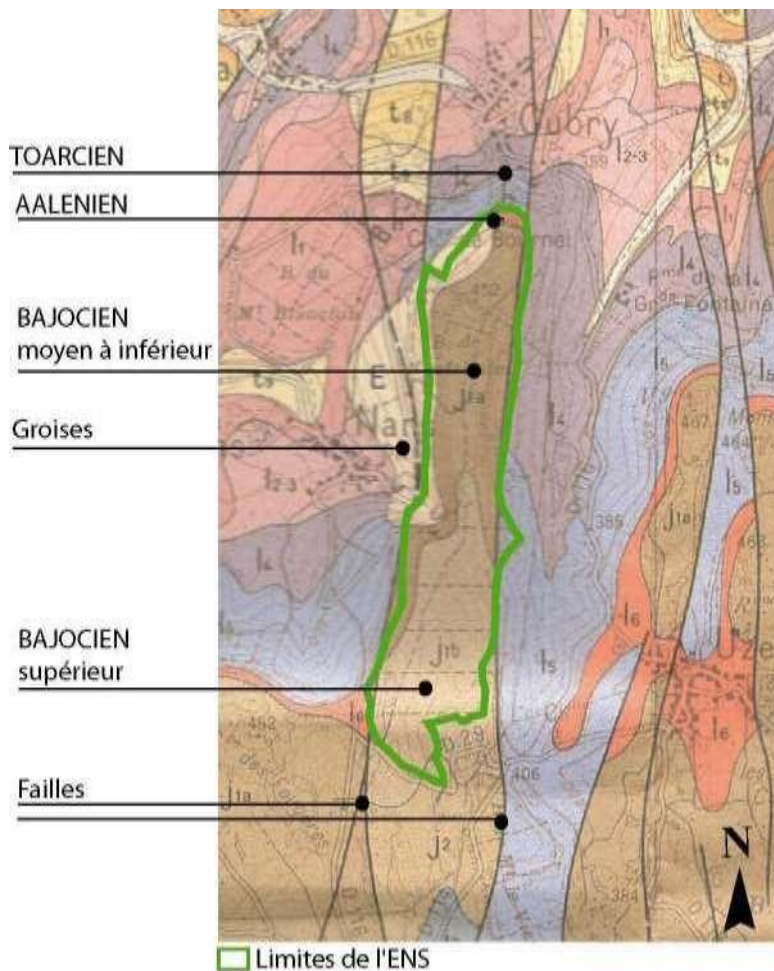


Figure 4 : Géologie de l'ENS.

Latéralement le passage est brutal avec les marnes du Toarcien à cause des failles. Une partie de ces marnes se situe dans le site notamment sur le flanc occidental : source de Nans et la végétation humide qui accompagne le ru, petite tache de joncs sous la falaise de groise. La bordure orientale du site descend un peu sur le Toarcien là où des bois ont colonisé d'anciens prés. La combe d'Al atteint sans doute les marnes bien que la carte ne l'indique pas.

Au Nord, non faillé, le passage au Toarcien se fait naturellement par la couche de l'Aalenien (bancs de calcaire ferrugineux de 5 à 6 m d'épaisseur) qui se trouve donc en profondeur sous le Bajocien.

Au Tertiaire, le paysage se modèle par érosion du calcaire et dégagement des marnes ; des remplissages sidérolithiques (terre gouge riche en fer) obstruent les cavités karstiques.

Au Quaternaire, les alternances de gel / dégel des périodes périglaciaires, ont provoqué l'érosion du flanc occidental : éboulis grossier sous la roche de Nans, et, au Nord, des éboulis plus fin (petits

cailloux, graviers, argile), appelés groise, dont il existe une petite carrière en bas de la Côte sur le Clos. Ce matériau sert le plus souvent à revêtir les chemins ruraux.

Enfin, des dépôts de limons éoliens sont probables sur les surfaces tabulaires calcaires, bien que la carte géologique ne l'évoque pas.

### Manifestations karstiques (Figure 5)

La région est bien connue des amateurs de spéléologie. Les grottes, gouffres et réseaux souterrains minent le calcaire du Bajocien très sensible à la dissolution.

Sur le site, il y a plusieurs grottes dans et au pied de la falaise (derrière et dans le voisinage du château dans la falaise), deux galeries sous le Petit Porron, une grotte dans la petite falaise de Gradyon au bord de la D29 et des petits avens sur le plateau, désobstrués pour la recherche de fer. Deux petites galeries d'une vingtaine de mètres sont présentes sur le versant oriental. Un défilé dans une zone rocheuse est visible dans le bois de Châtey, un boyau karstique lui aussi agrandi pour la recherche de fer.



Figure 5 : Grottes dans l'ENS.

## 8.3. Pédologie

Les sols rencontrés sur le site sont :

- Sols très superficiels sur les rebords de plateau et les gradins de falaise ;
- Sols superficiels de plateau calcaire avec plus ou moins d'argile de décarbonatation (doline) avec faible réserve en eau ;
- Sols plus profonds légèrement lessivés (pH plus acide) sur placages de limon sur plateau ;
- Sols sur éboulis, cailloutis, colluvions de milieu et haut de pente ;
- Sols colluviaux de bas de pente.

## 8.4. Contexte hydrographique

### 8.4.1. Sources et réseau souterrain

La superposition de plateaux et de buttes calcaires sur un substrat imperméable (marnes du Toarcien) ne peut que favoriser les sources et résurgences. Une seule source existe sur le site : celle de Nans qui sourd en trois endroits au pied de l'éboulis du cirque au contact des marnes masquées par l'éboulis.



D'où proviennent ces eaux ? La carte de la DREAL (Figure 6) des opérations de traçages fluorescents ne montre pas de lien évident pour le site mais, d'après M. R. Brun, du club spéléo de Rougemont, des colorations faites au gouffre de la Croisotte, à Fontenelle, ont révélé des connections souterraines de Fontenelle à la source de Nans.

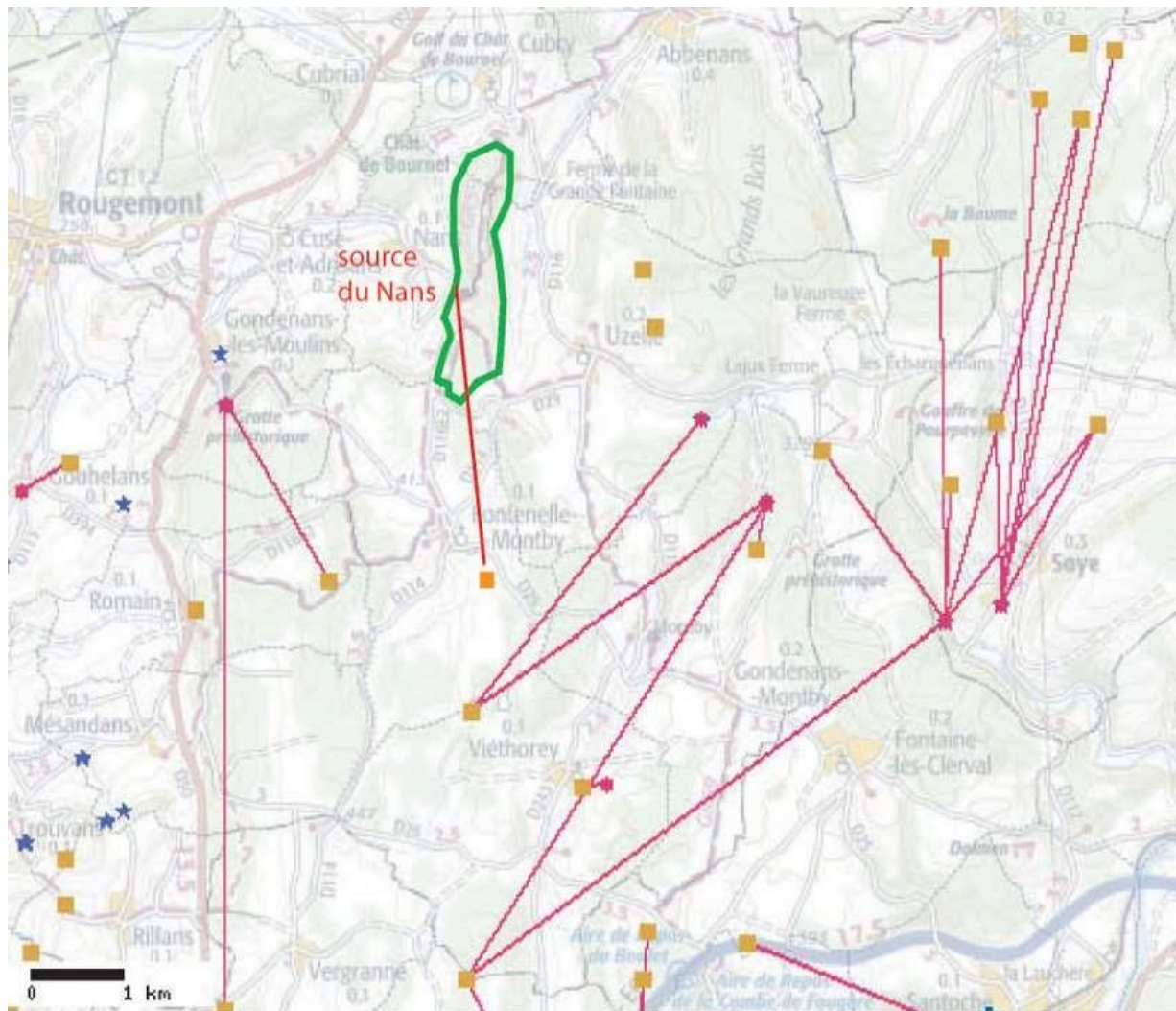


Figure 6 : Traçage des réseaux d'eau souterrains (@plan de gestion 2013 – 2017).

#### 8.4.2. Réseau hydrographique de surface

Emergent de l'éboulis par deux ou trois sources, le ru de Nans se divise en deux ruisselets contre une déviation maçonnée, en amont du vieux château, sans doute pour un ancien usage de bief (ce bief a un débit plus important que le lit naturel). Les deux ruisselets sont busés sous le chemin, limite de l'ENS.

De l'autre côté du chemin, hors ENS, l'ancien bief, situé plus haut, forme une chute d'eau rejointe par le lit originel, qui coule plus bas. Ce qui est devenu le ruisseau de Nans coule ensuite dans le village dans un lit artificiel pavé de pierres. Le ruisseau prend alors le nom de Drigeon qui se jette dans l'Ognon à Montferney. A noter, toujours hors site, une source à Uzelle au pied du site qui donne naissance au ru de Grande Fontaine. Plusieurs sources existent aussi au pied occidental du site.

#### 8.5. Occupation du sol

Au 18<sup>ème</sup> siècle, le plateau de l'ENS semble forestier comme les autres plateaux calcaires de la région de Rougemont. Cela ne laisse en rien présager leur état. A la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, on distingue nettement



que la crête des Roches est déboisée, on peut supposer que le plateau est dans le même état de surexploitation.

Dans les années 1940, le site est essentiellement forestier et ressemble beaucoup à la situation actuelle. Cette observation est classique, la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale ayant fortement dépeuplé les campagnes, dans le même temps que les villes attirent les ruraux. Des traces de coupes forestières sont présentes dans l'extrémité Nord de l'ENS. Au pied du cirque, l'espace entre le chemin et les ruines semble être une pâture où coule le ru de Nans.

Dans les années 1940 et 1960, sur la marge orientale (versant Uzelle), les petites parcelles privées ont la forme de lames qui montent sur le coteau (ancien parcellaire de vignoble ?) et forment des indentations dans la forêt. Très morcelées, les parcelles sont occupées par des prés, d'autres semblent abandonnées et livrées aux accrues forestières, d'autres, enfin, sont des plantations de résineux. L'extrémité Sud de l'ENS est semblable à aujourd'hui, à l'exception de la Combe d'Ai et de la Combe Châtel qui semblent pâturées ou cultivées.

En 1962, la situation est la même pour la Combe d'Ai et la Combe Châtel. La forêt a retrouvé un aspect normal.

En 2012, la Combe d'Ai est envahie de ronces et quelques frênes s'approprient l'espace abandonné, la Combe Châtel, relevant du régime forestier est aujourd'hui replantée en résineux. Il semble aussi que les trouées aient été replantées en résineux.

## 9. Habitats naturels

[Extrait du plan de gestion 2013 – 2017]

L'ENS est essentiellement forestier, hormis quelques espaces ouverts dans la Roche de Nans. Situé sur une butte témoin calcaire de l'Avant-monts, la végétation forestière est relativement uniforme, marquée par une nature du sol riche en bases (sol saturé à pH neutre) mais à faible réserve utile en eau. Le peuplement boisé apparaît riche en strates et en bois morts, des conditions intéressantes pour une diversité faunistiques (oiseaux, mammifères). Le site est connu pour sa remarquable station de jonquilles qui attirent beaucoup de cueilleurs au début du printemps. D'autres plantes remarquables égaient les sous-bois.

Le cirque de Nans, assez circonscrit en surface, offre la plus grande diversité en habitats et en espèces végétales avec des falaises ensoleillées et ombragées, des éboulis grossiers supportant un type de forêt original, la source du ru de Nans, etc.

Le tout forme un élément du patrimoine naturel du Doubs à la valeur biologique moyenne à forte localement (cirque de Nans) qui contribue à la trame verte des espaces boisés de Franche-Comté.

### 9.1. Description des habitats naturels

Le diagnostic du patrimoine naturel s'intéresse en priorité aux habitats naturels (= groupements végétaux ou biotopes) car ils constituent le support de vie des espèces.

Le diagnostic permet d'identifier et d'évaluer la valeur de ce patrimoine et son fonctionnement (besoins écologiques pour leur maintien en bon état, connections biologiques, etc.).

Les divers types d'habitats observés ont été classés en 20 unités (9 en habitats forestiers, 10 en habitats ouverts et les grottes) qui représentent en tout 17 associations végétales identifiées (et 6 indéterminées ou sans objet) (Tableau 1 ; Figure 7).

n°	Habitat	Surface	Alliance phytosociologique	Code CORINE	Code Natura 2000	ZNIEFF	Etat de conservation	Intérêt
1	Forêt de ravin à tilleul	2,07	<i>Tilio - Acerion pseudoplatani</i>	41.4	9180-4*	D	BON	MAJEUR
2	Hêtraie de pente forte, graveleuse à caillouteuse	1,53	<i>Fagion (Tilio - Fagetum)</i>	41.13	9130-8	D	BON	FORT
			<i>Carpino-Fagion (Galio - Fagetum)</i>	41.13	9130-5	-	BON	FORT
3	Chênaie pubescente de corniche	0,39	<i>Quercion pubescenti - sessiliflorae</i>	41.71	-	D	BON	FORT
4	Tillaie de pente rocheuse ensoleillée	0,46	<i>Tilion platyphylli (Seslerio - Tiliatum)</i>	41.45	9180-12*	D	MOYEN	FORT
5	Hêtraie-chênaie de plateau calcaire	120,16	<i>Carpino-Fagion (Galio - Fagetum)</i>	41.13	9130-5	-	BON	MOYEN
8	Hêtraie-chênaie à frêne et robinier		<i>Carpino-Fagion (Galio - Fagetum)</i>	41.13	9130-5	-	MAUVAIS	FAIBLE
6	Hêtraie-chênaies sur limon	0,28	<i>Carpino-Fagion (Deschampsio - Fagetum)</i>	41.13	9130-6	-	BON	MOYEN
7	Forêt riveraine du ru de Nans	0,02	<i>Alnion incanae (Fraxino - Aceretum)</i>	44.32	91E0-5*	D	MOYEN	MOYEN
9	Végétation herbacée et arbustive de paroi calcaire ensoleillée	0,08	<i>Potentillion caulescentis</i>	62.15	8212-11	D	MOYEN	FORT
			<i>Berberidion</i>	31.82	5110-2	D	MOYEN	FORT
10	Végétation de paroi ombragée		<i>Asplenio trichomanis - Ceterachion</i>	62.15	8210-9	D	BON	MOYEN
11	Pelouse sèche, ourlet et fourré des gradins rocheux	0,2	<i>Xerobromion erecti</i>	34.33	6210-34	D	MOYEN	MOYEN
			<i>Geranion sanguinei</i>	34.3	-	D	MOYEN	MOYEN
			<i>Berberidion</i>	31.82	-	-	MOYEN	MOYEN
12	Végétation de vires à chamois	-	<i>Geo urbani - Alliarion</i>	37.72	6430	-	MAUVAIS	MOYEN
13	Végétation des bords du ru de Nans	0,86	<i>Aegopodion podagrariae</i>	37.72	6430	-	MAUVAIS	FAIBLE
14	Groupement à joncs	0,01	-	37.24	-	-	MAUVAIS	FAIBLE
15	Végétation de chemins forestiers	0,15	<i>Geo urbani - Alliarion</i>	37.72	6430	-	MOYEN	FAIBLE
16	Ronciers de coupes forestières	-	-	31.831	-	-	-	FAIBLE
17	Accrués dans un champs abandonné	-	-	31.831	-	-	-	FAIBLE
18	Végétation de friche	0,07	-	87.1	-	-	-	FAIBLE
19	Grotte non exploitée pour le tourisme	-	-	65.4	8310	D	MOYEN	MOYEN
20	Source et ruisseau	-	(source)	54.12	7220*	D	MOYEN	MOYEN
		-	(ruisselet)	24.11	-	-	MOYEN	MOYEN
21	Plantation de résineux	0,64	-	83.31	-	-	-	FAIBLE

Tableau 1 : Liste des habitats de l'ENS (\* habitat prioritaire).

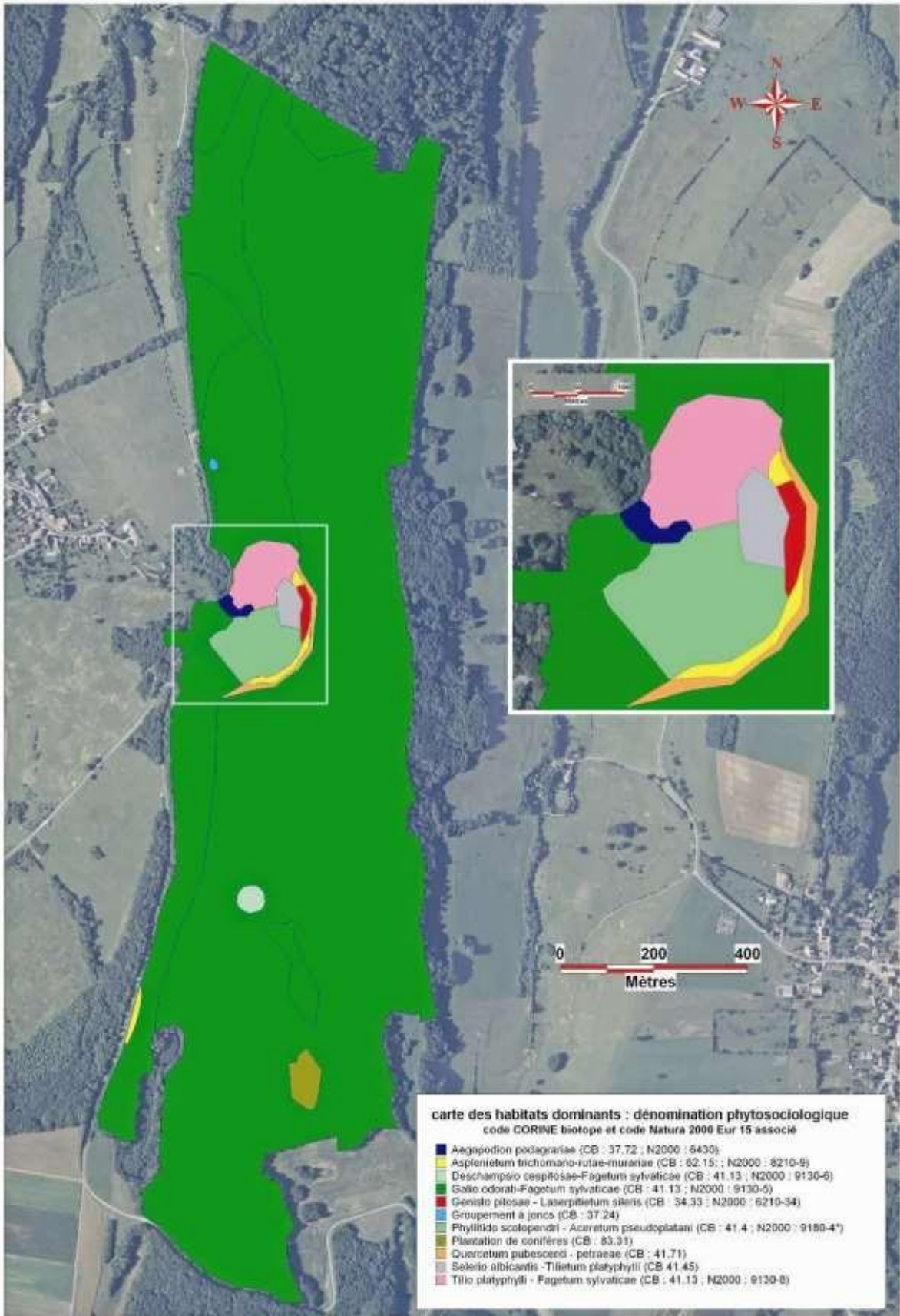


Figure 7 : Localisation des habitats naturels de l'ENS.



### 9.1.1. Habitat forestier n°1 : forêt de ravin à tilleul et fougère scolopendre\*



#### **Description de l'habitat :**

Forêt très pittoresque installée dans le cirque de Nans, au pied de la falaise semi-circulaire, sur un sol composé de gros blocs moussus, de cailloux et d'une terre fine interstitielle, dans une ambiance sombre et humide. Cet éboulis est encore actif, comme en témoigne la chute régulière de blocs et de cailloux.

#### **Composition floristique (cf. relevé n°1 en annexe) :**

L'arbre dominant est le tilleul à grandes feuilles, accompagné du frêne, de l'orme des montagnes, d'érable champêtre et sycomore. La flore herbacée est originale avec les gerbes de fougères (scolopendre, dryopteris...) et les grandes taches de monnaie du pape.

**Références phytosociologiques :** alliance du *Tilio platyphylli - Acerion pseudoplatani*, association du *Phyllitido scolopendri - Aceretum pseudoplatani*.

**Code Corine-biotope :** 41.4.

**Code Natura 2000** (intérêt communautaire prioritaire) : 9180-4\*.

**Habitat déterminant pour les ZNIEFF** de Franche-Comté : oui.

**Etat de conservation :** BON (composition floristique complète, abondance des tilleuls et des fougères, recharge régulière en gros blocs à cause de l'érosion, pas de gestion forestière).

**Distribution sur le site :** (Figure 7)

Dans le cirque de Nans, entre le pied de la falaise et le chemin de Nans au Château, plutôt sur le versant droit (exposé au Nord).

**Surface calculée sur SIG :** 2 ha (en plan et non en surface réelle à cause de l'effet de pente).

**Conclusion sur l'intérêt de l'habitat :** habitat d'intérêt majeur.





### 9.1.2. Habitat forestier n°2 : hêtraie de coteau à pente forte



#### **Description de l'habitat :**

Forêt installée sur les pentes moyennes à fortes, au sol carbonaté différent selon les relevés : colluvions graveleuses, rocheux et caillouteux et *groise* (graviers, sable, terre rougeâtre issus de colluvions périglaciaires).

#### **Composition floristique (cf. relevé n°2, 3 et 4 en annexe) :**

Deux arbres sont codominants : le hêtre et le tilleul à grandes feuilles, accompagnés du chêne sessile. A noter la relative abondance du sapin dans le relevé 2 (absent ailleurs). La flore arbustive est commune aux relevés 3 et 4, très pauvre pour le 2. La flore herbacée diffère un peu selon les relevés, selon la nature du sol ou la dominance d'une espèce (pervenche dans le relevé 2) ; à noter la fréquence de l'hépatique à trois lobes dans le coteau de la Côte sur le Clos.

**Références phytosociologiques :** alliance du *Fagion*, association du *Tilio platyphylli - Fagetum sylvaticae* (relevé 2) et alliance du *Carpino betuli - Fagion sylvaticae*, association du *Galio odorati - Fagetum sylvaticae* (faciès de pente à tilleul à grande feuilles : relevés 3 et 4).

**Code Corine-biotope :** 41.13

**Code Natura 2000** (intérêt communautaire) : 9130-8 (*Tilio-Fagetum*) et 9130-5.

**Habitat déterminant pour les ZNIEFF** de Franche-Comté : oui pour 9130-8.

**Etat de conservation :** BON (composition floristique complète, gestion forestière adaptée).

**Distribution sur le site :** (Figure 7)

Sur toutes les pentes exposées à l'Ouest (Côte Gradyon, Côte sur le Clos).

**Surface calculée sur SIG :** 1,5 ha (en plan et non en surface réelle à cause de l'effet de pente).

**Conclusion sur l'intérêt de l'habitat :** habitat d'intérêt fort (hêtraie de pente, présence d'une espèce végétale protégée : l'hépatique à trois lobes).



### 9.1.3. Habitat forestier n°3 : chênaie pubescente de corniche calcaire



#### **Description de l'habitat :**

Forêt claire et basse installée sur le rebord rocheux et ensoleillé du plateau.

#### **Composition floristique :** (cf. relevé 5 en annexe)

Dominance du chêne pubescent et de son hybride avec le chêne sessile. Les arbustes sont ceux du *Coronillo emeri - Prunetum mahaleb* (voir plus loin). La strate herbacée, sous un couvert arborescent assez clair, se compose d'espèces du *Geranion* et du *Xerobromion*.

A noter la présence de l'hépatique à trois lobes.

**Références phytosociologiques :** alliance du *Quercion pubescenti-sessiliflorae*, association du *Quercetum pubescenti - petraeae*.

**Code Corine-biotope :** 41.71.

**Code Natura 2000** (intérêt communautaire) : non.

**Habitat déterminant pour les ZNIEFF** de Franche-Comté : oui.

**Etat de conservation :** MOYEN (composition floristique incomplète car en limite de répartition, pas de gestion forestière).

**Distribution sur le site :** (Figure 7)

Sur le sommet des falaises de Nans.

**Surface calculée sur SIG :** 0,4 ha (estimation).

**Conclusion sur l'intérêt de l'habitat :** habitat d'intérêt fort (rare en Franche-Comté, présence d'une espèce végétale protégée : l'hépatique à trois lobes).



#### 9.1.4. Habitat forestier n°4 : bois de tilleuls sur pente rocheuse ensoleillée\*



##### **Description de l'habitat :**

Bois maigre installé sur les gradins rocheux dans la partie nord du cirque de Nans, avec une exposition sud à sud-ouest.

##### **Composition floristique :** (cf. relevé 6 en annexe)

Il existe des points communs avec la chênaie pubescente de corniche (chênes pubescent et hybride, arbustes thermophiles), mais la strate arborescente est dominée par le tilleul à grandes feuilles et on note la présence du charme.

**Références phytosociologiques :** alliance du *Tilion platyphylli*, association proche du *Seslerio - Tiliatum platyphylli*.

**Code Corine-biotope :** 41.45

**Code Natura 2000** (intérêt communautaire) : 9180-12\*

**Habitat déterminant pour les ZNIEFF** de Franche-Comté : oui.

**Etat de conservation :** MOYEN (composition floristique incomplète, pas de gestion forestière).

**Distribution sur le site :** (Figure 7)

Sur les gradins rocheux exposés au Sud, sous les falaises de Nans.

**Surface calculée sur SIG :** 0,45 ha (estimation car effet de pente).

**Conclusion sur l'intérêt de l'habitat :** habitat d'intérêt fort (assez rare en Franche-Comté).



#### 9.1.5. Habitat forestier n°5 : hêtraie-chênaie de plateau calcaire



##### **Description de l'habitat :**

Forêts de plateau sur sol calcaire à sol peu épais et faible rétention en eau. Aspect de taillis sous futaie en voie de reconversion en futaie irrégulière. Abondance de bois mort et de chablis à cause d'un enracinement superficiel.

##### **Composition floristique :** (cf. relevés 7, 8 en annexe)

Forêt de hêtre, chêne sessile et charme, traitée en taillis sous futaie ou futaie irrégulière. Les essences secondaires sont le merisier, le tilleul à petites feuilles, l'érable champêtre, l'alisier blanc. La strate arbustive est composée d'espèces calcicoles et la strate herbacée très diversifiée, avec un cortège floristique où abondent les espèces neutrophiles et calcicoles : gaillet odorant, mélisse à une fleur, rosier des champs, lamier jaune, mercuriale vivace, gesse printanière, laîche des bois, ornithogale des Pyrénées...

A noter la présence de la nivéole, du lis martagon et surtout de la jonquille qui jaunit complètement le sous-bois début mars.

**Références phytosociologiques :** alliance du *Carpino betuli - Fagion sylvaticae*, association du *Galio odorati - Fagetum sylvaticae* (faciès calcicole).

**Code Corine-biotope :** 41.13.

**Code Natura 2000** (intérêt communautaire) : 9130-5.

**Habitat déterminant pour les ZNIEFF** de Franche-Comté : non.

**Etat de conservation :** BON (composition floristique complète, gestion forestière adaptée : groupe de repos ou futaie irrégulière).

**Distribution sur le site :** (Figure 7)

Surfaces principales du site sur le plateau : bois de Neufchâtel, de Châtel et de Châtey.

**Surface calculée sur SIG :** 120,15 ha.

**Conclusion sur l'intérêt de l'habitat :** habitat d'intérêt moyen (fréquent en Franche-Comté, mais en bon état ici et habitat d'espèces végétales et animales).



#### 9.1.6. Habitat forestier n°6 : hêtraie-chênaie sur placages de limon

**Description de l'habitat :**

Habitat tout à fait similaire au précédent, s'en distinguant par un sol plus épais (placage limoneux) et à plus forte rétention en eau.

**Composition floristique :** (cf. relevé 9 en annexe)

Comme l'habitat précédent mais le hêtre est mieux représenté que le chêne sessile et des herbacées acidiphiles et méso-hygrophiles sont présentes : luzule poilue et canche cespiteuse. Groupement localisé par taches.

**Références phytosociologiques :** alliance du *Carpinion betuli*, groupement proche de l'association du *Deschampsio caespitosae - Fagetum sylvaticae*.

**Code Corine-biotope :** 41.13.

**Code Natura 2000** (intérêt communautaire) : 9130-6.

**Liste rouge** des habitats de Franche-Comté : non.

**Habitat déterminant pour les ZNIEFF** de Franche-Comté : non.

**Etat de conservation :** BON (composition floristique complète, gestion forestière adaptée : futaie irrégulière).

**Distribution sur le site :** (Figure 7)

Ponctuel sur le plateau (la carte n'est sans doute pas exhaustive pour ce groupement réduit en surface et ponctuel).

**Surface calculée sur SIG :** 0,28 ha.

**Conclusion sur l'intérêt de l'habitat :** habitat d'intérêt moyen (fréquent en Franche-Comté, mais en bon état ici et habitat d'espèces végétales et animales).

#### 9.1.7. Habitat forestier n°7 : forêt riveraine du ru de Nans\*



**Description de l'habitat :**

Etroite bande ligneuse qui longe le ruisseau.

**Composition floristique :** (pas de relevé)

Strate ligneuse à base de frêne élevé et d'érable sycomore et végétation herbacée à base de dorine à feuilles opposées.

**Références phytosociologiques :** alliance de *l'Alnion incanae*, association du *Fraxino excelsioris - Aceretum pseudoplatani*.

**Code Corine-biotope :** 44.32.

**Code Natura 2000** (intérêt communautaire prioritaire) : 91E0-5\*

**Habitat déterminant pour les ZNIEFF** de Franche-Comté : oui.

**Etat de conservation :** MOYEN (composition floristique incomplète, peuplement immature).

**Distribution sur le site :** (Figure 7)

Le long du ru de Nans, entre les sources et la prairie à grandes herbes.

**Surface calculée sur SIG :** 0,02 ha (estimation).

**Conclusion sur l'intérêt de l'habitat :** habitat d'intérêt moyen (assez fréquent en Franche-Comté, et en état moyen ici).

#### 9.1.8. Habitat forestier n°8 : forêt rudérale à érable sycomore, frêne et robinier

**Description de l'habitat :**

Similaire au type 5 (forêt de plateau) mais forme plus jeune, sans doute issue d'anciens prés ou de bois pâturés abandonnés.

**Composition floristique :** (cf. relevé 10 en annexe)

Dominance des essences pionnières (érable sycomore, frêne) et rudérales (orme champêtre, robinier).



**Références phytosociologiques** : alliance du *Carpino betuli - Fagion sylvaticae*, association pionnière du *Galio odorati - Fagetum sylvaticae*.

**Code Corine-biotope** : 41.13.

**Code Natura 2000** (intérêt communautaire) : 9130 pionniers et immature

**Habitat déterminant pour les ZNIEFF** de Franche-Comté : non.

**Etat de conservation** : MAUVAIS (composition floristique incomplète, essences rudérales, bois issus d'anciens prés).

**Distribution sur le site** : (Figure 7)

Bois localisés sur le coteau oriental, au contact des prairies.

**Surface calculée sur SIG** : (inclus dans l'habitat 5)

**Conclusion sur l'intérêt de l'habitat** : habitat d'intérêt faible (fréquent en Franche-Comté).

#### 9.1.9. Habitat ouvert n°9 : végétation de paroi calcaire ensoleillée



#### **Description de l'habitat herbacé :**

Les parois accueillent dans les fissures de la roche des végétaux spécialisés (rupicoles) adapté à la sécheresse, l'ensoleillement et les fortes chaleurs.

#### **Composition floristique** : (cf. relevé 11 en annexe)

Les herbacées sont la drave faux-aïzon, l'épervière humble, la potentille à petites fleurs, le silène penché... Quelques arbustes, tout aussi spécialisés, se rencontrent plus rarement : amélanchier à feuilles ovales, coronille arbrisseau.

**Références phytosociologiques** : Alliance du *Potentillion caulescentis*, association du *Drabo aizoidi - Hieracietum humilis*.

Arbustes : alliance du *Berberidion*, association appauvrie du *Cotoneastro integerrimae - Amelanchieretum ovalis*.



**Code Corine-biotope** : 62.15 + 31.82.

**Code Natura 2000** : 8210-11 + 5110-2

**Habitat déterminant pour les ZNIEFF** de Franche-Comté : oui.

**Etat de conservation** : BON pour le groupement à drave faux-aïzon et MOYEN pour la formation arbustive de falaise (composition floristique incomplète).

**Distribution sur le site** :

Sur la paroi verticale des Roches de Nans (impossible à cartographier en plan)

**Surface calculée sur SIG** : (impossible à chiffrer en plan).

**Conclusion sur l'intérêt de l'habitat** : habitat d'intérêt fort (assez rare en Franche-Comté, mais composition floristique appauvrie).

#### 9.1.10. Habitat ouvert n°10 : végétation de paroi calcaire ombragée



**Description de l'habitat** :

Pied de falaise ombragée et humide avec une végétation discontinue de petites fougères et de mousses.

**Composition floristique** : (cf. relevé 12 en annexe)

Petites fougères du genre *Asplenium* (rue des murailles, capillaire noir), cystoptère fragile, fougère scolopendre, polypode du calcaire...

**Références phytosociologiques** : alliance de *l'Asplenio trichomanis – Ceterachion officinarum*, association de *l'Asplenietum trichomano-rutae-murariae*.

**Code Corine-biotope** : 62.15.

**Code Natura 2000** : 8210-9 (état de conservation bon).

**Habitat déterminant pour les ZNIEFF** de Franche-Comté : oui.

**Etat de conservation** : BON (composition floristique complète).





**Distribution sur le site :**

Sur la paroi verticale des Roches de Nans (impossible à cartographier en plan)

**Surface calculée sur SIG :** (impossible à chiffrer en plan).

**Conclusion sur l'intérêt de l'habitat :** habitat d'intérêt moyen (fréquent en Franche-Comté).

**9.1.11. Habitat ouvert n°11 : pelouse sèche, ourlet et fourré des gradins rocheux****Description des habitats :**

Pelouse à recouvrement variable sur des replats et des vires étroites, au sol très sec et très calcaire. Cette pelouse fragmentaire évolue en ourlet et fourré, surtout au contact du bois de tilleul n°4.

**Composition floristique :** (cf. relevé 13 en annexe)

La plante dominante est la séséli bleuâtre, accompagnée de la laîche de Haller, la petite pimprenelle, le séséli des montagnes, l'hélianthème nummulaire, le genêt poilu, l'ail à tête ronde...

Espèces d'ourlet : brachypode penné, origan, buplèvre en faux, dompte-venin....

Les fourrés sont constitués de cerisier de Sainte-Lucie, de coronille arbrisseau, de jeunes chênes pubescents, d'alisier blanc...

**Références phytosociologiques :** pelouse de l'alliance du *Xerobromion erecti* (association appauvrie du *Genisto pilosae - Laserpitietum sileris*) - ourlet de l'alliance du *Geranion sanguinei* (association appauvrie du *Geranio sanguinei - Peucedanetum cervariae*) – fourré de l'alliance du *Berberidion* (association du *Coronillo emeri - Prunetum mahaleb*).

**Code Corine-biotope :** 34.33 (pelouse) + 34.41 (ourlet) + 31.82 (fourré).

**Code Natura 2000** (intérêt communautaire) : pelouse 6210-34 (non prioritaire : pas d'orchidées).

**Habitat déterminant pour les ZNIEFF** de Franche-Comté : oui pour la pelouse et l'ourlet.

**Etat de conservation :** MOYEN (composition floristique incomplète pour la pelouse).

**Distribution sur le site :** (Figure 7)

Sur les parois en gradins des Roches de Nans (difficile à cartographier en plan)

**Surface calculée sur SIG :** 0,2 ha (estimation).



**Conclusion sur l'intérêt de l'habitat** : habitat d'intérêt moyen (assez fréquent en Franche- Comté, composition floristique incomplète).

#### 9.1.12. Habitat ouvert n°12 : végétation nitrophile de vires à chamois



#### **Description de l'habitat :**

Vires rocheuses étroites (50 cm) empruntées régulièrement par les chamois qui y déposent urine et fécès favorisant une végétation nitrophile.

#### **Composition floristique** : (cf. relevé 14 en annexe)

La végétation herbacée comporte peu d'espèces : alliaire pétiolée, ortie dioïque, chélidoine...

**Références phytosociologiques** : alliance du *Geo urbani-Alliarion petiolatae*, association proche de l'*Alliario petiolatae-Cynoglossetum germanici*.

**Code Corine-biotope** : 37.72.

**Code Natura 2000** (intérêt communautaire) : 6430.

**Habitat déterminant pour les ZNIEFF** de Franche-Comté : non.

**Etat de conservation** : MAUVAIS (composition floristique incomplète : absence du cynoglosse d'Allemagne).

#### **Distribution sur le site :**

Sur les parois en gradins des Roches de Nans (difficile à cartographier en plan).

**Surface calculée sur SIG** : (difficile à chiffrer en plan).

**Conclusion sur l'intérêt de l'habitat** : habitat d'intérêt moyen (assez rare en Franche- Comté, mais composition floristique incomplète).



### 9.1.13. Habitat ouvert n°13 : végétation à grandes herbes au bord du ru de Nans



**Description de l'habitat :**

Végétation herbacée exubérante le long et entre les deux bras du ru de Nans, en voie de boisement (recouvrement ligneux à 30%).

**Composition floristique :** (cf. relevé 17 en annexe)

L'ortie dioïque est dominante, accompagnée par le lamier pourpre, la ronce bleue. La dynamique ligneuse est surtout le fait du frêne élevé.

On note la présence d'espèces du cirque rocheux tout proche : fougère scolopendre et monnaie du pape en raison de la présence de blocs qui ont roulé jusque-là.

**Références phytosociologiques :** Alliance de *Aegopodion podagrariae* ou du *Geo urbani-Alliarion petiolatae* ?

**Code Corine-biotope :** 37.72.

**Code Natura 2000** (intérêt communautaire) : 6430

**Habitat déterminant pour les ZNIEFF** de Franche-Comté : non.

**Etat de conservation :** MAUVAIS (composition floristique incomplète, végétation issue d'un ancien pré humide abandonné).

**Distribution sur le site :** (Figure 7)

Entre le chemin du bas et les ruines du vieux château.

**Surface calculée sur SIG :** 0,15 ha.

**Conclusion sur l'intérêt de l'habitat :** habitat d'intérêt faible (fréquent en Franche-Comté, et composition floristique incomplète).



#### 9.1.14. Habitat ouvert n°14 : groupement à joncs

**Description de l'habitat :**

Zone humide très localisée, au pied d'une ancienne carrière de groise, là où la marne du Toarcien a été mise à nu.

**Composition floristique :** (cf. relevé 16 en annexe)

La végétation est dominée par les joncs glauque et diffus, la menthe à longues feuilles, la renoncule rampante, la potentille rampante...

**Références phytosociologiques :** ?

**Code Corine-biotope :** 37.24.

**Code Natura 2000** (intérêt communautaire) : non car pas assez typé.

**Habitat déterminant pour les ZNIEFF** de Franche-Comté : non.

**Etat de conservation :** MAUVAIS (composition floristique incomplète).

**Distribution sur le site** (Figure 7) :

Très ponctuel, au pied de la côte « sur le Clos ».

**Surface calculée sur SIG :** insignifiant.

**Conclusion sur l'intérêt de l'habitat :** habitat d'intérêt faible (fréquent en Franche-Comté, et composition floristique incomplète).

#### 9.1.15. Habitat ouvert n°15 : végétation de lisière et de bord de chemins forestiers

**Description de l'habitat :**

Végétation herbacée en lisière des forêts de plateau et le long des chemins forestiers.

**Composition floristique :** (cf. relevé 15 en annexe)

Végétation de demi-ombre, nitrophile avec l'alliaire pétiolée, la germandrée scorodoine, la benoîte des villes, le calament à feuilles de menthe, l'origan...

**Références phytosociologiques :** alliance du *Geo urbani-Alliarion petiolatae*.

**Code Corine-biotope :** 37.72.

**Code Natura 2000** (intérêt communautaire) : non

**Habitat déterminant pour les ZNIEFF** de Franche-Comté : non.

**Etat de conservation :** MOYEN (composition floristique hétérogène).

**Distribution sur le site :** non cartographié

Surtout dans la partie Sud de la forêt de Châtel, au voisinage du parking et des chemins qui en partent.

**Surface calculée sur SIG :** 0,86 ha.

**Conclusion sur l'intérêt de l'habitat :** habitat d'intérêt faible (fréquent en Franche-Comté).



#### 9.1.16. Habitat ouvert n°16 : ronciers de coupes forestières



##### **Description de l'habitat :**

Végétation exubérante de ronciers se développant après une mise en lumière brutale du sous-bois, après une coupe ou un chablis.

##### **Composition floristique :** (cf. relevé 16 en annexe)

Ronce dominante, accompagnée par l'eupatoire, le galéopsis tétrahit, les millepertuis perforé et hirsute...

Présence de nitrophiles : cirse des champs, chardon penché, molène... à cause de la dénitrification de l'humus.

##### **Références phytosociologiques :** ?

**Code Corine-biotope :** 31.831.

**Code Natura 2000** (intérêt communautaire) : non.

**Habitat déterminant pour les ZNIEFF** de Franche-Comté : non.

**Etat de conservation :** MOYEN (composition floristique hétérogène).

##### **Distribution sur le site :**

Non cartographié Surtout dans la partie sud de la forêt de Châtel.

**Surface calculée sur SIG :** très ponctuel.

**Conclusion sur l'intérêt de l'habitat :** habitat d'intérêt faible (fréquent en Franche-Comté).

#### 9.1.17. Habitat ouvert n°17 : accrues dans un champ abandonné

##### **Description de l'habitat :**

Ancien pré (ou culture ?) abandonné et livré aux ronces, à l'ortie dioïque, l'eupatoire, le liseron des haies. Les ligneux sont représentés par des pionniers : le frêne, le chêne pédonculé et des rudérales : robinier faux-acacia, sureau noir.

**Composition floristique :** (cf. relevé 19 en annexe)

##### **Références phytosociologiques :** ?



**Code Corine-biotope** : 31.831.

**Code Natura 2000** (intérêt communautaire) : non.

**Habitat déterminant pour les ZNIEFF** de Franche-Comté : non.

**Etat de conservation** : MOYEN (composition floristique hétérogène).

**Distribution sur le site** : (Figure 7)

Dans la partie Sud-Ouest de la forêt de Châtel (parcelle Combe d'Ai).

**Surface calculée sur SIG** : non calculé car parcelles sorties de l'ENS.

**Conclusion sur l'intérêt de l'habitat** : habitat d'intérêt faible (fréquent en Franche-Comté).

#### 9.1.18. Habitat ouvert n°18 : végétation de friche

**Description de l'habitat** :

Végétation hétérogène de décombres, de sol tassé et de friches présente sur l'emplacement du parking actuel.

**Composition floristique** : (pas de relevé)

Bardane, mélilot jaune, carotte sauvage, cirse des champs, ronces...

**Références phytosociologiques** : ?

**Code Corine-biotope** : 87.1.

**Code Natura 2000** (intérêt communautaire) : non.

**Habitat déterminant pour les ZNIEFF** de Franche-Comté : non.

**Etat de conservation** : MOYEN (composition floristique hétérogène).

**Distribution sur le site** : (Figure 7)

Sur le parking à l'entrée de la forêt de Châtel.

**Surface calculée sur SIG** : 0,07 ha.

**Conclusion sur l'intérêt de l'habitat** : habitat d'intérêt faible (fréquent en Franche-Comté).

#### 9.1.19. Habitat n°19 : grotte non exploitée par le tourisme



**Description de l'habitat :**

Grottes moyennement profondes, grottes cutanées, petits avens sont fréquents sur le plateau et au pied du cirque rocheux. Quelques chauves-souris et insectes ont été observés. Certaines de ces grottes ont été vidées de leur remplissage tertiaire, riche en nodules de fer.

**Code Corine-biotope** : 65.4.

**Code Natura 2000** (intérêt communautaire) : 8310.

**Habitat déterminant pour les ZNIEFF** de Franche-Comté : oui.

**Etat de conservation** : MOYEN (faible développement souterrain).

**Distribution sur le site** : non cartographié sur SIG

Des grottes ouvertes dans la falaise et au pied des Roches de Nans, un gros aven exploité en mine de fer sur le plateau, quelques galeries peu profondes, comme celle de Gradyon.

**Surface calculée sur SIG** : insignifiant.

**Conclusion sur l'intérêt de l'habitat** : habitat d'intérêt moyen (présence de quelques chauves-souris).



#### 9.1.20. Habitat n°20 : source et ruisseau



**Description de l'habitat :**

Deux à trois sources temporaires au pied de l'éboulis donnent naissance au ruisseau de Nans.

**Code Corine-biotope** : 54.12 pour les sources dures et 24.11 pour le ruisseau.

**Code Natura 2000** (intérêt communautaire) : 7220\* (prioritaire) pour les sources.

**Habitat déterminant pour les ZNIEFF** de Franche-Comté : oui.

**Etat de conservation** : MOYEN (intermittence, pas de tuf, qualité de l'eau médiocre).

**Distribution sur le site** : (Figure 7)

Très ponctuel, au pied de l'éboulis.

**Surface calculée sur SIG** : insignifiant.

**Conclusion sur l'intérêt de l'habitat** : habitat d'intérêt moyen.

#### 9.1.21. Habitat n°21 : plantation de conifères

**Description de l'habitat :**

Une plantation dans la Combe de Châtel, des résineux épars le long du GR, du chemin du Paradis...

**Code Corine-biotope** : 83.31.

**Code Natura 2000** (intérêt communautaire) : -

**Habitat déterminant pour les ZNIEFF** de Franche-Comté : -

**Distribution sur le site** : (Figure 7).

**Surface calculée sur SIG** : 0.64 ha.

**Conclusion sur l'intérêt de l'habitat** : pas d'intérêt.

## 10. La flore

[Extrait du plan de gestion 2013 – 2017]





## 10.1. Diversité de la flore supérieure

[D'après les relevés floristiques datant d'octobre 2011 à mars 2012 du CBN base Taxa]

Près de 217 espèces ont été inventoriées (cf annexe1).

Reflet de la diversité des conditions de milieu et des habitats, la flore de l'ENS offre une certaine variété de groupe écologiques.

Le groupe le plus fréquent est lié aux sols calcaires peu épais, au pH neutre, à faible rétention en eau (plante neutroclines) : gaillet odorant, mélique à une fleur, anémone des bois, laîche des bois, lamier jaune, rosier des champs, fougère mâle...

Sur sol plus profond (sol brun calcique), les plantes neutro-nitrophiles apparaissent : gouet tacheté, ornithogale des Pyrénées, raiponce en épi, parisette, moschatelline, nivéole, jonquille, circée de Lutèce...

Localement, sur placage de limon, le sol plus épais et un peu acide (lessivage) attire la luzule poilue, la canche cespiteuse (plantes acidiclinales).

Un groupe est lié aux rochers calcaires sans sol où quelques plantes calcaricoles, héliophiles et thermophiles s'établissent : sésuvie bleuâtre, brome érigé, laîche de Haller, phalangère à fleur de lis, germandrée petit-chêne, amélanchier à feuilles ovales, érable à feuilles d'obier, chêne pubescent, coronille arbrisseau, genêt poilu...

Dans les falaises, des plantes saxicoles (ou rupicoles) s'enracinent dans les fissures : drave faux-aïzon, potentielle à petites fleurs, épervière humble, arabette des sables, géranium herbe à Robert...

L'ombrage du versant exposé au Nord du cirque est le domaine d'élection des sciaphiles : lunaire vivace (monnaie du Pape), fougère scolopendre, dentaire pennée, polystic à aiguillons, cystoptéris fragile, polypode du calcaire...

L'humidité est rare mais se manifeste au bord du ru de Nans avant l'obstacle du chemin et sur une petite tache de marne mise au jour sous une ancienne carrière de groise : on y rencontre des plantes méso-hygrophiles : jonc, eupatoire chanvrine, cardamine des prés, lysimaque nummulaire, dorine à feuilles opposées...

Les sols particuliers, constitués d'éboulis grossiers sont occupés par une flore spécialisée d'éboulis mobile : mercuriale pérenne, hellébore fétide, fougère scolopendre...

L'apport de matière organique et autres sur le parking, les bordures de sentier, les vires à chamois favorisent les plantes nitrato-philes : alliaire pétiolée, ortie dioïque, agrimoine eupatoire, liseron des haies, carotte sauvage, mélilot jaune, cardère...

## 10.2. Espèces réglementées ou à valeur patrimoniale

Une espèce est protégée en Franche-Comté (arrêté ministériel du 22 juin 1992) : l'hépatique à trois lobes ou anémone hépatique (*Hepatica nobilis*). Elle est bien représentée dans la hêtraie à tilleul de la Côte sur le Clos et dans la chênaie pubescente de corniche. En 2013, plus de 2000 pieds ont été comptabilisés dans l'ENS (Figure 8).

En Franche-Comté, elle est présente surtout sur une partie du premier plateau du Doubs (secteur de Pont-de-Roide), un peu dans le Territoire de Belfort et dans le Jura (Foncine-le-Haut). Les trois stations du secteur de Rougemont qui apparaissent sur la Figure 9 correspondent aux stations de l'ENS



observées sur les communes de Nans et d'Uzelle ; la troisième est une vieille donnée de 1873 à Rougemont (non revue).

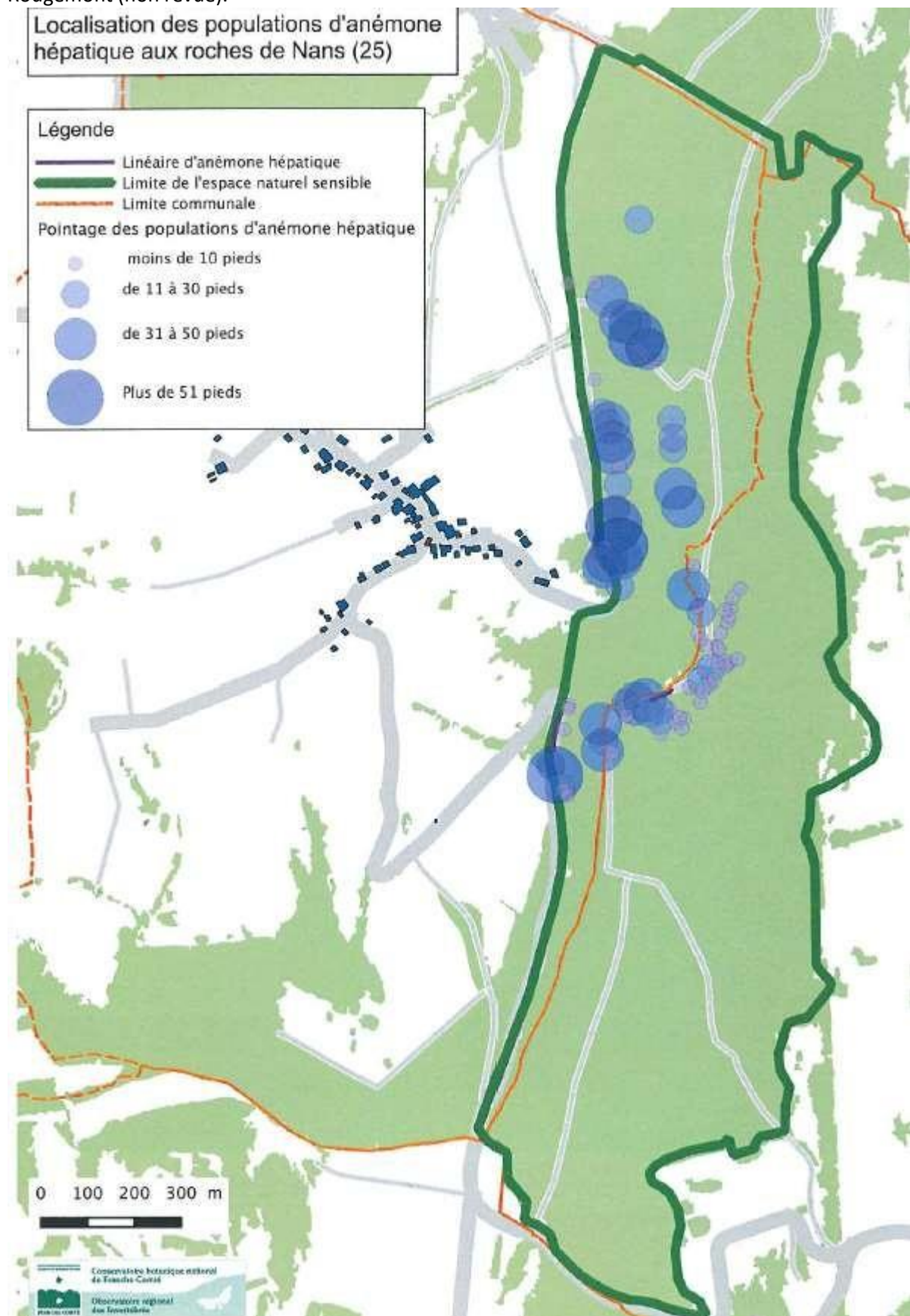


Figure 8 : Localisation des populations d'hépatique à trois lobes dans l'ENS (CBNFC-ORI, 2013).



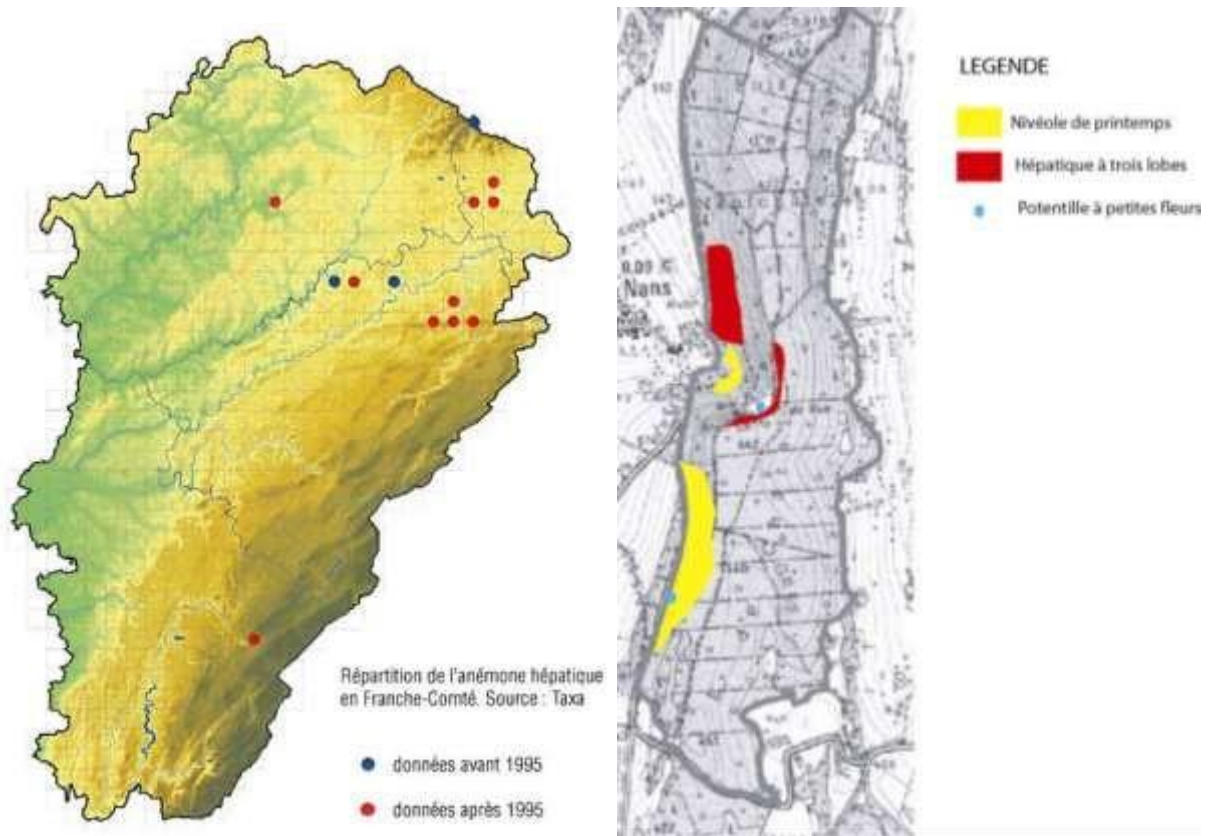


Figure 9 : Répartition de l'hépatique à trois lobes en Franche-Comté (à gauche) et répartition de certaines espèces réglementées sur l'ENS (à droite).

La cueillette de certaines espèces est réglementée par le code forestier (forêts communales relevant du régime forestier : Bois de Châtel et Bois de Neufchâtel), par arrêté municipal (AM) du 23 février 1976 de la commune d'Uzelle (Bois de Neufchâtel) et surtout par l'arrêté préfectoral (AP) du 11 mars 1991) :

- Muguet (bulbes) : AP
- Nivéole ou faux perce-neige (bulbes) : AP + AM
- Jonquille (bulbes) : AP + AM
- Ornithogale des Pyrénées *Ornithogalum pyrenaicum* (bulbes) : AP
- Lys martagon (plante entière, bulbes) : AP
- Jolibois (racines) : AP
- Houx (racines) : AP
- Fougère *Polystichum aculeatum* (rhizome = tige souterraine) : AP

Certaines espèces font partie de la liste rouge des espèces végétales menacées en Franche-Comté comme étant notées en préoccupation mineure (LC). Cette liste établie par le CBNFC a été validée par le Conseil scientifique régionale du patrimoine naturel (CSRPN). En font partie :

- Hépatique à trois lobes, *Hepatica nobilis* (LC)
- Amélanchier à feuilles ovales *Amelanchier ovalis* (LC)
- Jonquille *Narcissus pseudonarcissus* (LC)
- Potentille à petites fleurs *Potentilla micrantha* (LC)
- Grémil bleu-pourpre *Lithospermum purpureocaeruleum* (LC).

Il n'existe pas dans l'ENS d'espèces végétales véritablement menacées.

Certaines espèces ont été choisies par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) pour servir de critère au choix des ZNIEFF, c'est-à-dire qu'elles présentent une valeur de rareté ou de typicité qui permet de donner une valeur biologique à un territoire. Dans l'ENS il s'agit de :



- Hépatique à trois lobes *Hepatica nobilis*
- Grémil bleu-pourpre *Lithospermum purpureocaeruleum*
- Jonquille *Narcissus pseudonarcissus*
- Potentille à petites fleurs *Potentilla micrantha*

Autres espèces remarquables : la doronic tue-panthère *Doronicum pardalianches* dans la forêt de Neufchâtel. Très sporadique en Franche-Comté, elle est présente aussi dans un autre bois du canton de Rougemont (Jean Guichon, *com. Pers.*).

### 10.3. Espèces supérieures à caractère invasif

Selon un document du CBNFC 2006, une seule espèce peut être considérée comme invasive dans l'ENS, le robinier faux-acacia *Robinia pseudoacacia*. Il s'agit d'une espèce du groupe III (espèces avérées en Franche-Comté, invasion à contenir sur le long terme).

Dans l'ENS cette essence est faiblement représentée dans les bois rudéraux de la pente orientale qui résultent de l'évolution d'anciens prés ou de bois pâturés. Dominée par les frênes et les érables, cette espèce devrait décliner naturellement.

## 11. La faune

### 11.1. Les mammifères (hors chiroptères)

Les mammifères n'ont pas fait l'objet d'inventaire entre les deux plans de gestion, les espèces listées ci-dessous (Tableau 2) sont des espèces qui ont été observées sur le site à la rédaction du premier plan de gestion (2012).

11 espèces sont présentes dans l'ENS. A noter que le lynx boréal, le sanglier et le cerf élaphe ont été observés uniquement de passage. Le chamois est présent sous forme d'une petite harde d'environ 8 individus.

Nom latin	Nom français	Protection France	Directive Habitats	UICN France	UICN Franche-Comté	ZNIEFF
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	-	-	LC	LC	-
<i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe	-	-	LC	LC	-
<i>Rupicapra rupicapra</i>	Chamois	-	V	LC	LC	-
<i>Felis silvestris</i>	Chat forestier	Esp, biot	IV	LC	LC	-
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril	-	-	LC	LC	-
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	Esp, biot	-	LC	LC	-
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	-	-	LC	LC	-
<i>Lynx lynx</i>	Lynx boréal	Esp, biot	II - IV	EN	VU	D
<i>Martes martes</i>	Martre des pins	-	V	LC	LC	-
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	-	-	LC	LC	-
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	-	-	LC	LC	-

Tableau 2 : Espèces de mammifères (hors chiroptères) présentes dans l'ENS.

### 11.2. Les chiroptères

Les chiroptères ont d'abord été inventoriées en 2015 dans les milieux forestiers de l'ENS puis en 2019 dans les grottes de l'ENS afin d'avoir un inventaire complet réalisé par la CPEPESC de Franche-Comté.

13 espèces sont présentes dans l'ENS, dont 7 qui exploitent les grottes, le grand rhinolophe, le petit rhinolophe, la barbastelle d'Europe, le murin de Natterer, le minioptère de Schreibers, la sérotine commune et le grand murin.

Nom latin	Nom français	Protection France	Directive Habitats	UICN France	UICN Franche-Comté	ZNIEFF
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Esp, biot	II - IV	LC	NT	D
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	Esp, biot	II - IV	LC	VU	D
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	Esp, biot	II - IV	LC	EN	D
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	Esp, biot	II - IV	VU	VU	D
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	Esp, biot	IV	LC	LC	-
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échanquées	Esp, biot	II - IV	LC	VU	D
<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'Alcathoe	Esp, biot	IV	LC	VU	D
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	Esp, biot	II - IV	NT	VU	D
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	Esp, biot	IV	LC	VU	D
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Esp, biot	IV	VU	LC	-
<i>Plecotus sp.</i>	Oreillard sp.	Esp, biot	-	-	-	-
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Esp, biot	II - IV	LC	VU	D
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Esp, biot	IV	NT	LC	-

Tableau 3 : Espèces de chiroptères présentes dans l'ENS.

### 11.3. Les amphibiens et les reptiles

Un inventaire des amphibiens et des reptiles dans l'ENS a été réalisé en 2019 par Etudes en Environnement (Tableau 4). Seule 1 espèce d'amphibien a été observée dans le site au niveau du ruisseau de Nans, une population de plusieurs centaines de larves de salamandre tachetée (Figure 10). Une seule espèce de reptile a été observée le lézard des murailles (Figure 11).

Dans le plan de gestion 2013 – 2017 il est noté que des observateurs locaux auraient observé de la couleuvre à collier, de la couleuvre verte et jaune et de la vipère aspic.

Nom latin	Nom français	Protection France	Directive Habitats	UICN France	UICN Franche-Comté	ZNIEFF
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Esp, biot	IV	LC	LC	-
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	Esp, biot	-	LC	LC	-

Tableau 4 : Espèces d'amphibiens et de reptiles présentes dans l'ENS.

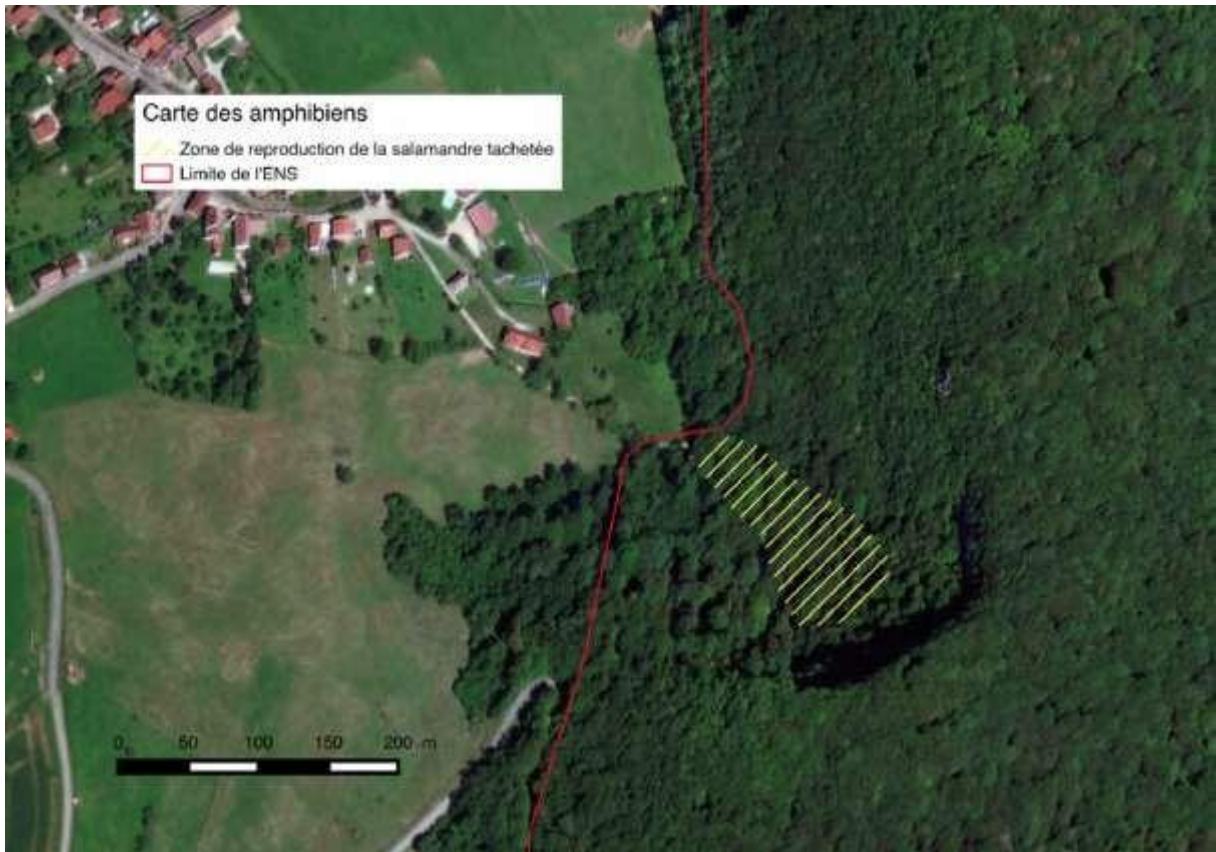


Figure 10 : Localisation des larves de salamandre tachetée dans l'ENS.



Figure 11 : Localisation du lézard des murailles dans l'ENS.

#### 11.4. Les poissons et les crustacés

Des inventaires piscicoles et astacicoles ont été réalisés dans le ruisseau de Nans en 2013 – 2014 par la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Doubs.

3 espèces de poissons ont été recensées le chabot, la truite fario et la loche franche et l'écrevisse à pattes blanches mais en dehors de l'ENS à l'aval (Tableau 5 ; Figure 12).

Nom latin	Nom français	Protection France	Directive Habitats	UICN France	UICN Franche-Comté	ZNIEFF
<i>Cottus gobio</i>	Chabot	-	II	LC	NT	D
<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pattes blanches	Biot	II - V	VU	EN	D
<i>Barbatula barbatula</i>	Loche franche	-	-	LC	NT	-
<i>Salmo trutta</i>	Truite fario	Biot	-	LC	VU	D

Tableau 5 : Espèces de poissons et de crustacés observées dans le ruisseau de Nans.

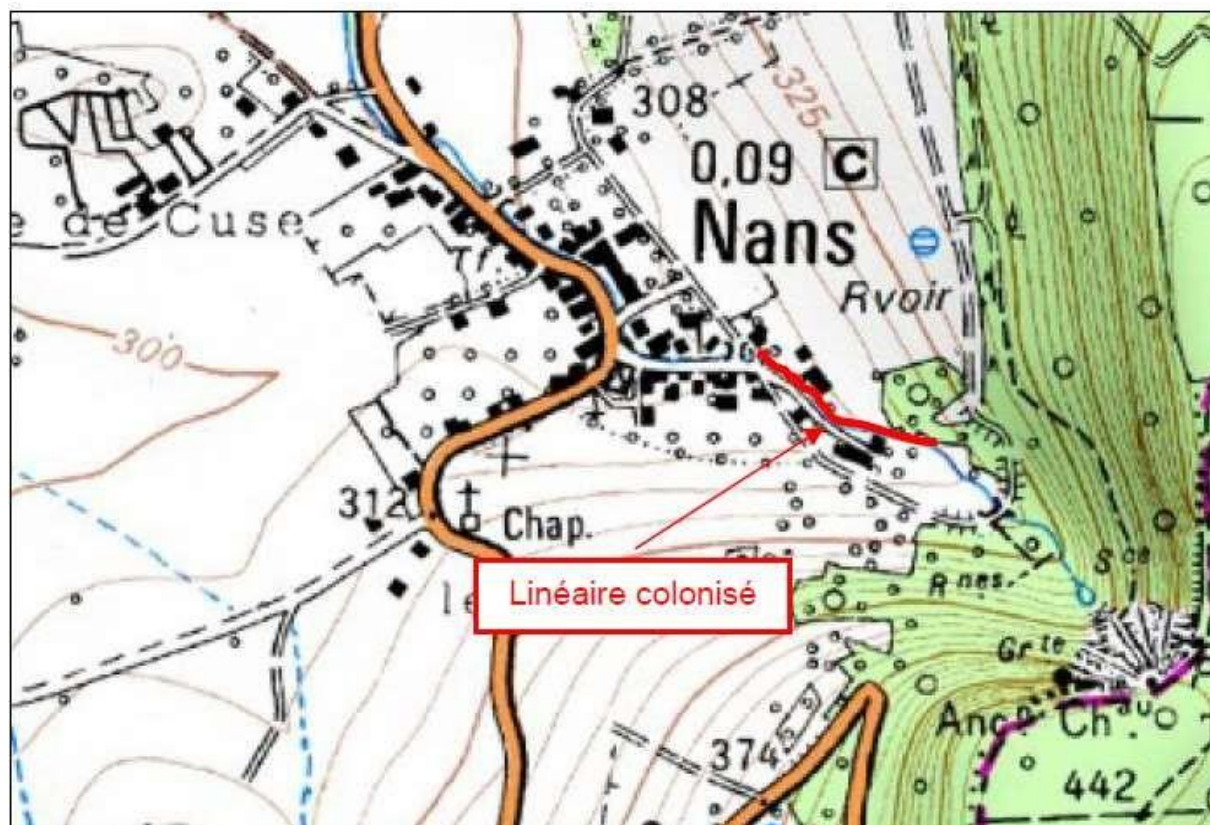


Figure 12 : Localisation du linéaire colonisé par l'écrevisse à pattes blanches en 2013 - 2014 sur le ruisseau de Nans.

#### 11.5. Les oiseaux

Un inventaire des oiseaux de l'ENS a été réalisé sous forme de suivi en 2013 et en 2019 par Etudes en environnement et complété par un inventaire des oiseaux rupestres par l'association Fond de sauvegarde de la faune et de la flore jurassiennes et par la LPO.

En 2019, 32 espèces d'oiseaux ont été comptabilisées dans l'ENS, à cela s'ajoute la pie-grièche écorcheur observée en 2020 et la grand-duc d'Europe observé en 2021 (Tableau 6). 2 espèces étaient présentes en 2013 et n'ont pas été retrouvées en 2019, le pic noir et le grimpeur des bois.

Nom latin	Nom français	Protection France	Directive Oiseaux	UICN France	UICN Franche-Comté	ZNIEFF
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Esp, biot	-	LC	NT	-
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	Esp, biot	-	VU	NT	-
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Esp, biot	-	LC	LC	-
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	Chasse	II,2	LC	LC	-
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	Esp, biot	-	LC	LC	-
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Esp, biot	-	NT	LC	-
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Esp, biot	I	LC	VU	D
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Esp, biot	-	LC	LC	-
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	Chasse	II,2	LC	LC	-
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	Esp, biot	-	LC	NT	-
<i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe	Esp, biot	I	LC	VU	D
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	Esp, biot	-	LC	LC	-
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	Chasse	II,2	LC	LC	-
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	Chasse	II,2	LC	LC	-
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	Esp, biot	-	LC	LC	-
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	Esp, biot	-	LC	VU	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Chasse	II,2	LC	LC	-
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	Esp, biot	-	LC	LC	-
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	Esp, biot	-	LC	LC	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Esp, biot	-	LC	LC	-
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	Esp, biot	-	LC	LC	-
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	Esp, biot	-	LC	DD	-
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	Esp, biot	I	LC	LC	D
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	Esp, biot	-	LC	LC	-
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Esp, biot	I	NT	VU	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	Chasse	III,1	LC	LC	-
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Esp, biot	-	LC	LC	-
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	Esp, biot	-	NT	DD	-
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	Esp, biot	-	NT	DD	-
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Esp, biot	-	LC	LC	-
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet triple bandeau	Esp, biot	-	LC	LC	-
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Esp, biot	-	LC	LC	-
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	Esp, biot	-	LC	LC	-
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Esp, biot	-	LC	LC	-

Tableau 6 : Espèces d'oiseaux observées dans l'ENS.

## 11.6. Les insectes

Aucun inventaire d'insectes n'a été réalisé dans l'ENS. D'après le plan de gestion 2013 – 2017, les grottes abriteraient une espèce d'araignée cavernicole, *Meta menardi* et en hiver un papillon nocturne, *Scolopteryx libatrix*).





## 12. Activités humaines

### 12.1. Activités forestières

[Extrait du plan de gestion 2013 – 2017]

Tous les bois communaux du site relèvent du régime forestier et sont donc gérés par l'Office National des Forêts (ONF). Les forêts des 3 communes d'Uzelle, Nans et Cubry font partie du triage d'Abbenans et de l'unité territoriale de Baume-les-Dames. Un document d'aménagement d'une durée de 20 ans est écrit pour chaque forêt communale en accord avec le conseil municipal concerné.

En 2020 une parcelle d'environ 2 ha de hêtre a subi une coupe à blanc pour exporter les hêtres secs ou dépérissant. Le hêtre est une essence exigeante en pluviométrie et souffre des périodes de sécheresse liées au réchauffement climatique. L'affaiblissement consécutif rend cette essence plus sensible aux attaques du champignon *Nectria coccinea*, les arbres atteints sont fragilisés dans leurs fibres et résistent moins aux coups de vent.

Parmi les bois privés du site, seuls les bois de M. De Moustier, en raison de leur surface, bénéficient d'une gestion professionnelle.

### 12.2. Chasse

Les chasseurs des communes concernées sont organisés en associations intercommunales de chasse agréée (AICA). Il en existe deux, celle d'Uzelle et celle de Cuze et Adrisans-Nans. Pour toutes les ACCA et AICA, l'article L222-21 du code rural oblige la création de réserves de chasse et de faune sauvage dont la surface doit être au moins un dixième du territoire de chasse. Pour l'AICA d'Uzelle, tous les bois de l'ENS sont placés en réserve de chasse. Il en va de même pour l'AICA de Cuze et d'Adrisans-Nans. D'après monsieur le maire de Cubry, la chasse ne s'exerce pas dans la parcelle communale du bois Châtey. Dans les bois de M. De Moustier, elle n'est pas exercée non plus.

L'ensemble de l'ENS n'est donc pas chassé.

Les maires ne signalent pas de dégâts de gibiers notables autour de l'ENS qui ne concentre donc pas le gibier du fait de sa tranquillité. De même l'ONF ne signale pas de dégâts sur les jeunes pousses. Il semble donc qu'il n'y ait pas « d'effet réserve » qui entraîne souvent des dégâts autour des sites protégés et par conséquent la nécessité d'organiser des battues de tirs ou de décantonnement.

### 12.3. Autres activités humaines

[A partir du plan de gestion 2013 – 2017 et complété suite aux actions réalisées pendant le 1<sup>er</sup> plan de gestion]

Divers équipements d'accueil des promeneurs locaux ont été installés il y a plusieurs années par la commune d'Uzelle depuis le parking de la D19, plus utilisé aujourd'hui, jusqu'au belvédère principal de la Roche où il reste des tables de pique-nique.

Pendant le 1<sup>er</sup> plan de gestion un sentier d'interprétation a été mis en place et des panneaux ont été réalisés et posés à l'entrée de l'ENS afin d'informer les différents publics dans de bonnes conditions.

Des animations pédagogiques sont proposées. Le département du Doubs propose 2 fois par an une visite : 1 par FNE Doubs concernant la richesse historique du site et 1 par la LPO. Des visites scolaires sont aussi organisées régulièrement sur le site.





Figure 13 : Panneaux d'affichage de l'ENS.

Le GR59 venant de Cubry traverse l'ENS de tout son long : chemin du bois de Châtey, bois de Neufchâtel, Roche de Nans, bois de Châtel. Il sort par le sud-est pour suivre la D29.

Dans le bois de Châtel une branche de raccordement du GR59 continue tout droit, passe par le parking, suit la D116E2 pour rejoindre la boucle du GR de Pays des Sept Rivières.



Par ailleurs, l'association CORR a créé 10 sentiers de petite randonnée dont le numéro 9 passe par l'ENS : Venant de Nans, il monte par le chemin du Paradis, puis fait une boucle dans la moitié nord (bois de Neufchâtel, bois de Châtel), en passant par le monoptère, puis retourne à Nans par le chemin du pied de versant occidental. Il ne passe pas par le belvédère principal de la Roche. Un circuit VTT (le n° 68) passe par le site.



Figure 14 : Exemple de balisage (à gauche) et de chemin (à droite) de l'ENS.

Concernant l'escalade, elle n'est pas pratiquée sur la Roche de Nans qui n'est pas équipée. La spéléologie est encadrée par l'association Spéléo du canton de Rougemont dont les activités sont réduites dans l'ENS en raison du faible développement des cavités.

Cependant des activités illégales d'occupation des grottes semblent être assez fréquentes. Elles sont susceptibles de déranger gravement les chauves-souris.

La cueillette des jonquilles s'effectue pendant 3 semaines au mois de mars et est réglementée, elle n'est plus autorisée sur la commune de Nans mais autorisée du côté de la commune d'Uzelle, des interventions de surveillance sont à mettre en place avec l'ONF.

### 13. Niveaux des connaissances naturalistes

	Etat des connaissances	Origine des données	Précision des données
<b>Habitats naturels + Flore</b>	Bon	Inventaire assez récent (2013)	ENS
<b>Fonge</b>	Mauvais	Pas d'inventaire	-
<b>Rhopalocères</b>	Mauvais	Pas d'inventaire	-
<b>Autres insectes</b>	Mauvais	Pas d'inventaire	-
<b>Amphibiens</b>	Très bon	Inventaire récent (2019)	ENS
<b>Reptiles</b>	Très bon	Inventaire récent (2019)	ENS
<b>Mammifères</b>	Mauvais	Pas d'inventaire	-
<b>Chiroptères</b>	Très bon	Inventaire récent (2015 - 2019)	ENS
<b>Oiseaux</b>	Très bon	Inventaire récent (2013 - 2019)	ENS
<b>Poissons + crustacés</b>	Bon	Inventaire plutôt récent (2015)	ENS

Tableau 7 : Niveaux de connaissances naturalistes au sein de l'ENS.

Le bilan des connaissances naturalistes se partage entre des groupes très bien connus et des groupes mal connus. Les inventaires récents et exhaustifs des habitats naturels, de la flore, des amphibiens, des reptiles, des chiroptères et des oiseaux permettent d'affirmer que ces compartiments de l'écosystème sont en 2019, très bien connus.

La fonge, les insectes et les mammifères (hors chiroptères) n'ont pas fait l'objet d'inventaire et les données sont issues d'observations ponctuelles (Tableau 7).

## 14. Synthèse des espèces menacées et / ou protégées

	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats / Oiseaux	Liste rouge nationale			Liste rouge régionale		
				EN	VU	NT	EN	VU	NT
<b>Flore</b>	1								
<b>Amphibiens</b>		1							
<b>Reptiles</b>		1							
<b>Poissons</b>		1	1					1	2
<b>Crustacé</b>		1	1		1		1		
<b>Oiseaux nicheurs</b>		28	4		1	4		4	3
<b>Mammifères</b>		3	1	1				1	
<b>Chiroptères</b>		13	7		2	2	1	7	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>48</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>6</b>

Tableau 8 : Somme des espèces à enjeux notées dans l'ENS.

Le Tableau 8 présente un décompte des espèces à enjeux de conservation au regard du code de l'environnement et des menaces qui pèsent sur elles en France et en Franche-Comté (listes rouges). Ce décompte intègre les données ponctuelles. L'établissement d'une telle synthèse des enjeux dépend directement des niveaux de connaissances dans l'ENS qui se révèlent assez hétérogènes entre les groupes taxonomiques (Tableau 7). Il dépend aussi des centres d'intérêts et des connaissances naturalistes globales. La répartition des enjeux entre les groupes taxonomiques et leur importance telle qu'elle apparaît dans ce tableau doivent donc être relativisées. Il en ressort néanmoins qu'au minimum 5 espèces à enjeu de conservation nationale fort (EN ou VU) et 15 espèces à enjeu de conservation régionale fort (EN ou VU) sont signalées dans l'ENS.

## 15. Hiérarchisation des enjeux

Parmi les espèces et les habitats patrimoniaux présents, il est important de savoir si l'ENS héberge des superficies, des populations rares ailleurs, ou des effectifs suffisamment importants pour lui conférer une responsabilité particulière. Les tableaux ci-dessous (Tableau 9 ; Tableau 10) considèrent donc la sensibilité des habitats et des espèces (liste rouge, intérêt communautaire, etc.), leur représentativité c'est-à-dire leur proportion par rapport à une échelle plus large, ici locale (département du Doubs) et régionale (Franche-Comté), et leur rôle fonctionnel. Pour les habitats, ce critère renseigne sur les fonctions remplies par l'habitat à l'échelle du site et à une échelle plus large. Pour les espèces, il renseigne sur le caractère déterminant de l'ENS pour la réalisation de leur cycle de vie. La hiérarchisation des enjeux intègre ces 4 critères de responsabilité. Cette méthode est une application des consignes de détermination des enjeux de conservation du guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels (cahier AFB n°88) (<http://ct88.espaces-naturels.fr>).

Les classements dans les rubriques « représentativité » et « rôle fonctionnel » (Tableau 9, Tableau 10) ne sont pas seulement à dire d'experts. Ils s'appuient sur les références suivantes ([http://franche-comte.lpo.fr/index.php?m\\_id=300](http://franche-comte.lpo.fr/index.php?m_id=300) ; <http://cpepesc.org/category/10-les-chauves-souris-franc-comtoises/2-les-differentes-espece-de-franche-comte/>). Ils restent néanmoins largement liés au

niveau de connaissance dans l'ENS et à des échelles supérieures. La priorisation des enjeux qui en découle est une illustration des éléments forts du patrimoine naturel de l'ENS qui se veut la plus objective possible mais qui reste ouverte à discussion, des ajustements étant possibles. Ne disposant pas d'information sur la fonge ou les insectes au niveau local et régional, ils n'apparaissent pas dans le Tableau 10.

Éléments du patrimoine à responsabilité	Sensibilité	Représentativité locale	Représentativité régionale	Rôle fonctionnel
Forêt de ravin à tilleul	+++	++	+++	Corridor écologique + habitat d'espèce patrimoniale
Hêtraie de pente forte, graveleuse à caillouteuse	+++	++	++	Corridor écologique + habitat d'espèce patrimoniale
Chênaie pubescente de corniche	++	+++	+++	Corridor écologique + habitat d'espèce patrimoniale
Tillaie de pente rocheuse ensoleillée	+++	+++	++	Corridor écologique + habitat d'espèce patrimoniale
Hêtraie-chênaie de plateau calcaire	++	+	+	Corridor écologique + habitat d'espèce patrimoniale
Hêtraie-chênaie à frêne et robinier	++	+	+	Corridor écologique + habitat d'espèce patrimoniale
Hêtraie-chênaie sur limon	++	+	+	Corridor écologique + habitat d'espèce patrimoniale
Forêt riveraine du ru de Nans	+++	++	+	Corridor écologique + habitat d'espèce patrimoniale
Végétation herbacée et arbustive de paroi calcaire ensoleillée	+++	++	++	Corridor écologique
Végétation de paroi ombragée	+++	+	+	Corridor écologique
Pelouse sèche, ourlet et fourré des gradins rocheux	+++	++	+	Corridor écologique
Végétation de vires à chamois	++	++	+	Corridor écologique
Végétation des bords du ru de Nans	+	+	+	Corridor écologique
<b>Sensibilité</b>				
+++ : intérêt communautaire et déterminant znieff avec une bonne typicité				
++ : déterminant znieff avec une bonne typicité ou intérêt communautaire avec une mauvaise typicité				
+ : intérêt communautaire, non déterminant znieff ou générateur d'une diversité d'écosystèmes				
<b>Représentativité locale</b>				
+++ : rare sur le territoire du Doubs				
++ : assez rare sur le territoire du Doubs				
+ : répandu sur le territoire du Doubs				
<b>Représentativité régionale</b>				
+++ : rare sur le territoire régional				
++ : assez rare sur le territoire régional				
+ : répandu sur le territoire régional				
(?) : déficit de connaissances				
<b>Priorité de l'enjeu</b>				
prioritaire		fort		secondaire

Tableau 9 : Hiérarchisation des enjeux pour les habitats naturels patrimoniaux.



Éléments du patrimoine à responsabilité	Sensibilité	Représentativité locale	Représentativité régionale	Rôle fonctionnel
Lynx boréal	+++	+++	+++	+
Barbastelle d'Europe	+	++	++	+++
Grand murin	++	++	++	+++
Grand rhinolophe	++	++	++	+++
Minioptère de Schreibers	+++	++	+	+++
Murin à oreilles échancrées	++	++	++	+++
Murin d'Alcathoe	++	+++	+++	+++
Murin de Bechstein	++	++	+++	+++
Murin de Natterer	++	++	++	+++
Noctule commune	++	++	+++	+++
Petit rhinolophe	++	+	++	+++
Pipistrelle commune	+	+	+	+++
Ecrevisse à pattes blanches	+++	+++	+++	Limite périmètre ENS
Chabot	+	++	+	Limite périmètre ENS
Lézard des murailles	+	+	+	+++
Salamandre tachetée	+	+	+	+++
Accenteur mouchet	+	+	+	+++
Bruant jaune	++	+	+	+++
Faucon crécerelle	+	+	+	+++
Faucon pèlerin	++	+	++	+++
Grand corbeau	+	+	++	+++
Grand-duc d'Europe	++	++	++	+++
Loriot d'Europe	++	++	++	+++
Pie-grièche écorcheur	++	+	+	+++
Pouillot fitis	+	+	+	+++
Pouillot siffleur	+	++	+	+++
<b>Sensibilité</b> +++ : EN ou VU régional et national ++ : EN ou VU régional ou national + : NT régional ou national				
<b>Représentativité locale</b> +++ : rare sur le territoire du Doubs ++ : assez rare sur le territoire du Doubs + : répandu sur le territoire du Doubs				
<b>Représentativité régionale</b> +++ : rare sur le territoire régional ++ : assez rare sur le territoire régional + : répandu sur le territoire régional (?) : déficit de connaissances				
<b>Rôle fonctionnel de la RNR</b> +++ : reproduction + alimentation ++ : reproduction ou alimentation + : passage ou halte (?) : reproduction incertaine				
<b>Priorité de l'enjeu</b>				
prioritaire		fort		secondaire

Tableau 10 : Hiérarchisation des enjeux pour les espèces patrimoniales.

Dans l'état des connaissances actuelles, les enjeux sur des espèces de la flore patrimoniale se limitent à une seule espèce forestière, l'hépatique à trois lobes, protégée en Franche-Comté localement assez



rare, mais hors liste rouge. Au sein de l'ENS, elle est présente dans les forêts de hêtraie de coteau de pente forte et de chênaie pubescente de corniche calcaire.

L'ENS est principalement forestier, les habitats forestiers patrimoniaux sont donc les habitats favorables aux espèces patrimoniales listées dans le tableau ci-dessus dont une majorité de chiroptères.

## 16. Facteurs d'influence sur les enjeux

Les facteurs d'influence (Tableau 11) sont définis dans le Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels (cahier AFB n°88) (<http://ct88.espaces-naturels.fr>) comme des **facteurs naturels et anthropiques** qui agissent de façon **directe ou indirecte** sur l'existence, l'état et l'évolution des enjeux. Ces facteurs exercent une influence positive (**leviers / opportunités**) ou négative (**menaces / pressions**) sur l'état des enjeux de l'ENS. Dans le contexte local actuel où tous les milieux naturels sont touchés par l'activité humaine, le terme de facteurs d'influence naturels peut interroger. Il s'agit ici de phénomène qui s'exercent naturellement, même s'ils peuvent avoir une origine humaine.

Le tableau ci-dessous synthétise les facteurs influençant la qualité des grands types de milieux hébergeant les espèces et les habitats patrimoniaux listés dans les Tableau 9 et Tableau 10.

Milieux naturels	Facteurs anthropiques positifs	Facteurs anthropiques négatifs	Facteurs naturels
Forêts	Préservation de bois mort Règlementation de la cueillette Organisation de l'accueil du public (chemin balisé, parking...)	Exploitation forestière défavorable à la biodiversité Cueillette Sport motorisé Libre divagation du public	Réchauffement climatique
Ru de Nans		Pollution dans le bassin versant	Assèchement
Falaises	Respect de l'APB		
Grottes	Panneaux signalétiques	Fréquentations	

Tableau 11 : Facteurs influençant les grands types de milieux naturels de l'ENS.

### 16.1. Facteurs anthropiques

#### 16.1.1. Facteurs d'influence anthropiques directs

##### 16.1.1.1. Fréquentation et gestion de l'accueil du public

Le balisage au sein de l'ENS limite d'ores et déjà plusieurs facteurs anthropiques négatifs au sein du site via les chemins balisés, les parkings, les panneaux informatifs etc. Notamment pour la cueillette qui est autorisée mais réglementée, les falaises sont réglementées via l'APB durant la période du 15 février au 15 juin inclus. Finalement, le principal facteur humain négatif qui agit actuellement et directement au sein de l'ENS est la fréquentation des grottes abritant des chiroptères et la potentielle fréquentation des milieux ouverts récemment, via des véhicules motorisés. Plusieurs axes d'intervention sont nécessaires : ajouter des panneaux signalétiques dans les zones subissant les fréquentations ainsi que des aménagements empêchant la libre circulation, mettre en place des APB si besoin, et poursuivre l'accueil du public ailleurs.

#### 16.1.1.2. Gestion des forêts

Afin d'améliorer l'intérêt écologique des forêts de l'ENS, le bois mort est conservé dans la limite de 5 arbres morts sur pied par hectare. Il serait judicieux de tenir une cartographie de ces arbres morts.

La sensibilité des boisements aux épisodes de sécheresse n'est pas homogène dans le site, les forêts de plateau étant plus sensibles. Les résultats d'une cartographie des arbres morts sur le plateau ne pourraient être extrapolés à la totalité du site. La conservation de bois morts au sol, la limitation des interventions et le maintien de boisements naturels d'âges différents sont de nature à favoriser la biodiversité du site.

#### 16.1.2. Facteurs d'influence anthropiques indirects

##### 16.1.2.1. Dégradation de la qualité de l'eau

La source de Nans est connectée à Fontenelle, l'eau est polluée dès l'origine, dans le gouffre.

#### 16.2. Facteurs naturels

##### 16.2.1.1. Changement climatique

Le changement climatique entraîne ici des événements de fortes sécheresses engendrant un dépérissement précoce des hêtres et un assèchement du ru de Nans à certains endroits.

## 17. Définition des objectifs et des opérations du plan de gestion 2023 – 2032

A partir des enjeux dressés dans les pages précédentes et dans la continuité des axes de travail définis dans le plan de gestion précédent, les objectifs à long terme du plan de gestion 2013 – 2017 sont conservés. Ils sont déclinés en objectifs opérationnels réalisables les 10 prochaines années. Ces objectifs opérationnels se déclinent en actions à mettre en place ou à poursuivre. Plutôt que de segmenter les objectifs et les actions jusqu'à l'excès, une simplification des axes de travail est proposée en privilégiant un assemblage par objectifs de gestion principaux et par moyens de les atteindre. Dans le respect du guide de gestion des espaces naturels (cahier n°88), les objectifs et les actions sont codifiés de la manière suivante :

#### Objectifs à long terme :

Lettre indicative de catégorie d'objectifs + numéro d'ordre :

**A – CONSERVATION PRIORITAIRE DES HABITATS ET DES ESPECES A FORT ENJEU**

**B – CONSERVATION SECONDAIRE DES HABITATS ET DES ESPECES A ENJEU MOYEN A FAIBLE**

C – Gestion de la fréquentation et de la demande sociale

D – Amélioration des connaissances et veille

E – Autres objectifs (points noirs paysagers...).

#### Objectif opérationnel (objectif du plan) :

**CODE DE L'OBJECTIF A LONG TERME + NUMERO D'ORDRE : EXEMPLE, A1.1, A1.2...**

#### Actions (codification selon le guide de gestion des espaces naturels n°88) :

SP – Surveillance

CS – Connaissance et suivi continu du patrimoine

EI – Prestations de conseil, études et ingénierie

IP – Intervention sur le patrimoine naturel

CI – Création et maintenance d'infrastructures d'accueil

MS – Management et soutien

PR – Participation à la recherche

PA – Prestations d'accueil et d'animation

CC – Création de supports de communication et de pédagogie





	Objectif à long terme	Objectif opérationnel		Action	
<b>A</b>	Conservation prioritaire des habitats et des espèces à fort enjeu	<b>A1</b>	Maintenir la tranquillité des oiseaux rupestres	<b>CS4</b>	Suivi de la reproduction des oiseaux rupestres
				<b>SP1</b>	Rappel de la réglementation : travaux bruyants proches de la falaise, périodes de juillet à janvier inclus
		<b>A2</b>	Assurer la tranquillité des chauves-souris des grottes de l'ENS	<b>CC1</b>	Panneaux de signalement
				<b>CS5</b>	Suivi des populations de chiroptères
		<b>A3</b>	Maintenir la forte naturalité de la forêt de ravin à tilleul	<b>IP3</b>	Solliciter le maintien de l'inscription de cette forêt "hors production" ou d'une exploitation en mode futaie jardinée afin de diversifier les classes d'âge
		<b>A4</b>	Augmenter le potentiel biologique du ru de Nans	<b>IP5</b>	Examiner l'opportunité de détruire tout ou partie du seuil bétonné du bief (M. Moustier)
				<b>IP4</b>	Enlever régulièrement les embâcles accumulés devant les buses du chemin (M. Moustier)
				<b>CS7</b>	Suivi des effectifs de chabot et de l'écrevisse à pattes blanches
				<b>EI2</b>	Etudier avec la Comcom si la commune de Fontenelle est prise en compte dans les travaux d'assainissement collectif
		<b>B</b>	Conservation secondaire des habitats et des espèces à enjeu moyen à faible	<b>B1</b>	Maintenir la diversité des structures forestières
<b>CS1</b>	Cartographier les arbres morts				
<b>EI1</b>	Adapter les objectifs de l'ONF par rapport au dépérissement des hêtres dans ses prochains documents d'aménagement				
<b>C</b>	Gestion de la fréquentation et de la demande sociale	<b>C1</b>	Stopper le passage des motos et des quads	<b>SP2</b>	Surveillance et verbalisation par les agents de l'ONF
				<b>CI1</b>	Mise en place de structure empêchant la pénétration des engins dans l'ENS (barrière etc.)
		<b>C2</b>	Contenir la cueillette des plantes	<b>SP2</b>	Surveillance et verbalisation par les agents de l'ONF
				<b>C3</b>	Entretien des structures d'accueil
		<b>CI2</b>	Réhabilitation du chemin principal (ONF)		
		<b>CI6</b>	Entretien du balisage		
		<b>CI7</b>	Entretien du sentier d'interprétation		
		<b>C4</b>	Offrir un service d'animation	<b>PA1</b>	Mettre à jour le livret de l'ENS
				<b>PA2</b>	Organisation de visite
		<b>D</b>	Amélioration des connaissances	<b>D1</b>	Fournir les données naturalistes nécessaires à l'évaluation du patrimoine naturel et des mesures de gestion
<b>CS3</b>	Mise à jour des connaissances sur les syrphes				
<b>CS8</b>	Suivi de l'état de conservation des habitats naturels				
<b>CS6</b>	Suivi des amphibiens				
<b>CS9</b>	Suivi floristique				
<b>CS10</b>	Suivi ornithologique				
<b>CS11</b>	Suivi des reptiles				
<b>E</b>	Assurer le suivi administratif et scientifique et la reconnaissance locale de l'ENS	<b>E1</b>	Maintenir une animation du plan de gestion	<b>MS1</b>	Suivi financier et administratif des actions
				<b>EI2</b>	Evaluation du plan de gestion et nouveau plan de gestion

Tableau 12 : Détail des objectifs à long terme, des objectifs opérationnels et des actions.

## 18. Programmation et couts des actions du plan de gestion

	Action	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total TTC
<b>CS4</b>	Suivi de la reproduction des oiseaux rupestres	1788			1788			1788			1788	<b>7152</b>
<b>SP1</b>	Rappel de la réglementation : travaux bruyants proches de la falaise, périodes de juillet à janvier inclus	Compris dans l'animation du plan de gestion										<b>0</b>
<b>CC1</b>	Panneaux de signalement											<b>0</b>
<b>CS5</b>	Suivi des populations de chiroptères			6000						6000		<b>12000</b>
<b>IP3</b>	Solliciter le maintien de l'inscription de cette forêt "hors production" ou d'une exploitation en mode futaie jardinée afin de diversifier les classes d'âge	Compris dans l'animation du plan de gestion										<b>0</b>
<b>IP5</b>	Examiner l'opportunité de détruire tout ou partie du seuil bétonné du bief (M. Moustier)		5000									<b>5000</b>
<b>IP4</b>	Enlever régulièrement les embâcles accumulés devant les buses du chemin (M. Moustier)	250 €/intervention ou prise en charge par des agents communaux ?										<b>0</b>
<b>CS7</b>	Suivi des effectifs de chabot et de l'écrevisse à pattes blanches	7000								7000		<b>14000</b>
<b>EI2</b>	Etudier avec la comcom si la commune de Fontenelle est prise en compte dans les travaux d'assainissement collectif	Compris dans l'animation du plan de gestion										<b>0</b>
<b>IP2</b>	Conserver des arbres morts sur pied non nectriés et des chandelles à raison de 5 pieds par hectare	Compris dans l'application des plans d'aménagements forestiers										<b>0</b>
<b>CS1</b>	Cartographier les arbres morts										3000	<b>3000</b>
<b>EI1</b>	Adapter les objectifs de l'ONF par rapport au dépérissement des hêtres dans ses prochains documents d'aménagement	2500	1800	1800	2500							<b>8600</b>
<b>SP2</b>	Surveillance et verbalisation par les agents de l'ONF	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	<b>7500</b>
<b>CI1</b>	Mise en place de structure empêchant la pénétration des engins dans l'ENS (barrière etc.)	500										<b>500</b>
<b>CI4</b>	Entretien du parking principal	250 € ou agents du Département du Doubs										<b>0</b>
<b>CI2</b>	Réhabilitation du chemin principal (ONF)	2500										<b>2500</b>
<b>CI6</b>	Entretien du balisage	1500	75	75	75	75	75	75	75	75	75	<b>2175</b>
<b>CI7</b>	Entretien du sentier d'interprétation	2500	75	75	75	75	75	75	75	75	75	<b>3175</b>
<b>PA1</b>	Mettre à jour le livret de l'ENS	2000										<b>2000</b>
<b>PA2</b>	Organisation de visite	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	<b>11000</b>
<b>CS2</b>	Mise à jour des connaissances fongiques				4000							<b>4000</b>
<b>CS3</b>	Mise à jour des connaissances sur les syrphes					5000						<b>5000</b>
<b>CS8</b>	Suivi de l'état de conservation des habitats naturels							6000				<b>6000</b>
<b>CS6</b>	Suivi des amphibiens			2700						2700		<b>5400</b>
<b>CS9</b>	Suivi floristique				3000							<b>3000</b>
<b>CS10</b>	Suivi ornithologique			3500						3500		<b>7000</b>



<b>CS11</b>	Suivi des reptiles			2700						2700		<b>5400</b>
<b>MS1</b>	Suivi financier et administratif des actions	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	<b>10000</b>
<b>EI2</b>	Evaluation du plan de gestion et nouveau plan de gestion					3500					4500	<b>8000</b>
	Total TTC	23138	9800	19700	14288	11500	3000	10788	3000	24900	12288	132402

Tableau 13 : Détail des couts par action et par an.

## 19. Fiches actions détaillées

			Page	
<b>A1</b>	Maintenir la tranquillité des oiseaux rupestres	<b>CS4</b>	Suivi de la reproduction des oiseaux rupestres	51
		<b>SP1</b>	Rappel de la réglementation : travaux bruyants proches de la falaise, périodes de juillet à janvier inclus	52
<b>A2</b>	Assurer la tranquillité des chauves-souris des grottes de l'ENS	<b>CC1</b>	Panneaux de signalement	53
		<b>CS5</b>	Suivi des populations de chiroptères	54
<b>A3</b>	Maintenir la forte naturalité de la forêt de ravin à tilleul	<b>IP3</b>	Solliciter le maintien de l'inscription de cette forêt "hors production" ou d'une exploitation en mode futaie jardinée afin de diversifier les classes d'âge	55
<b>A4</b>	Augmenter le potentiel biologique du ru de Nans	<b>IP5</b>	Examiner l'opportunité de détruire tout ou partie du seuil bétonné du bief (M. Moustier)	56
		<b>IP4</b>	Enlever régulièrement les embâcles accumulés devant les buses du chemin (M. Moustier)	57
		<b>CS7</b>	Suivi des effectifs de chabot et de l'écrevisse à pattes blanches	58
		<b>EI2</b>	Etudier avec la Comcom si la commune de Fontenelle est prise en compte dans les travaux d'assainissement collectif	59
<b>B1</b>	Maintenir la diversité des structures forestières	<b>IP2</b>	Conserver des arbres morts sur pied non nectrisés et des chandelles à raison de 5 pieds par hectare	60
		<b>CS1</b>	Cartographier les arbres morts	61
		<b>EI1</b>	Adapter les objectifs de l'ONF par rapport au dépérissement des hêtres dans ses prochains documents d'aménagement	62
<b>C1</b>	Stopper le passage des motos et des quads	<b>SP2</b>	Surveillance et verbalisation par les agents de l'ONF	63
		<b>CI1</b>	Mise en place de structure empêchant la pénétration des engins dans l'ENS (barrière etc.)	64
<b>C3</b>	Entretien des structures d'accueil	<b>CI4</b>	Entretien du parking principal	65
		<b>CI2</b>	Réhabilitation du chemin principal (ONF)	66
		<b>CI6</b>	Entretien du balisage	67
		<b>CI7</b>	Entretien du sentier d'interprétation	68
		<b>PA1</b>	Mettre à jour le livret de l'ENS	69
<b>C4</b>	Offrir un service d'animation	<b>PA2</b>	Organisation de visite	70
		<b>CS2</b>	Mise à jour des connaissances fongiques	71
<b>D1</b>	Fournir les données naturalistes nécessaires à l'évaluation du patrimoine naturel et des mesures de gestion	<b>CS3</b>	Mise à jour des connaissances sur les syrphes	72
		<b>CS8</b>	Suivi de l'état de conservation des habitats naturels	73
		<b>CS6</b>	Suivi des amphibiens	74
		<b>CS9</b>	Suivi floristique	75
		<b>CS10</b>	Suivi ornithologique	76
			Suivi des reptiles	77
<b>E1</b>	Maintenir une animation du plan de gestion	<b>MS1</b>	Suivi financier et administratif des actions	78
		<b>EI2</b>	Evaluation du plan de gestion et nouveau plan de gestion	79



<b>Objectifs à long terme :</b> Conservation prioritaire des habitats et des espèces à fort enjeu	<b>CS4 Suivi de la reproduction des oiseaux rupestres</b>
<b>Objectifs du plan :</b> Maintenir la tranquillité des oiseaux rupestres	

- **Réalisation du premier plan de gestion**

Suivi en 2013 et 2019

- **Principaux enjeux concernés**

- Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Grand Corbeau, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle de rochers

- **Problématique – objectif de l'opération**

Plusieurs espèces d'oiseaux s'installent en falaises pour nicher : Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Hirondelle des rochers, Martinet à ventre blanc, Faucon crécerelle.

Même si l'expansion récente des populations régionales de certaines espèces comme le Grand-Duc, et le Faucon pèlerin est encourageante, les oiseaux rupestres restent des espèces à haute valeur patrimoniale fragiles, sensibles au dérangement dans les falaises et aux atteintes globales à l'environnement : pesticides, réchauffement climatique, érosion de la biodiversité. Leur connaissance locale permet de s'assurer que les mesures de quiétudes appliquées aux falaises sont positives. Il s'intègre aussi aux suivis nationaux de ces espèces.

A la manière des suivis réalisés précédemment, il s'agit de s'assurer que les oiseaux rupestres ont au minimum entamé une nidification, en réalisant plusieurs passages pour couvrir la saison de reproduction de toutes les espèces nicheuses potentielles : 1 passage au crépuscule en hiver (Grand-Duc), 1 passage au début du printemps (Faucon pèlerin), 1 passage en mai (toutes les espèces rupestres).

- **Description, localisation et coûts indicatifs**

Niveau de priorité	Année intervention	Localisation	Coût estimatif TTC
2	2023-2026-2029-2032	Falaises	1788 € par an

- **Suivi – évaluation**

- Rapports de suivis contenant les méthodes mises en œuvre et les résultats.

<b><u>Objectifs à long terme</u></b> : Conservation prioritaire des habitats et des espèces à fort enjeu	<b>SP1 Rappel de la réglementation : travaux bruyants proches de la falaise</b>
<b><u>Objectifs du plan</u></b> : Maintenir la tranquillité des oiseaux rupestres	

- **Réalisation du premier plan de gestion**

Aux accès principaux, les panneaux d'information mis en place rappellent les réglementations en vigueur.

- **Principaux enjeux concernés**

- Assurer la tranquillité de la falaise pendant la saison de reproduction des oiseaux rupestres

- **Problématique – objectif de l'opération**

En complément aux panneaux d'information, il convient de veiller au respect de l'arrêté préfectoral de protection de biotope lorsque des interventions susceptibles de déranger les oiseaux nicheurs sont envisagés. Cette précaution consiste principalement à privilégier une date d'intervention en dehors de la période s'étendant du 15 février au 15 juin, dans le respect de l'arrêté préfectoral de protection de biotope du 14 janvier 2010.

- **Description, localisation et coûts indicatifs**

Niveau de priorité	Année intervention	Localisation	Coût estimatif TTC
1	2022 à 2032	Périmètre de l'arrêté	Compris dans l'animation du plan de gestion

- **Suivi – évaluation**

- Comptes rendus des comités de pilotages annuels indiquant si nécessaire les dates des interventions réglementées dans le périmètre de l'APB.

<b>Objectifs à long terme :</b> Conservation prioritaire des habitats et des espèces à fort enjeu	<b>CC1 Panneaux de signalement</b>
<b>Objectifs du plan :</b> Assurer la tranquillité des chauves-souris des grottes de l'ENS	

- **Réalisation du premier plan de gestion**

Des panneaux d'information ont été disposés aux accès principaux du site.

- **Principaux enjeux concernés**

- Tranquillité du site, respect du code de l'environnement.

- **Problématique – objectif de l'opération**

A l'aide de supports visuels, une information du public sur le patrimoine naturel du site et un rappel de la réglementation en vigueur (arrêté préfectoral, code de l'environnement) doit être maintenue en bon état et bien visible, à la manière des efforts faits lors du premier plan de gestion. Elle complète avantageusement les opérations de surveillances. Sur la commune de Nans, en pied de falaise, un rappel de la réglementation pourrait dissuader les divagations vers les ruines et les cavités.

- **Description, localisation et coûts indicatifs**

Niveau de priorité	Année intervention	Localisation	Coût estimatif TTC
1	2023-2032	Entrées principales de l'ENS et pied de falaise à Nans	1500 € par année d'intervention

- **Suivi – évaluation**

- Pose et maintien en bon état des panneaux d'informations.

<b>Objectifs à long terme :</b> Conservation prioritaire des habitats et des espèces à fort enjeu	<b>CS5 Suivi des populations de chiroptères</b>
<b>Objectifs du plan :</b> Assurer la tranquillité des chauves-souris des grottes de l'ENS	

- **Réalisation du premier plan de gestion**

Inventaires réalisés en 2015 et 2019.

- **Principaux enjeux concernés**

- Oreillard roux, Pipistrelle commune, Sérotien commune, Barbastelle d'Europe, Murin d'Alcathoe/Brandt/moustaches, Minioptère de Schreibers, Vespertilion d'Alcathoe, Grand Murin, Vespertilion de Natterer, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe.

- **Problématique – objectif de l'opération**

11 espèces de chauve-souris, toutes protégées en France, 5 d'entre-elles protégées en Europe (annexe II Dir. Habitats), plusieurs menacées en France ou en Franche-Comté fréquentent le site. Les mesures de gestion et les précautions prises pour l'accueil du public (voir CC1) intègre cet intérêt écologique. Les données obtenues lors des inventaires du précédent plan de gestion sont néanmoins incomplètes (CPEPESC, 2019). Il serait judicieux de continuer cette démarche d'amélioration des connaissances en axant des inventaires sur la totalité des cavités présentes du site, notamment les grottes présentes au milieu de la falaise (plus grand développement et moins fréquentées par l'homme) et d'approfondir l'inventaire acoustique. Elles permettraient d'acquérir des connaissances supplémentaires et d'aboutir à une meilleure compréhension de l'utilisation des habitats par les Chiroptères pendant les différentes saisons sur l'Espace Naturel Sensible.

Le suivi des chauves-souris permet aussi d'acquérir les connaissances nécessaires à l'évaluation des mesures de gestion mise en œuvre.

Deux inventaires seront nécessaires, un en 2025 permettant de compléter l'inventaire réalisé en 2019 afin d'avoir un réel aperçu de la population de chiroptère au sein de l'ENS et un inventaire en 2031 pour assurer un suivi régulier de la population de chiroptère d'autant plus nécessaire avec la mortalité forestière en cours.

- **Description, localisation et coûts indicatifs**

Niveau de priorité	Année intervention	Localisation	Coût estimatif TTC
2	2025 et 2031	Totalité de l'ENS	6000 € /an

- **Suivi – évaluation**

- Rapport de suivi.



<b>Objectifs à long terme :</b> Conservation prioritaire des habitats et des espèces à fort enjeu	<b>IP3 Solliciter le maintien de l'inscription de cette forêt "hors production" ou d'une exploitation en mode futaie jardinée afin de diversifier les classes d'âge</b>
<b>Objectifs du plan :</b> Maintenir la forte naturalité de la forêt de ravin à tilleul	

- **Réalisation du premier plan de gestion**

Il n'y a pas eu d'exploitation forestière ne respectant pas cet objectif lors du précédent plan de gestion, si ce n'est l'intervention sanitaire nécessaire sur les hêtres victimes des sécheresses successives en bordure de corniches.

- **Principaux enjeux concernés**

- Oiseaux forestiers, chauve-souris, Anémone hépatique
- Amphibiens, ex : Salamandre tachetée

- **Problématique – objectif de l'opération**

L'objectif est de conserver des habitats forestiers naturels et favorables à la faune et la flore en limitant les travaux forestiers. Lors du précédent plan de gestion cet axe de conservation a été respecté dans les forêts communales, avec néanmoins une intervention sanitaire nécessaire sur les hêtres. Les forêts privées n'ont pas non plus subi des interventions en contradiction avec cet objectif. Il s'agit ici de s'assurer du maintien de cette orientation sur la durée du plan de gestion 2022-2031.

- **Description, localisation et coûts indicatifs**

Niveau de priorité	Année intervention	Localisation	Coût estimatif TTC
1	2022 sur forêts privées. Année de révision des plans d'aménagement forestier en forêt communale (Nans 2030, Uzelle 2028)	Totalité de l'ENS	Compris dans l'animation du plan de gestion

- **Suivi – évaluation**

- Prise en compte des objectifs à long terme de l'ENS dans les plans d'aménagement forestier.

<b>Objectifs à long terme :</b> Conservation prioritaire des habitats et des espèces à fort enjeu	<b>IP5 Examiner l'opportunité de détruire tout ou partie du seuil bétonné du bief (M. Moustier)</b>
<b>Objectifs du plan :</b> Augmenter le potentiel biologique du ru de Nans	

- **Réalisation du premier plan de gestion**

Inscrit dans le premier plan de gestion mais non réalisé.

- **Principaux enjeux concernés**

- Ecrevisse à pattes blanches, Truite fario, Chabot, Salamandre tachetée.

- **Problématique – objectif de l'opération**

Les inventaires piscicoles et astacicoles ont montré une totale déconnexion entre l'amont forestier du ruisseau de Nans et l'aval à partir du chemin, à cause d'ouvrages infranchissables (buse, ancien ouvrage/déversoir). En améliorant la connectivité entre l'amont et l'aval du ruisseau, les habitats aquatiques colonisables par les espèces patrimoniales décrites ci-dessus seraient étendus.

- **Description, localisation et coûts indicatifs**

Niveau de priorité	Année intervention	Localisation	Coût estimatif TTC
2	2024	Amont ru de Nans	5000 €

- **Suivi – évaluation**

- Travaux réalisés, suivi piscicole post travaux en particulier du Chabot.

<b>Objectifs à long terme :</b> Conservation prioritaire des habitats et des espèces à fort enjeu	<b>IP4 Enlever régulièrement les embâcles accumulés devant les buses du chemin (M. Moustier)</b>
<b>Objectifs du plan :</b> Augmenter le potentiel biologique du ru de Nans	

- **Réalisation du premier plan de gestion**

Inscrit dans le premier plan de gestion mais non réalisé.

- **Principaux enjeux concernés**

- Ecrevisse à pattes blanches, Truite fario, Chabot, Salamandre tachetée.

- **Problématique – objectif de l’opération**

Lors du précédent plan de gestion, il avait été signalé que l’accumulation d’embâcles en amont du chemin privé pouvait provoquer une stagnation de l’eau engendrant une dégradation de la qualité de l’eau, par son réchauffement en particulier. Le retrait manuel régulier de ces embâcles serait utile si l’action IP5 n’est pas envisageable ou suffisante pour éviter leur accumulation.

- **Description, localisation et coûts indicatifs**

Niveau de priorité	Année intervention	Localisation	Coût estimatif TTC
2	Contrôle annuel. Intervention si nécessaire	Amont du ru de Nans	250 €/intervention ou prise en charge par des agents communaux ?

- **Suivi – évaluation**

- Pas d’accumulation d’embâcles.

<b>Objectifs à long terme :</b> Conservation prioritaire des habitats et des espèces à fort enjeu	<b>CS7 Suivi des effectifs de chabot et de l'écrevisse à pattes blanches</b>
<b>Objectifs du plan :</b> Augmenter le potentiel biologique du ru de Nans	

- **Réalisation du premier plan de gestion**

Inventaire réalisé en 2013 et 2014

- **Principaux enjeux concernés**

- Ecrevisse à pattes blanches, Truite fario, Chabot,

- **Problématique – objectif de l'opération**

L'amont du ruisseau de Nans, jusqu'à sa traversée du village héberge des espèces aquatiques patrimoniales, dont l'Ecrevisse à pattes blanches en danger de disparition en Franche-Comté. Le suivi de ces espèces permet d'acquérir les connaissances nécessaires à l'évaluation des mesures de gestion mises en œuvre et d'apprécier la dynamique des populations d'espèces patrimoniales du site. Afin de permettre des comparaisons, les suivis auront des méthodes comparables aux inventaires de 2013 et 2014.

- **Description, localisation et coûts indicatifs**

Niveau de priorité	Année intervention	Localisation	Coût estimatif TTC
2	2023-2031	Ru de Nans à l'amont du village	6000

- **Suivi – évaluation**

- Rapport rappelant les méthodes mises en œuvre et les résultats obtenus en les comparant avec les inventaires précédents.

<b><u>Objectifs à long terme</u></b> : Conservation prioritaire des habitats et des espèces à fort enjeu	<b>EI2 Etudier avec la communauté de communes si la commune de Fontenelle est prise en compte dans les travaux d'assainissement collectif</b>
<b><u>Objectifs du plan</u></b> : Augmenter le potentiel biologique du ru de Nans	

- **Réalisation du premier plan de gestion**

Non réalisé

- **Principaux enjeux concernés**

- Qualité de l'eau du ru de Nans.

- **Problématique – objectif de l'opération**

La présence d'espèces patrimoniales dans le ru de Nans dépend largement de sa qualité d'eau qui elle-même est tributaire des sources de pollutions dans le bassin versant du ru. Le village de Fontenelle est en assainissement non collectif. Depuis 2020, la communauté de communes des 2 vallées vertes a la compétence pour l'assainissement collectif. Il s'agit de se rapprocher de cette collectivité pour étudier la possibilité de mettre en place un assainissement collectif dans ce village.

- **Description, localisation et coûts indicatifs**

Niveau de priorité	Année intervention	Localisation	Coût estimatif TTC
2		Bassin versant du ru de Nans	Compris dans l'animation du plan de gestion

- **Suivi – évaluation**

- Mise en place d'un assainissement collectif à Fontenelle-Montby

<b><u>Objectifs à long terme</u></b> : Conservation secondaire des habitats et des espèces à enjeu moyen à faible	<b>IP2 Conserver des arbres morts sur pied non nectriés et des chandelles à raison de 5 pieds par hectare</b>
<b><u>Objectifs du plan</u></b> : Maintenir la diversité des structures forestières	

- **Réalisation du premier plan de gestion**

Non réalisé, mais naturellement le dépérissement forestier a multiplié les arbres morts.

- **Principaux enjeux concernés**

- Oiseaux forestiers, chauves-souris forestières, insectes xylophages, champignons

- **Problématique – objectif de l’opération**

En accompagnement d’une gestion forestière laissant s’exprimer des boisements naturels et diversifiés (action IP3), le maintien d’une densité suffisante d’arbres morts ou sénescents est favorable à la biodiversité. Le dépérissement forestier lié aux sécheresses successives entre 2010 et 2020 a conduit naturellement à disposer d’une densité probablement plus forte que 5 pieds par hectare. Il s’agit de s’assurer que les interventions sanitaires et l’exploitation forestière ne conduisent pas à moyen terme à une densité plus faible.

- **Description, localisation et coûts indicatifs**

Niveau de priorité	Année intervention	Localisation	Coût estimatif TTC
3	Durée du plan de gestion	Totalité de l’ENS	Compris dans l’application des plans d’aménagements forestiers

- **Suivi – évaluation**

- Résultat du comptage des arbres morts sur pied ou sénescents en 2031 (CS1).

<b><u>Objectifs à long terme</u></b> : Conservation secondaire des habitats et des espèces à enjeu moyen à faible	<b>CS1 Cartographier les arbres morts</b>
<b><u>Objectifs du plan</u></b> : Maintenir la diversité des structures forestières	

- **Réalisation du premier plan de gestion**

Non réalisé, mais naturellement le dépérissement forestier a multiplié les arbres morts.

- **Principaux enjeux concernés**

- Oiseaux forestiers, chauves-souris forestières, insectes xylophages, champignons

- **Problématique – objectif de l’opération**

Le maintien d’arbres morts ou sénescents favorables au développement de la biodiversité en forêt doit s’accompagner d’une évaluation quantitative de cette action. Le comptage doit permettre après les dépérissements constatés et diverses interventions en forêt de s’assurer que la densité de 5 pieds par hectare est atteinte. Ces inventaires pourront être réalisés lors des inventaires forestiers programmés par l’ONF lors de la révision des plans d’aménagements forestiers.

- **Description, localisation et coûts indicatifs**

Niveau de priorité	Année intervention	Localisation	Coût estimatif TTC
2	2032	Totalité de l’ENS	3000 €

- **Suivi – évaluation**

- Rapport rappelant la méthode mise en œuvre et les résultats cartographiés obtenus.

<b>Objectifs à long terme :</b> Conservation secondaire des habitats et des espèces à enjeu moyen à faible	<b>E11 Adapter les objectifs de l'ONF par rapport au dépérissement des hêtres dans ses prochains documents d'aménagement</b>
<b>Objectifs du plan :</b> Maintenir la diversité des structures forestières	

- **Réalisation du premier plan de gestion**

Non réalisé, les premières coupes de hêtres victimes des sécheresses étant intervenus en 2020.

- **Principaux enjeux concernés**

- Habitats forestiers

- **Problématique – objectif de l'opération**

L'exploitation des hêtres victimes des sécheresses répétées a laissé la place à une zone ouverte de 2 ha à l'allure d'une coupe à blanc. Sur près de 1 ha, l'objectif est de restaurer une forêt naturelle à partir de semis adaptés au réchauffement climatique mais essentiellement composées d'espèces locales et d'un reboisement naturel près des lisières périphériques. A l'issue d'une réunion le 6/05/2021 avec l'ONF, le département du Doubs, le gestionnaire et la commune d'Uzelle, il est proposé de laisser pousser les semis naturels pendant 2 à 3 ans en retravaillant les plants en bonne santé : débroussailler au niveau des pieds. Passé ce délai, au niveau des zones vierges, des essences valorisables et locales (érable sycomore, chêne pubescent) seront plantées. Les plantations devront s'accompagner de travaux de préparation tels que le broyage des rémanents à privilégier entre le 15 septembre et le 15 mars.

- **Description, localisation et coûts indicatifs**

Niveau de priorité	Année intervention	Localisation	Coût estimatif TTC
1	2022	Zone ouverte de 2 ha	Coupes et dégagement des arbustes autour des belvédères : 456 € ; Débroussaillage sur l'hectare déforesté pour dégager les semis naturels : 1392 € ; Abaissement des souches et des branches sur l'hectare qui a été déforesté. 228 € ;
	2023	Zone ouverte de 2 ha	Débroussaillage sur l'hectare déforesté pour dégager les semis naturels : 1392 €
	2024	Zone ouverte de 2 ha	Débroussaillage sur l'hectare déforesté pour dégager les semis naturels : 1392 €
	2025	Zone ouverte de 2 ha	Plantation dans les zones restées vierges : Montant non défini.

- **Suivi – évaluation**

- Caractérisation du boisement dans les secteurs plantés.



<b>Objectifs à long terme :</b> Gestion de la fréquentation et de la demande sociale	<b>SP2 Surveillance et verbalisation par les agents de l'ONF</b>
<b>Objectifs du plan :</b> Stopper le passage des motos et des quads. Contenir la cueillette des plantes	

- **Réalisation du premier plan de gestion**

Missions ponctuelles les week-ends par l'ONF, pendant la saison des jonquilles.

- **Principaux enjeux concernés**

- Cueillette des jonquilles
- Quiétude du site

- **Problématique – objectif de l'opération**

Le site est largement connu pour ses jonquilles. Au moment de leur floraison, l'affluence du public est remarquable. Une présence ponctuelle d'agents sensibilisant les cueilleurs à la quiétude du site et à la nécessaire limitation de la cueillette est nécessaire. La participation régulière de l'ONF doit s'accompagner d'une convention avec le gestionnaire. Des animateurs natures (LPO, CPIE, autoentrepreneurs) pourraient aussi être missionnés pour réaliser un maraudage pédagogique.

- **Description, localisation et coûts indicatifs**

Niveau de priorité	Année intervention	Localisation	Coût estimatif TTC
2	Annuelle	Bois de Châtel	750 €

- **Suivi – évaluation**

- Nombre de tournées annuelles effectuées.

<b>Objectifs à long terme :</b> Gestion de la fréquentation et de la demande sociale	<b>CI1 Mise en place de structure empêchant la pénétration des engins dans l'ENS (barrière etc.)</b>
<b>Objectifs du plan :</b> Stopper le passage des motos et des quads	

- **Réalisation du premier plan de gestion**

Barrière mise en place mais inefficace

- **Principaux enjeux concernés**

- Quiétude du site face à la pénétration d'engins motorisés

- **Problématique – objectif de l'opération**

Les diverses interventions ont rendu inefficaces la barrière à l'entrée principale du site, côté bois de Châtel. La pose de blocs ou l'extension de la barrière est nécessaire.

- **Description, localisation et coûts indicatifs**

Niveau de priorité	Année intervention	Localisation	Coût estimatif TTC
1	2023	Parking du bois de Châtel	500 €

- **Suivi – évaluation**

- Pose et entretien empêchant la pénétration non autorisée d'engins motorisés.



<b><u>Objectifs à long terme</u></b> : Gestion de la fréquentation et de la demande sociale	<b>CI4 Entretien du parking principal</b>
<b><u>Objectifs du plan</u></b> : Entretien des structures d'accueil	

- **Réalisation du premier plan de gestion**

Le parking principal a été aménagé lors du premier plan de gestion.

- **Principaux enjeux concernés**

- Accueil du public dans de bonnes conditions

- **Problématique – objectif de l'opération**

Un parking a été aménagé lors du premier plan de gestion dans le bois de Châtel. Il nécessite un entretien régulier pour limiter l'expansion de la végétation et ramasser les déchets. Un débroussaillage 2 fois/an (juillet et début hiver) via une convention entre le département et les communes ou la communauté de communes est à mettre en place.

- **Description, localisation et coûts indicatifs**

Niveau de priorité	Année intervention	Localisation	Coût estimatif TTC
1	Bi annuel	Parking principal	250 €/intervention ou prise en charge par des agents du Département du Doubs ?

- **Suivi – évaluation**

- Parking entretenu

<b><u>Objectifs à long terme :</u></b> Gestion de la fréquentation et de la demande sociale	<b>CI2 Réhabilitation du chemin principal (ONF)</b>
<b><u>Objectifs du plan :</u></b> Entretien des structures d'accueil	

- **Réalisation du premier plan de gestion**

Le chemin principal a été réalisé pendant le premier plan de gestion.

- **Principaux enjeux concernés**

- Maintenir un chemin facilement praticable par un large public.

- **Problématique – objectif de l'opération**

Le chemin principal qui circule vers le nord du site depuis le parking du bois de Châtel a été détérioré par l'exploitation des hêtres victimes du dépérissement forestier. Il doit être remis en état. Les souches et les branchages aux abords seront retirés. L'exploitation future s'effectuera via des cloisonnements au sein de la forêt par défrichage pour gagner l'autre chemin d'exploitation et ne plus utiliser le chemin de randonnée.

- **Description, localisation et coûts indicatifs**

Niveau de priorité	Année intervention	Localisation	Coût estimatif TTC
1	2022	Chemin principal	2500 €

- **Suivi – évaluation**

- Maintien en bon état du chemin principal.



<b>Objectifs à long terme :</b> Gestion de la fréquentation et de la demande sociale	<b>CI6 Entretien du balisage</b>
<b>Objectifs du plan :</b> Entretien des structures d'accueil	

- **Réalisation du premier plan de gestion**

Le balisage mis en place pendant le premier plan de gestion a été entretenu.

- **Principaux enjeux concernés**

- Identification de l'ENS, rappel de réglementation

- **Problématique – objectif de l'opération**

Le balisage mis en place lors du précédent plan de gestion est en bon état mais il nécessite un contrôle et un entretien annuel. Les panneaux et les supports endommagés seront remplacés tout au long du plan de gestion.

Au niveau de la clairière qui a succédé à l'exploitation des hêtres victimes du dépérissement forestier, le balisage sera renforcé pour mieux orienter les promeneurs vers le belvédère et les encourager à rester sur les sentiers.

- **Description, localisation et coûts indicatifs**

Niveau de priorité	Année intervention	Localisation	Coût estimatif TTC
1	2023	Renforcement du balisage dans la clairière issue du dépérissement forestier dans le Bois de Châtel vers le belvédère	2500 €
3	Contrôle et remplacement annuel sur la durée du plan de gestion	Totalité de l'ENS	75 €

- **Suivi – évaluation**

- Maintien en bon état du balisage

<b>Objectifs à long terme :</b> Gestion de la fréquentation et de la demande sociale	<b>CI7 Entretien du sentier d'interprétation</b>
<b>Objectifs du plan :</b> Entretien des structures d'accueil	

- **Réalisation du premier plan de gestion**

Un sentier d'interprétation a été mis en place au cours du premier plan de gestion.

- **Principaux enjeux concernés**

- Sensibilisation du public à la richesse du site.

- **Problématique – objectif de l'opération**

Le sentier d'interprétation nécessite un entretien régulier et un remplacement des supports endommagés ou défraîchis. Afin d'expliquer la coupe des hêtres victimes du dépérissement forestier et la clairière consécutive, un ou plusieurs supports complémentaires seront ajoutés. Ils porteront sur l'impact du réchauffement climatique sur les forêts naturelles locales.

- **Description, localisation et coûts indicatifs**

Niveau de priorité	Année intervention	Localisation	Coût estimatif TTC
1	2022	Bois de Châtel vers le belvédère	2500 €
3	Contrôle et remplacement annuel sur la durée du plan de gestion	Totalité de l'ENS	75 €

- **Suivi – évaluation**

- Maintien en bon état du sentier d'interprétation



<b><u>Objectifs à long terme :</u></b> Gestion de la fréquentation et de la demande sociale	<b>PA1 Mettre à jour le livret de l'ENS</b>
<b><u>Objectifs du plan :</u></b> Offrir un service d'animation	

- **Réalisation du premier plan de gestion**

Un livret de 15 pages présentant de manière pédagogique l'ENS des Roches de Nans a été édité durant le plan de gestion.

- **Principaux enjeux concernés**

- Disposer d'un support de sensibilisation du public sur les enjeux du site, à mettre en ligne ou à emporter.

- **Problématique – objectif de l'opération**

Le livret de présentation sera réédité et mis à jour.

- **Description, localisation et coûts indicatifs**

Niveau de priorité	Année intervention	Localisation	Coût estimatif TTC
3	2023	Sans objet	2000 €

- **Suivi – évaluation**

- Livret réédité disponible.

<b><u>Objectifs à long terme :</u></b> Gestion de la fréquentation et de la demande sociale	<b>PA2 Organisation de visites</b>
<b><u>Objectifs du plan :</u></b> Offrir un service d'animation	

- **Réalisation du premier plan de gestion**

Des animations pédagogiques sont proposées. Le département du Doubs propose 2 fois par an une visite : 1 par FNE Doubs concernant la richesse historique du site et 1 par la LPO. Des visites scolaires sont aussi organisées régulièrement sur le site. Les visites ont été stoppées ces 2 dernières années à cause des risques de chutes de branches liées au dépérissement forestier.

- **Principaux enjeux concernés**

- Accompagner les visiteurs dans la découverte de l'ENS.

- **Problématique – objectif de l'opération**

En complément au sentier d'interprétation et au livret pédagogique, il est proposé de poursuivre les visites organisées du site avec une fréquence semblable au précédent plan de gestion.

- **Description, localisation et coûts indicatifs**

Niveau de priorité	Année intervention	Localisation	Coût estimatif TTC
2	Interventions annuelles	Totalité de l'ENS	1100 €

- **Suivi – évaluation**

- Bilan annuel des sorties et du nombre de participants.



<b><u>Objectifs à long terme</u></b> : Amélioration des connaissances	<b>CS2 Mise à jour des connaissances fongiques</b>
<b><u>Objectifs du plan</u></b> : Fournir les données naturalistes nécessaires à l'évaluation du patrimoine naturel et des mesures de gestion	

- **Réalisation du premier plan de gestion**

Pas d'inventaire et le CBN précise que le site est intéressant pour les champignons avec en 2017, 292 taxons répertoriés dans la base dont 20 qui sont menacés.

- **Principaux enjeux concernés**

- Champignons

- **Problématique – objectif de l'opération**

Le site présente un réel potentiel pour la fonge. Jusqu'à présent, ce taxon n'a pas été étudié. Il est pourtant riche en espèces dont certaines rares et menacées. L'écologie des champignons fournit aussi des informations utiles aux gestionnaires de sites naturels.

- **Description, localisation et coûts indicatifs**

Niveau de priorité	Année intervention	Localisation	Coût estimatif TTC
3	2026	Totalité de l'ENS	4000 €

- **Suivi – évaluation**

- Compte rendu rappelant la méthode mis en œuvre et les résultats dont le statut de conservation des espèces recensées.

<b><u>Objectifs à long terme</u></b> : Amélioration des connaissances	<b>CS3 Mise à jour des connaissances sur les syrphes</b>
<b><u>Objectifs du plan</u></b> : Fournir les données naturalistes nécessaires à l'évaluation du patrimoine naturel et des mesures de gestion	

- **Réalisation du premier plan de gestion**

Pas d'inventaire des syrphes. Ils sont utilisés comme bioindicateurs, les assemblages d'espèces selon leurs traits de vie reflètent les ressources écologiques disponibles et permettent ainsi d'obtenir un indice d'intégrité fonctionnelle du système naturel étudié, et donc d'évaluer l'état écologique d'une forêt (Bühler U. *et al.*, 2021).

- **Principaux enjeux concernés**

- Syrphes

- **Problématique – objectif de l'opération**

Les syrphes sont considérés par un nombre grandissant de gestionnaires de milieux naturels comme des indicateurs de l'état de conservation des habitats forestiers, la structure de leur communauté étant liée à la maturité des arbres, la présence de micro habitats et la connectivité entre les espaces boisés. Dans le contexte de l'ENS, une étude de ce groupe apparaît en conséquence pertinente.

- **Description, localisation et coûts indicatifs**

Niveau de priorité	Année intervention	Localisation	Coût estimatif TTC
3	2027	Totalité de l'ENS	5000 €

- **Suivi – évaluation**

- Rapport rappelant la méthode et les résultats obtenus.

<b><u>Objectifs à long terme</u></b> : Amélioration des connaissances	<b>CS8 Suivi de l'état de conservation des habitats naturels</b>
<b><u>Objectifs du plan</u></b> : Fournir les données naturalistes nécessaires à l'évaluation du patrimoine naturel et des mesures de gestion	

- **Réalisation du premier plan de gestion**

L'inventaire et la cartographie des habitats naturels ont été réalisés préalablement au plan de gestion précédent, en 2012. Pas de mise à jour pendant le plan de gestion

- **Principaux enjeux concernés**

- Tous les Habitats naturels du site.

- **Problématique – objectif de l'opération**

Un diagnostic phytosociologique des habitats naturels est généralement considéré comme un préalable indispensable à l'élaboration d'un plan de gestion, car il permet de d'inventorier les habitats naturels présents, de les localiser, d'évaluer leur état de conservation et finalement d'orienter des mesures de gestion favorables à la végétation naturelle. Sur ce site, le premier diagnostic date de 2012. Les habitats naturels étant forestiers et non soumis à une exploitation intensive, ils évoluent peu, si ce n'est sous l'effet du réchauffement climatique et du dépérissement forestier. Il n'était pas nécessaire de réactualiser ces connaissances au moment de rédiger le nouveau plan de gestion, mais suite aux interventions sanitaires récentes et avant le prochain plan de gestion, une mise à jour sera utile. Elle permettra de comparer les communautés végétales sur une durée de plus de 15 ans et d'apporter les connaissances nécessaires à la définition des orientations du prochain plan de gestion. Il paraît néanmoins justifié d'attendre quelques années la repousse de la végétation dans la coupe de hêtres victimes du dépérissement forestier.

La cartographie des habitats naturels doit suivre la méthodologie appliquée sur le terrain (cahier des charges CBN) et le rendu cartographique. La cartographie sera réalisée sur la totalité de l'ENS. Sa programmation sur la totalité du site est fixée à l'issue du plan de gestion.

- **Description, localisation et coûts indicatifs**

Niveau de priorité	Année intervention	Localisation	Coût estimatif TTC
3	2029	Totalité de l'ENS	6000 €

- **Suivi – évaluation**

- Rapport disponible rappelant la méthode mise en œuvre, les résultats, les cartes, l'état de conservation et une description des habitats naturels.

<b><u>Objectifs à long terme</u></b> : Amélioration des connaissances	<b>CS6 Suivi des amphibiens</b>
<b><u>Objectifs du plan</u></b> : Fournir les données naturalistes nécessaires à l'évaluation du patrimoine naturel et des mesures de gestion	

- **Réalisation du premier plan de gestion**  
Inventaire en 2019

- **Principaux enjeux concernés**
  - Salamandre tachetée

- **Problématique – objectif de l'opération**

La Salamandre tachetée est le seul amphibien observé dans l'ENS lors de l'inventaire herpétologique de 2019. Cette espèce protégée n'est pas menacée mais les centaines de larves découvertes dans le ru de Nans confèrent au site un intérêt particulier. Deux inventaires durant le plan de gestion fourniront des données sur le maintien local de cette population et sur l'impact des actions sur les seuils du ru de Nans (actions IP4 et IP5).

- **Description, localisation et coûts indicatifs**

Niveau de priorité	Année intervention	Localisation	Coût estimatif TTC
3	2025-2031	Ru de Nans	2700 par année de suivi

- **Suivi – évaluation**
  - Rapport rappelant la méthode, les résultats obtenus et la comparaison avec les inventaires précédents.



<b>Objectifs à long terme :</b> Amélioration des connaissances	<b>CS9 Suivi floristique</b>
<b>Objectifs du plan :</b> Fournir les données naturalistes nécessaires à l'évaluation du patrimoine naturel et des mesures de gestion	

- **Réalisation du précédent plan de gestion**

Suivi de l'hépatique à trois lobes en 2013 par le CBNFC ORI.

- **Principaux enjeux concernés**

L'hépatique à trois lobes ou anémone hépatique (*Hepatica nobilis*) est protégée en Franche-Comté. Elle est bien représentée dans la hêtraie à tilleul de la Côte sur le Clos et dans la chênaie pubescente de corniche. En 2013, plus de 2000 pieds ont été comptabilisés dans l'ENS.

- **Problématique – objectif de l'opération**

Le suivi de l'hépatique à trois lobes permet de s'assurer du maintien de cette espèce protégée abondante dans l'ENS et d'identifier si les actions du plan de gestion ou de nouvelles actions lui seraient favorables. Un suivi à mi-parcours du plan de gestion fournira les informations nécessaires.

- **Description, localisation et coûts indicatifs**

<b>Niveau de priorité</b>	<b>Année intervention</b>	<b>Coût estimatif HT</b>
1	2026	3000 €

- **Suivi – évaluation**

Rapport comportant la méthode utilisée, une cartographie des espèces sous SIG, et une description des enjeux de conservation

<b>Objectifs à long terme :</b> Amélioration des connaissances	<b>CS10 Suivis ornithologique</b>
<b>Objectifs du plan :</b> Fournir les données naturalistes nécessaires à l'évaluation du patrimoine naturel et des mesures de gestion	

- **Réalisation du précédent plan de gestion**  
Inventaires réalisés en 2013 et 2019.

- **Principaux enjeux concernés**
  - Oiseaux forestiers
  - Oiseaux de milieux semi-ouverts (bruant jaune, pie-grièche écorcheur)

- **Problématique – objectif de l'opération**  
Le peuplement d'oiseaux, essentiellement forestiers ici, est par sa structure et l'abondance des espèces qui le compose un indicateur de la biodiversité forestière. La méthode standard des IPA mise en place en 2019 (Guinchard M., 2019) permet à moindre cout d'inventorier la quasi-totalité des oiseaux présents dont certains menacés en Franche-Comté et/ou en France. Elle sera complétée par des points IPA supplémentaires afin de couvrir au mieux l'ENS. Le suivi des oiseaux communs fournit des informations utiles à l'évaluation des actions du plan de gestion et le cas échéant peut permettre d'en définir de nouvelles qui leur seraient favorables.

- **Description, localisation et coûts indicatifs**

Niveau de priorité	Année intervention	Localisation	Coût estimatif TTC
	2025 et 2031	Totalité de l'ENS	3500 €

- **Suivi – évaluation**  
Rapport comportant la méthode utilisée, les résultats obtenus et la comparaison avec les inventaires précédents.

<b>Objectifs à long terme :</b> Assurer le suivi administratif et scientifique et la reconnaissance locale de l'ENS	<b>MS1 Suivi financier et administratif des actions</b>
<b>Objectifs du plan :</b> Maintenir une animation du plan de gestion	

- **Réalisation du premier plan de gestion**

Suivi administratif et financier assuré par la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes

- **Principaux enjeux concernés**

- Suivi administratif de l'ENS

- **Problématique – objectif de l'opération**

L'activité de l'ENS se traduisant par une gestion continue administrative et comptable des dossiers, il est impératif d'identifier une structure, ici la communauté de commune des 2 Vallées Vertes et à l'intérieur de celle-ci une personne en charge de cette activité.

La mise en œuvre des actions de gestion peut nécessiter un appui technique pendant les travaux ou en phase d'entretien pour s'assurer que les objectifs écologiques sont maintenus et pour répondre à des imprévus.

Sont à prévoir annuellement 1 à 2 comités techniques et 1 comité de pilotage pour une bonne animation du plan de gestion et un retour régulier sous forme de bilans annuels auprès des partenaires : Commune, Département, ONF, etc.

- **Description, localisation et coûts indicatifs**

Niveau de priorité	Année intervention	Localisation	Coût estimatif TTC
	2023 à 2031	Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes	
	2023 à 2031	Assistance technique externe (ONF, CBNFC, CEN, etc.)	1000 €

- **Suivi – évaluation**

- Bilans administratifs et financiers annuels

<b><u>Objectifs à long terme</u></b> : Assurer le suivi administratif et scientifique et la reconnaissance locale de l'ENS	<b>EI2 Evaluation du plan de gestion et nouveau plan de gestion</b>
<b><u>Objectifs du plan</u></b> : Maintenir une animation du plan de gestion	

- **Réalisation du premier plan de gestion**

Evaluation réalisée par un prestataire externe.

- **Principaux enjeux concernés**

- Bilan et évaluation des actions mises en œuvre nécessaire à la rédaction du prochain plan de gestion.

- **Problématique – objectif de l'opération**

Le plan de gestion étant programmé sur 10 ans, un bilan à mi-parcours est nécessaire. Il permettra d'évaluer les actions mises en place et si nécessaire de les réorienter.

La fin d'un plan de gestion doit s'accompagner de son évaluation. Elle est un préalable utile au plan de gestion suivant ou au minimum à sa mise à jour. L'évaluation s'appuie naturellement sur les suivis naturalistes programmés dans les actions. Même si des facteurs externes agissent tels que le réchauffement climatique, ou des tendances populationnelles à large échelle d'espèces menacées, sans suivis naturalistes il est difficile d'évaluer l'impact des diverses actions mises en œuvre. Ils ne sont pas pour autant suffisants. La compilation des bilans annuels et du bilan à mi-parcours fournira des éléments administratifs et financiers ainsi que des informations sur la mise en œuvre des actions et les contraintes rencontrées : techniques, foncières, humaines, météorologiques. Une présentation de l'évaluation aux partenaires et aux usagers du site aidera à dégager d'éventuelles attentes. Auparavant, les plans de gestion étaient définis pour une période de 5 ans. Le passage à 10 ans, au moins à partir du second plan a été retenu afin donner un temps suffisant à la réalisation de l'essentiel des actions et à l'évaluation des résultats. L'évaluation à mi-parcours, habituellement proposée dans les plans de gestion, reste néanmoins utile pour corriger si nécessaire des actions qui rencontreraient des éléments bloquant sans attendre 10 ans.

- **Description, localisation et coûts indicatifs**

Niveau de priorité	Année intervention	Localisation	Coût estimatif TTC
2	2027	Prestation extérieure pour l'évaluation à mi-parcours du plan de gestion	3500 € HT
1	2032	Prestation extérieure pour l'évaluation du plan de gestion et nouveau plan de gestion (inventaires non compris)	4500 € HT

- **Suivi – évaluation**

- Rapport de l'évaluation à mi-parcours.
- Evaluation du plan de gestion à son terme.



<b><u>Objectifs à long terme</u></b> : Amélioration des connaissances	<b>CS11 Suivi des reptiles</b>
<b><u>Objectifs du plan</u></b> : Fournir les données naturalistes nécessaires à l'évaluation du patrimoine naturel et des mesures de gestion	

- **Réalisation du premier plan de gestion**

Inventaire en 2019

- **Principaux enjeux concernés**

- Lézard des murailles
- Couleuvre à collier
- Couleuvre verte et jaune
- Vipère aspic

- **Problématique – objectif de l'opération**

Le lézard des murailles est le seul reptile observé dans l'ENS lors de l'inventaire herpétologique en 2019. Cependant de observateurs locaux auraient observés de la couleuvre à collier, de la couleuvre verte et jaune et de la vipère aspic, ce qui confère au site un intérêt particulier. Deux inventaires suivant le protocole POPReptiles durant le plan de gestion fourniront des données sur le maintien local du lézard des murailles et sur la présence ou non des autres espèces citées précédemment.

- **Description, localisation et coûts indicatifs**

Niveau de priorité	Année intervention	Localisation	Coût estimatif TTC
3	2025-2031	Reculée du Ru de Nans	2700 par an

- **Suivi – évaluation**

- Rapport rappelant la méthode, les résultats obtenus et la comparaison avec les inventaires précédents.

## 20. Annexe

### Annexe 1 : relevés de végétation

RELEVES FORESTIERS										
numéro des relevés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
surface relevés toutes strates (m2)	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400
Sol	blocs	caillouteux	caillouteux	groises	roche	roche	décalcifié, assez prof	caillouteux	limoneux profond	caillouteux
Pente	forte	forte	moyenne	moyenne	moyenne	forte	plat	plat	plat	moyenne
Exposition	ouest	ouest	ouest	ouest	ouest	ouest				est
Strate arborescente (a)	70%	80%	90%	90%	50%	70%	90%	90%	100%	80%
Strate arbustive (b)	10%	30%	40%	40%	50%	50%	25%	20%	40%	30%
Strate herbacée (h)	70%	80%	60%	50%	70%	5%	90%	80%	50%	90%
Hauteur moy a	25	20	20	20	5	10	25	25	25	25
Hauteur moy b	3	4	3	3	1	2	4	4	4	4
Hauteur moy h	0.50	0.10	0.10	0.10	0.10	0.1	0.20	0.20	0.20	0.20
<b>Strate a</b>										
<i>Tilia platyphyllos</i>	3.2	4.2	3.2	3.2		3.2				
<i>Ulmus glabra</i>	1.1									
<i>Fraxinus excelsior</i>	1.1	1.1		+1		1.1				3.2
<i>Acer campestre</i>	1.1	+1				+1		1.1		
<i>Acer pseudoplatanus</i>	+1	+1							2.1	
<i>Fagus sylvatica</i>		2.1	4.4	2.1			2.1	3.1	4.4	1.1
<i>Quercus petraea</i>		1.1	1.1	2.1			4.4	3.1	2.1	1.1
<i>Prunus avium</i>							1.1	1.1		
<i>Tilia cordata</i>							1.1	1.1	1.1	
<i>Sorbus aria</i>				+1				2.1		
<i>Carpinus betulus</i>			1.1	+1		1.1	+1	1.1	+1	
<i>Quercus pubescens / Q. x calvescens</i>					3.3	2.1				



<i>Robinia pseudacacia</i>										+1
<i>Abies alba</i>		2.1								
<b>Strate b</b>										
<i>Sambucus nigra</i>	1.2							+1		
<i>Corylus avellana</i>	+1	1.1	1.1	+1	+1				1.1	1.1
<i>Fagus sylvatica</i>			2.2	1.1			1.1	1.1	2.2	1.1
<i>Tilia platyphyllos</i>			1.1	1.1						1.1
<i>Ulmus glabra</i>			+1				1.1			
<i>Fraxinus excelsior</i>			+1	1.1						
<i>Acer campestre</i>			1.1	+1			+1			+1
<i>Acer pseudoplatanus</i>			+1						1.1	+1
<i>Carpinus betulus</i>			1.2	2.2			2.2	1.1	2.2	1.1
<i>Lonicera xylosteum</i>			+1	+1			+1	+1		1.1
<i>Crataegus laevigata</i>	+1		1.1	1.1			+1	2.1		1.1
<i>Crataegus monogyna</i>		+1				+1	+1		+1	
<i>Ilex aquifolium</i>		2.3	+1	+2		2.2	+1	2.2	+1	
<i>Tilia cordata</i>							+1		2.2	
<i>Viburnum lantana</i>		+1	+1	+1		+1				+1
<i>Sorbus aria</i>			+1	+1	1.1	1.1				
<i>Cornus sanguinea</i>			+1	+1	2.2	+1				
<i>Prunus mahaleb</i>					1.1					
<i>Prunus spinosa</i>					2.2					
<i>Hippocrepis emerus</i>					1.1					
<i>Euonymus europaeus</i>						+1				+1
<i>Ligustrum vulgare</i>				+2		+1				1.1
<i>Sorbus torminalis</i>						+1				
<i>Ulmus campestris</i>										+2
<i>Viburnum opulus</i>										+1
<b>Strate h</b>										
<i>Phyllitis scolopendrium</i>	3.2									
<i>Lunaria rediviva</i>	2.4									
<i>Moehringia trinervia</i>	+1									



<i>Urtica dioica</i>	+2									
<i>Polypodium interjectum</i>	+2		+2							
<i>Polystichum aculeatum</i>	+1									
<i>Leucjum vernum</i>	2.2		2.3			+2				
<i>Dryopteris dilatata</i>	+1									
<i>Dryopteris filix-mas</i>	+2						+1			
<i>Geranium robertianum</i>	+2			+1			+1			
<i>Hedera helix</i>	1.3		2.2	2.2	+1	2.3	1.2	2.3	5.5	
<i>Helleborus foetidus</i>	+1									
<i>Circaea lutetiana</i>	+1									
<i>Lamium galeobdolon montanum</i>	1.1	1.1	1.1			1.1	1.1	1.1		
<i>Galium odoratum</i>	+1	1.1	2.2			1.1	2.2	1.1	1.1	
<i>Mercurialis perennis</i>	1.2	1.2	3.2	+1	+1	+2	2.3		+2	
<i>Arum maculatum</i>		+1								
<i>Vinca minor</i>		4.4								
<i>Rosa arvensis</i>		+1	1.1	1.1	+1	+1	+1	+1	+1	+1
<i>Melica uniflora</i>			+2	1.2			+1	+1	+2	
<i>Euphorbia amygdaloides</i>			+1	+1	+1		+1			
<i>Lathyrus vernus</i>			+1	+1			+1			
<i>Scilla bifolia</i>			1.1	2.1		2.1	2.1	+2	1.1	
<i>Narcissus pseudonarcissus</i>			+1	+2		1.2	3.4	1.2	+2	
<i>Carex sylvatica</i>			+1			+1	+2	+1		
<i>Ornithogalum pyrenaicum</i>			+1			+1	+1			
<i>Hordelymus europaeus</i>						+2	1.1			
<i>Ranunculus auricomus</i>			+1							
<i>Ranunculus ficaria</i>			+1			+2		+1		
<i>Milium effusum</i>			+1							
<i>Hepatica nobilis</i>				1.1						
<i>Sesleria caerulea</i>					3.3					
<i>Stachys recta</i>					1.1					



<i>Carex flacca</i>			+2	1.2					
<i>Rosa pimpinellifolia</i>				+1					
<i>Viola hirta</i>				1.1					
<i>Primula veris</i>				+1					
<i>Anemone nemorosa</i>			1.2			2.3	2.3	2.3	
<i>Corydalis solida</i>	1.2					1.3	1.3	1.3	
<i>Pulmonaria montana</i>						+1	+1	+1	
<i>Galium mollugo</i> subsp. <i>erectum</i>				1.1					
<i>Mycelis muralis</i>		+1		1.1					
<i>Cardamidiopsis arenosa</i> <i>borbasii</i>				+1					
<i>Viola reichenbachiana</i>		+1					1.1		
<i>Acer pseudoplatanus</i> (plantules)			+1						2.2
<i>Brachypodium</i> <i>sylvaticum</i>						+2			+1
<i>Convallaria majalis</i>			+2						
<i>Daphne mezereum</i>									+1
<i>Deschampsia cespitosa</i>								2.2	
<i>Fagus sylvatica</i> (plantules)			+2					2.1	
<i>Luzula pilosa</i>								+2	
<i>Primula elatior</i>								+1	+1
<i>Galeopsis tetrahit</i>			+1						
<i>Geum urbanum</i>						+1	+1		+1
<i>Glechoma hederacea</i>						+1	1.1		+1
<i>Hypericum hirsutum</i>							+1		
<i>Lilium martagon</i>							+1		
<i>Polygonatum</i> <i>multiflorum</i>							+2		+1
<i>Quercus petraea</i> (plantules)			+1			1.1	+1	1.1	
<i>Rubus</i> (série <i>Mucronati</i> )									
<i>Rubus</i> (série <i>Pallidi</i> ) cf. <i>foliosus</i>						5.5	2.3	2.2	



<i>Rubus sp.</i>				1.1						
<i>Stachys sylvatica</i>								+1		
<i>Vicia sepium</i>								+1		+1

RELEVES MILIEUX OUVERTS										
numéro des relevés	11	12	13	14	15	16	17	18	19	
surface relevés (m2)	1	1	25	5	5	25	25	25	25	25
types d'habitats	Paroi ensoleillée	Pied de paroi ombragé	Pelouse replats	Vires à chamois	Lisière, bord chemin	Coupes, chablis	Grandes herbes bord du ru	ZH sous carrière groise	accrue ancien pré	
penste	verticale	verticale	forte	plat	plat	plat	plat	plat	plat	plat
exposition	sud-est	nord	sud-est							
recouvrement herbacé	10%	30%	80%	30%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
<i>Amelanchier ovalis</i>	+1									
<i>Draba aizoides</i>	+2									
<i>Hieracium humile</i>	+1									
<i>Erophila verna</i>	+1									
<i>Saxifraga tridactylites</i>	+1									
<i>Rosa pimpinellifolia</i>	+1									
<i>Silene nutans</i>	1.1									
<i>Potentilla micrantha</i>	+1									
<i>Cardaminopsis arenosa borbasii</i>	+1	1.1								
<i>Sedum album</i>	1.2	1.1								
<i>Hieracium gr. murorum</i>	+1	+1	+1							
<i>Campanula rotundifolia</i>	+1	+1	1.1							
<i>Asplenium gr. trichomanes</i>		1.1								
<i>Asplenium ruta-muraria</i>		+1								
<i>Phyllitis scolopendrium</i>		+2					+1			
<i>Polypodium interjectum</i>		1.1								
<i>Cystopteris fragilis</i>		+1								
<i>Geranium robertianum</i>		+1			+1					



<i>Mycelis muralis</i>		+1			+1				
<i>Hedera helix</i>		1.3					1.2		
<i>Leucojum vernum</i>							2.3		
<i>Lunaria rediviva</i>							1.2		
<i>Lamium maculatum</i>							2.2		
<i>Rubus caesius</i>							+1		
<i>Alliaria petiolata</i>				2.2	1.1		+2		
<i>Urtica dioica</i>				1.1		2.2	4.4		2.2
<i>Chelidonium majus</i>		+1		1.1	+1				
<i>Sesleria caerulea</i>			4.4						
<i>Carex halleriana</i>			+2						
<i>Sanguisorba minor</i>			1.1						
<i>Seseli montanum</i>			1.1						
<i>Genista pilosa</i>			1.1						
<i>Teucrium chamaedrys</i>			1.1						
<i>Allium sphaerocephalon</i>			+1						
<i>Euphorbia cyparissias</i>			1.1						
<i>Festuca lemanii</i>			1.2						
<i>Helianthemum nummularium</i>			+1						
<i>Anthericum liliago</i>			+1						
<i>Anthyllis vulneraria</i>			1.1						
<i>Arabis hirsuta</i>			+1						
<i>Hippocrepis comosa</i>			1.1						
<i>Potentilla neumanniana</i>			1.2						
<i>Arenaria serpyllifolia</i>			+1						
<i>Brachypodium pinnatum</i>			1.2						
<i>Galium mollugo</i> subsp. <i>erectum</i>			1.1						
<i>Bupleurum falcatum</i>			+1						
<i>Digitalis lutea</i>			+1						
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i>			+2						
<i>Origanum vulgare</i>			+2			1.2	+1		



<i>Teucrium scorodonia</i>					1.1				
<i>Geum urbanum</i>					1.1				
<i>Calamintha menthifolia</i>					1.1				
<i>Anthriscus sylvestris</i>					1.1				
<i>Fragaria vesca</i>					1.1	+1			
<i>Rubus idaeus</i>					1.1	+1			
<i>Sorbus aria</i>			1.1						
<i>Prunus mahaleb</i>			1.1						
<i>Hippocrepis emerus</i>			+1						
<i>Rhamnus cathartica</i>			1.1						
<i>Quercus pubescens</i>			+1						
<i>Aquilegia vulgaris</i>					+1				
<i>Brachypodium sylvaticum</i>					1.2		+1		
<i>Calystegia sepium</i>					1.2				1.1
<i>Cardamine pratensis</i>					+1				
<i>Carex flacca</i>					+1				
<i>Carex pendula</i>					+1				
<i>Clematis vitalba</i>					+1				
<i>Dipsacus fullonum</i>					+1				
<i>Heracleum sphondylium</i>					1.1		+1		
<i>Lathyrus vernus</i>					+1				
<i>Malva alcea</i>					+1				
<i>Plantago major</i>					+1				
<i>Prunella vulgaris</i>					1.1				
<i>Stellaria holostea</i>					2.2				
<i>Vicia sepium</i>					1.1				
<i>Viola hirta</i>					+1				
<i>Carex sylvatica</i>					+1	+1			
<i>Glechoma hederacea</i>					1.2	1.2	1.2		
<i>Epilobium hirsutum</i>					+1	+1			
<i>Senecio erucifolius</i>					+1	+1			
<i>Myosoton aquaticum</i>					1.2	+1			





<i>Verbena officinalis</i>					+1	+1				
<i>Viola reichenbachiana</i>					+1	+1				
<i>Lapsana communis</i>					+1	+1				
<i>Galeopsis tetrahit</i>					1.1	1.1				
<i>Hypericum hirsutum</i>					1.1	+1				
<i>Hypericum perforatum</i>					+1	+1				
<i>Eupatorium cannabinum</i>					1.2	1.2			1.1	
<i>Rubus (série Mucronati)</i>					1.2	5.5				
<i>Rubus (série Pallidi) cf. foliosus</i>										
<i>Rubus sp.</i>								1.2		4.5
<i>Carex pairae</i>					+1	+1				
<i>Cirsium arvense</i>					+1	+1				
<i>Sambucus nigra</i>					+1	1.1	1.1		1.1	
<i>Verbascum thapsus</i>						+1				
<i>Dactylis glomerata</i>						1.1				
<i>Salix caprea</i>						+1			+1	
<i>Prunus avium</i>						+1				
<i>Fraxinus excelsior</i>						+1	2.2		1.1	
<i>Acer campestre</i>						+1				
<i>Quercus petraea</i>						+1				
<i>Quercus robur</i>									1.1	
<i>Robinia pseudacacia</i>									+1	
<i>Lonicera xylosteum</i>						+1				
<i>Crataegus monogyna</i>						+1				
<i>Salix fragilis</i>						+1				
<i>Galium odoratum</i>						1.1				
<i>Lamium galeobdolon montanum</i>						+1				
<i>Carduus nutans</i>						+1				
<i>Corylus avellana</i>							1.1		1.1	
<i>Euonymus europaeus</i>							1.1			
<i>Carpinus betulus</i>							+1		1.1	
<i>Juncus effusus</i>								3.2		



<i>Juncus inflexus</i>								1.2	
<i>Ranunculus repens</i>								3.3	
<i>Potentilla reptans</i>								2.3	
<i>Lysimachia nummularia</i>								1.2	
<i>Mentha longifolia</i>								1.1	

## Annexe 2 : liste des espèces végétales recensées

	Protection régionale	A.P. cueillette	Liste Rouge FC	Déterminante Znieff
<i>Abies alba</i>				
<i>Acer campestre</i>				
<i>Acer opalus</i>				
<i>Acer pseudoplatanus</i>				
<i>Acinos arvensis</i>				
<i>Actaea spicata</i>				
<i>Adoxa moschatellina</i>				
<i>Agrimonia eupatoria</i>				
<i>Alliaria petiolata</i>				
<i>Allium sphaerocephalon</i>				
<i>Amelanchier ovalis</i>			LC	
<i>Anemone nemorosa</i>				
<i>Anthericum liliago</i>				
<i>Anthriscus sylvestris</i>				
<i>Anthyllis vulneraria</i>				
<i>Aquilegia vulgaris</i>				
<i>Arabis hirsuta</i>				
<i>Arenaria serpyllifolia</i>				
<i>Arum maculatum</i>				
<i>Asplenium gr. trichomanes</i>				
<i>Asplenium ruta-muraria</i>				
<i>Athyrium filix-femina</i>				
<i>Brachypodium pinnatum</i>				
<i>Brachypodium sylvaticum</i>				
<i>Bromus benekenii</i>				
<i>Bromus erectus</i>				
<i>Bupleurum falcatum</i>				
<i>Calamintha menthifolia</i>				
<i>Calystegia sepium</i>				
<i>Campanula rotundifolia</i>				
<i>Campanula trachelium</i>				
<i>Cardaminopsis arenosa subsp. borbassii</i>				
<i>Cardamine heptaphylla</i>				
<i>Cardamine pratensis</i>				
<i>Carduus nutans</i>				
<i>Carex caryophyllea</i>				
<i>Carex flacca</i>				
<i>Carex halleriana</i>				
<i>Carex muricata</i>				
<i>Carex pairae</i>				
<i>Carex pendula</i>				
<i>Carex remota</i>				
<i>Carex sylvatica</i>				
<i>Carpinus betulus</i>				
<i>Cedrus atlantica</i>				



<i>Chaerophyllum temulum</i>				
<i>Chelidonium majus</i>				
<i>Chrysosplenium oppositifolium</i>				
<i>Circaea lutetiana</i>				
<i>Cirsium arvense</i>				
<i>Clematis vitalba</i>				
<i>Convallaria majalis</i>		bulbes		
<i>Cornus sanguinea</i>				
<i>Corydalis solida</i>				
<i>Corylus avellana</i>				
<i>Crataegus laevigata</i>				
<i>Crataegus monogyna</i>				
<i>Cystopteris fragilis</i>				
<i>Dactylis glomerata</i>				
<i>Daphne mezereum</i>		racines		
<i>Deschampsia cespitosa</i>				
<i>Digitalis lutea</i>				
<i>Dipsacus fullonum</i>				
<i>Doronicum pardalianches</i>				
<i>Draba aizoides</i>				
<i>Dryopteris carthusiana</i>				
<i>Dryopteris dilatata</i>				
<i>Dryopteris filix-mas</i>				
<i>Epilobium hirsutum</i>				
<i>Epipactis helleborine</i>				
<i>Erophila verna</i>				
<i>Euonymus europaeus</i>				
<i>Eupatorium cannabinum</i>				
<i>Euphorbia amygdaloides</i>				
<i>Euphorbia cyparissias</i>				
<i>Fagus sylvatica</i>				
<i>Festuca gigantea</i>				
<i>Festuca lemanii</i>				
<i>Fragaria vesca</i>				
<i>Fraxinus excelsior</i>				
<i>Galeopsis tetrahit</i>				
<i>Galium mollugo</i> subsp. <i>erectum</i>				
<i>Galium odoratum</i>				
<i>Genista pilosa</i>				
<i>Geranium robertianum</i>				
<i>Geum urbanum</i>				
<i>Glechoma hederacea</i>				
<i>Hedera helix</i>				
<i>Helianthemum nummularium</i>				
<i>Helleborus foetidus</i>				
<i>Hepatica nobilis</i>	PR		NT	D
<i>Heracleum sphondylium</i>				
<i>Hieracium</i> gr. <i>murorum</i>				
<i>Hieracium humile</i>				
<i>Hippocrepis comosa</i>				



<i>Hippocrepis emerus</i>				
<i>Hordelymus europaeus</i>				
<i>Hypericum hirsutum</i>				
<i>Hypericum perforatum</i>				
<i>Ilex aquifolium</i>		racine		
<i>Juglans regia</i>				
<i>Juncus bufonius</i>				
<i>Juncus effusus</i>				
<i>Juncus inflexus</i>				
<i>Kandis perfoliata</i>				
<i>Lamium galeobdolon</i> subsp. <i>montanum</i>				
<i>Lamium maculatum</i>				
<i>Lapsana communis</i>				
<i>Lathyrus vernus</i>				
<i>Leucojum vernum</i>		bulbes		
<i>Ligustrum vulgare</i>				
<i>Lilium martagon</i>		plante, bulbe		
<i>Lithospermum purpureocaeruleum</i>			LC	d
<i>Lonicera xylosteum</i>				
<i>Lunaria rediviva</i>				
<i>Luzula pilosa</i>				
<i>Lysimachia nummularia</i>				
<i>Malus sylvestris</i>				
<i>Malva alcea</i>				
<i>Melica nutans</i>				
<i>Melica uniflora</i>				
<i>Mentha longifolia</i>				
<i>Mercurialis perennis</i>				
<i>Milium effusum</i>				
<i>Moehringia trinervia</i>				
<i>Mycelis muralis</i>				
<i>Myosoton aquaticum</i>				
<i>Narcissus pseudonarcissus</i>		bulbes	LC	d
<i>Noccaea montana</i>				
<i>Orchis mascula</i>				
<i>Origanum vulgare</i>				
<i>Ornithogalum pyrenaicum</i>		bulbe		
<i>Paris quadrifolia</i>				
<i>Phyllitis scolopendrium</i>				
<i>Phyteuma spicatum</i>				
<i>Picea abies</i>				
<i>Pinus nigra</i>				
<i>Pinus sylvestris</i>				
<i>Plantago major</i>				
<i>Poa nemoralis</i>				
<i>Polygonatum odoratum</i>				
<i>Polygonatum multiflorum</i>				
<i>Polypodium interjectum</i>				
<i>Polystichum aculeatum</i>		rhizome		



<i>Populus tremula</i>				
<i>Potentilla micrantha</i>			LC	D
<i>Potentilla neumanniana</i>				
<i>Potentilla reptans</i>				
<i>Potentilla sterilis</i>				
<i>Primula elatior</i>				
<i>Primula veris</i>				
<i>Prunella vulgaris</i>				
<i>Prunus avium</i>				
<i>Prunus mahaleb</i>				
<i>Prunus spinosa</i>				
<i>Pulmonaria montana</i>				
<i>Pyrus pyraster</i>				
<i>Quercus petraea</i>				
<i>Quercus pubescens</i>				
<i>Quercus robur</i>				
<i>Quercus x calvescens</i>				
<i>Ranunculus auricomus</i>				
<i>Ranunculus ficaria</i>				
<i>Ranunculus nemorosus nemorosus</i>				
<i>Ranunculus repens</i>				
<i>Rhamnus cathartica</i>				
<i>Ribes alpinum</i>				
<i>Ribes uva-crispa</i>				
<i>Robinia pseudacacia</i>				
<i>Rosa arvensis</i>				
<i>Rosa pimpinellifolia</i>				
<i>Rubus (série Mucronati)</i>				
<i>Rubus (série Pallidi) cf. foliosus</i>				
<i>Rubus caesius</i>				
<i>Rubus idaeus</i>				
<i>Salix caprea</i>				
<i>Salix fragilis</i>				
<i>Sambucus nigra</i>				
<i>Sanguisorba minor</i>				
<i>Sanicula europaea</i>				
<i>Saxifraga tridactylites</i>				
<i>Scilla bifolia</i>				
<i>Scrophularia nodosa</i>				
<i>Sedum album</i>				
<i>Senecio erucifolius</i>				
<i>Seseli montanum</i>				
<i>Sesleria caerulea</i>				
<i>Silene nutans</i>				
<i>Silene vulgaris</i>				
<i>Solidago virgaurea</i>				
<i>Sorbus aria</i>				
<i>Sorbus torminalis</i>				
<i>Stachys alpina</i>				
<i>Stachys recta</i>				



<i>Stachys sylvatica</i>				
<i>Stellaria holostea</i>				
<i>Taraxacum erythrospermum</i>				
<i>Teucrium chamaedrys</i>				
<i>Teucrium scorodonia</i>				
<i>Tilia cordata</i>				
<i>Tilia platyphyllos</i>				
<i>Trifolium dubium</i>				
<i>Ulmus campestris</i>				
<i>Ulmus glabra</i>				
<i>Urtica dioica</i>				
<i>Verbascum thapsus</i>				
<i>Verbena officinalis</i>				
<i>Veronica chamaedrys</i>				
<i>Viburnum lantana</i>				
<i>Viburnum opulus</i>				
<i>Vicia sepium</i>				
<i>Vinca minor</i>				
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i>				
<i>Viola alba</i>				
<i>Viola hirta</i>				
<i>Viola reichenbachiana</i>				
<i>Viola riviniana</i>				





République Française  
Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 21 mars 2024**

2024-03-05

**Validation du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible des Roches de Nans et du bois de Chatel à Uzelle**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75  
Nombre de délégués titulaires présents : 46 (dont suppléés : 2)  
Nombre de délégués titulaires absents : 29 (dont représentés : 4)  
  
Votants : 50

Le 21 mars 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 15 mars 2024.

**PRESENTS :**

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Raymond BOBY (*Bournois*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre MAHON (*Cubrial*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

**ABSENTS EXCUSES :**

Georges CONTEJEAN (*Geney*), Michel GONIN (*Viethorey*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Claude HUEBER (*Onans*), Michaël HUGONIOT (*Arcey*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).





**ABSENTS SUPPLEES :**

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Albéric CHOPARD (*Soye*), pouvoir à Cyril SIMONIN, André PARROT (*Désandans*), pouvoir à Catherine LAIGNEAU ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Thierry SALVI (*Rougemont*) pouvoir à Claude COURGEY.

**ABSENTS :**

André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Christophe DUPONT (*Arcey*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Philippe PARPANDET (*Mancenans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Marc-André DODIVERS

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-03-05

**Validation du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible des Roches de Nans et du bois de Chatel à Uzelle**

Rappel du contexte :

L'Espace Naturel Sensible (ENS) des Roches de Nans et du bois de Chatel, situé sur le territoire communal d'Uzelle et de Nans, fait partie des 31 sites actifs du réseau ENS déployés sur le territoire départemental dans le cadre de la politique portée par le Département du Doubs et mise en œuvre en partenariat avec les collectivités locales.

Cet ENS, essentiellement forestier, a été identifié dès 2006 présentant de forts enjeux écologiques (faune, flore, milieux naturels et paysages). A l'époque, le projet a été porté par la Communauté de Communes du Pays de Rougemont. Lors de la fusion, la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes s'est vue confier la tâche de la gestion du site.

A noter également qu'un sentier d'interprétation permet la découverte du site par le grand public depuis le printemps 2016.

Le site doit être couvert par un Plan pluriannuel de Gestion, validé par le Gestionnaire et le Département du Doubs.

Ce Plan de Gestion propose une liste d'actions à mener pour préserver le site.

Le précédent Plan de Gestion étant arrivé à échéance, un nouveau Plan de Gestion couvrant une période de 10 ans (2024-2034) doit être validé.



La CC2VV et les partenaires de ce projet ont travaillé avec le Bureau d'études CDEau Environnement sur la réalisation de ce nouveau Plan de Gestion.

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :**

- ✓ **Décide de valider le plan de gestion de l'ENS des Roches de Nans et du Bois de Chatel à Uzelle (joint à la présente délibération)**
- ✓ **Autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0





République Française  
Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 21 mars 2024**

**2024-03-06**

**Régie eau et assainissement : Attribution du marché de travaux AEP sur la commune de Roche-lès-Clerval**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75  
Nombre de délégués titulaires présents : 46 (dont suppléés : 2)  
Nombre de délégués titulaires absents : 29 (dont représentés : 4)  
  
Votants : 50

Le 21 mars 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 15 mars 2024.

**PRESENTS :**

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Raymond BOBY (*Bournois*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre MAHON (*Cubrial*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

**ABSENTS EXCUSES :**

Georges CONTEJEAN (*Geney*), Michel GONIN (*Viethorey*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Claude HUEBER (*Onans*), Michaël HUGONOT (*Arcey*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).



#### **ABSENTS SUPPLEES :**

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD.

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

Albéric CHOPARD (*Soye*), pouvoir à Cyril SIMONIN, André PARROT (*Désandans*), pouvoir à Catherine LAIGNEAU ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Thierry SALVI (*Rougemont*) pouvoir à Claude COURGEY.

#### **ABSENTS :**

André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Christophe DUPONT (*Arcey*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Philippe PARPANDET (*Mancenans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Marc-André DODIVERS

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-03-06

Régie eau et assainissement : **Attribution du marché de travaux AEP sur la commune de Roche-lès-Clerval**

Emmanuel SPADETTO, vice-Président en charge du cycle de l'eau informe l'assemblée que la commune de ROCHE LES CLERVAL projette de réaliser des aménagements de voirie sur la Rue Principale.

Un schéma Directeur a été réalisé à l'échelle de l'Ex SIE de Clerval et flèche la réhabilitation de ce tracé en priorité 1.

La CC2VV a missionné le Cabinet André pour réaliser le projet de réhabilitation du réseau AEP de ce secteur.

Le projet se décompose comme suit :

- Rue Principale / Rue d'Ansuans : fourniture et pose de 210 ml de canalisation fonte DN 125 avec reprise de 10 branchements ;
- Rue de l'Eglise : fourniture et pose de 55 ml de canalisation fonte DN 125 avec reprise de 5 branchements ;

L'analyse des offres est établie selon 2 critères et pondérés de la manière suivante :

- Prix des prestations : 50 %
- Valeur technique : 50 %

La consultation des entreprises de ce marché de travaux a été réalisée du 22/01/2024 au 16/02/2024.

L'ouverture des offres a été réalisée le mercredi 19 février 2024, suivie d'une présentation pour validation lors du conseil d'exploitation de la régie Eau Assainissement le 04 mars 2024.



5 entreprises ont fait acte de candidature et ont remis une offre :

Pli n° 1 : CLIMENT TP

Pli n° 2 : ENTREPRISE DODIVERS

Pli n° 3 : JUSTIN TP

Pli n° 4 : S2BTP/CUENOT

Pli n° 5 : ROULANS TP

Classement des offres :

Entreprise	Prix	Montant de l'offre	Technique	TOTAL	Rang
<b>CLIMENT TP</b>	50 / 50	108 547,00 €	48 / 50	98	1
<b>DODIVERS</b>	41,1 / 50	127 856,00 €	46 / 50	87,1	4
<b>JUSTIN TP</b>	35,8 / 50	139 449,00 €	49 / 50	84,8	5
<b>S2BTP / CUENOT</b>	42,8 / 50	124 107,00 €	45 / 50	87,8	3
<b>ROULANS TP</b>	47,0 / 50	114 972,50 €	48 / 50	95,0	2

Le conseil d'exploitation propose de retenir l'offre de CLIMENT TP pour un montant de 108 547,00 €HT

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant	Objet	Subvention esperée	%
Maîtrise d'œuvre	6 700,00 €	P@C25	12 757,03 €	10%
TOPO	- €	AERMC	63 785,15 €	50%
Marché de travaux Réseau	108 547,00 €			
Essais	726,00 €			
Frais annexes + imprévus 10%	11 597,30 €			
<b>Total en € HT</b>	<b>127 570,30 €</b>	<b>Total subventions</b>	<b>76 542,18 €</b>	<b>60%</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>25 514,06 €</b>		51 028,12 €	40%
<b>Total TTC</b>	<b>153 084,36 €</b>			
		<b>Total</b>	<b>127 570,30 €</b>	<b>100%</b>



Après délibération, le conseil communautaire décide :

- De valider l'offre de l'entreprise CLIMENT pour un montant de 108 547.00 € HT
- D'autoriser le Président à signer tous documents afférents au dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :  
Voix pour : 50  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

République Française  
Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 21 mars 2024**

**2024-03-07**

Régie eau et assainissement : **Attribution du marché de travaux AEP sur la commune d'Uzelle**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75  
Nombre de délégués titulaires présents : 46 (dont suppléés : 2)  
Nombre de délégués titulaires absents : 29 (dont représentés : 4)  
  
Votants : 50

Le 21 mars 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 15 mars 2024.

**PRESENTS :**

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Raymond BOBY (*Bournois*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre MAHON (*Cubrial*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

**ABSENTS EXCUSES :**

Georges CONTEJEAN (*Geney*), Michel GONIN (*Viethorey*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Claude HUEBER (*Onans*), Michaël HUGONNOT (*Arcey*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).



#### **ABSENTS SUPPLEES :**

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD.

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

Albéric CHOPARD (*Soye*), pouvoir à Cyril SIMONIN, André PARROT (*Désandans*), pouvoir à Catherine LAIGNEAU ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Thierry SALVI (*Rougemont*) pouvoir à Claude COURGEY.

#### **ABSENTS :**

André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Christophe DUPONT (*Arcey*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Philippe PARPANDET (*Mancenans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Marc-André DODIVERS

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-03-07

Régie eau et assainissement : **Attribution du marché de travaux AEP sur la commune d'Uzelle**

Emmanuel SPADETTO, vice-Président en charge du cycle de l'eau informe l'assemblée que la commune d'UZELLE projette de réaliser des aménagements de voirie sur la Grande Rue et le Chemin du Pèlerin.

Un schéma Directeur est en cours de réalisation et flèche la réhabilitation de ce tracé en priorité 1.

Les travaux se décomposent comme suit :

Chemin du Pèlerin : fourniture et pose de 100 ml de canalisation fonte avec reprise de 6 branchements ;

Grande Rue : fourniture et pose de 525 ml de canalisation fonte avec reprise de 25 branchements ;

La CC2VV a missionnée le Cabinet d'études Bureau du Paysage pour réaliser le projet de travaux de réhabilitation du réseau AEP du secteur précité.

L'analyse des offres est établie selon 2 critères et pondérés de la manière suivante :

- Prix des prestations : 50 %
- Valeur technique : 50 %

La consultation des entreprises de ce marché de travaux a été réalisée du 28/12/2023 au 14/02/2024.

L'ouverture des offres a été réalisée le mercredi 15 février 2024, suivie d'une présentation pour validation lors du conseil d'exploitation de la régie Eau Assainissement le 04 mars 2024.





8 entreprises ont fait acte de candidature et ont remis une offre :

Pli n° 1 : CLIMENT TP

Pli n° 2 : JUSTIN TP

Pli n° 3 : S2BTP

Pli n° 4 : PERRIGUEY TP / ROULANS TP

Pli n° 5 : ROGER MARTIN

Pli n° 6 : SOGEA

Pli n° 7 : STPI

Pli n° 8 : URLACHER

Classement des offres :

Entreprise	Prix	Montant des offres (€ HT)	Technique	TOTAL	Rang
<b>CLIMENT TP</b>	41,73 / 50	234 473,20 €	47,50 / 50	89,23	2
<b>JUSTIN TP</b>	39,05 / 50	250 545,00 €	45,75 / 50	84,80	4
<b>S2BTP</b>	43,65 / 50	224 120,00 €	39,50 / 50	83,15	5
<b>PERRIGUEY TP / ROULANS TP</b>	47,54 / 50	205 819,00 €	46,25 / 50	93,79	1
<b>ROGER MARTIN</b>	38,65 / 50	253 135,00 €	40 / 50	78,65	7
<b>SOGEA</b>	33,85 / 50	288 997,00 €	42 / 50	75,85	8
<b>STPI</b>	37,63 / 50	259 990,00 €	49 / 50	86,63	3
<b>URLACHER</b>	50 / 50	195 673,00 €	32 / 50	82	6

Le conseil d'exploitation propose de retenir l'offre du groupement PERRIGUEY TP / ROULANS TP pour un montant de 205 819.00 € HT



Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant	Objet	Subvention esperée	%
Maîtrise d'œuvre	10 450,00 €	P@C25	23 955,03 €	10%
TOPO	450,00 €	AERMC	119 775,15 €	50%
Marché de travaux Réseau Grande Rue	160 953,00 €			
Marché de travaux Réseau Chemin du Pèlerin	39 826,00 €			
Frais Généraux	5 040,00 €			
Essais	1 054,00 €			
Frais annexes + imprévus 10%	21 777,30 €			
<b>Total en € HT</b>	<b>239 550,30 €</b>	<b>Total subventions</b>	<b>143 730,18 €</b>	<b>60%</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>47 910,06 €</b>		95 820,12 €	40%
<b>Total TTC</b>	<b>287 460,36 €</b>			
		<b>Total</b>	<b>239 550,30 €</b>	<b>100%</b>

Après délibération, le conseil communautaire décide :

- De valider l'offre du groupement PERRIGUEY TP / ROULANS TP pour un montant de 205 819.00 € HT
- D'autoriser le Président à signer tous documents afférents au dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :  
Voix pour : 50  
Voix contre : 0  
Abstention : 0



République Française  
Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 21 mars 2024**

**2024-03-08**

Régie eau et assainissement : **Déclaration d'infructuosité du marché de travaux de réhabilitation des réservoirs de RANG, CHAUX LES CLERVAL, SAINT GEORGES ARMONT, ANTEUIL**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75  
Nombre de délégués titulaires présents : 46 (*dont suppléés : 2*)  
Nombre de délégués titulaires absents : 29 (*dont représentés : 4*)  
  
Votants : 50

Le 21 mars 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 15 mars 2024.

**PRESENTS :**

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Raymond BOBY (*Bournois*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre MAHON (*Cubrial*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

**ABSENTS EXCUSES :**

Georges CONTEJEAN (*Geney*), Michel GONIN (*Viethorey*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Claude HUEBER (*Onans*), Michaël HUGONNOT (*Arcey*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).



#### **ABSENTS SUPPLEES :**

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD.

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

Albéric CHOPARD (*Soye*), pouvoir à Cyril SIMONIN, André PARROT (*Désandans*), pouvoir à Catherine LAIGNEAU ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Thierry SALVI (*Rougemont*) pouvoir à Claude COURGEY.

#### **ABSENTS :**

André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Christophe DUPONT (*Arcey*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Philippe PARPANDET (*Mancenans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Marc-André DODIVERS

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-03-07

Régie eau et assainissement : **Déclaration d'infructuosité du marché de travaux de réhabilitation des réservoirs de RANG, CHAUX LES CLERVAL, SAINT GEORGES ARMONT, ANTEUIL**

Emmanuel SPADETTO, vice-Président en charge du cycle de l'eau informe l'assemblée que l'Ex SIE de Clerval avait initié, avec le bureau d'études Cabinet André, une étude de réhabilitation de 4 réservoirs de son périmètre.

Un marché a donc été lancé sur les mêmes bases.

La consultation des entreprises a été réalisée du 08/01/2024 au 07/02/2024.

L'ouverture des offres a été réalisée le mercredi 08 février 2024, suivie d'une présentation pour validation lors du conseil d'exploitation de la régie Eau Assainissement le 04 mars 2024.

1 entreprise a fait acte de candidature et a remis une offre :

- l'entreprise 12E, pour un montant de 265 506,45 € HT (offre de base) et 239 186,45 € HT (offre variante).

Ces travaux avaient été estimés par la maîtrise d'œuvre à 74 375,00 € HT.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 08/01/2024 et publié le 11/01/2024 dans le journal d'annonces légales L'EST REPUBLICAIN,



**Vu** l'offre présentée par la société I2E, le 07/02/2024,

**Vu** la décision du Conseil d'Exploitation de la Régie communautaire en date du 04/03/2024

**Considérant** que l'offre présentée par I2E excède les crédits budgétaires alloués au marché,

**Après en avoir délibéré,**

**DECLARE :**

- ✓ **Que l'offre remise par I2E est inacceptable** au motif que son prix excède les crédits budgétaires alloués au marché n° cc2vv\_2024\_01 « Travaux de réhabilitation des réservoirs de Rang, Chaux-lès-Clerval, St Georges-Armont et Anteuil »
- ✓ **Le conseil communautaire décide de ne pas procéder à une négociation avec cette offre.**
- ✓ **Le marché est déclaré infructueux,**
- ✓ **Une nouvelle procédure adaptée ne sera pas relancée pour l'instant sur ce marché ;**
- ✓ **Le conseil autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :  
Voix pour : 50  
Voix contre : 0  
Abstention : 0





Département du DOUBS



Communauté de Communes 2 Vallées Vertes

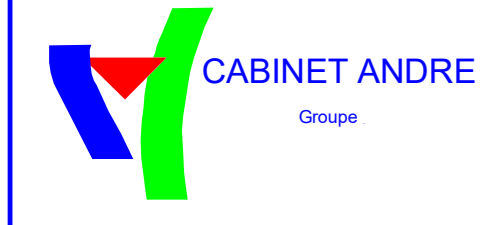
19 Avenue Gaston Renaud  
25340 PAYS DE CLERVAL

### PROGRAMME 2023

Commune de Roche Les Clerval

Proposition de zonage AEP

Echelle  
1/1500



Siège  
12, rue Jean Mermoz - B.P n°5  
25301 PONTARLIER CEDEX  
Tél. : 03.81.39.23.25 - Fax : 03.81.46.46.57  
E-mail: cabinet-andre@cabinet-andre.fr


PLAN N° 1  
E.T.U

Ind.	Etabli par	Vérifié par	Approuvé par	Statut interne	Date	Objet de la révision
E	JG	AS	AS	Validé	20/02/2024	Modif. suivant remarques Commune 20/02/2024
D	RS	CC	CC	Validé	26/09/2023	Modif. suivant remarques MOA 26/09/23
C	RS	CC	CC	Validé	05/06/2023	Modif. suivant remarques MOA 02/06/23
B	RS	CC	CC	Validé	13/04/2023	Modif. suivant remarques MOA 06/04/23
A	RS	CC	CC	Validé	21/02/2023	Première émission

Réf. du doc. : 04230019 - 401 - ETU - PG - 1 - 001 - D

#### LEGENDE :

- Réseaux distribution existants
- Zonage de distribution



République Française  
Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 21 mars 2024**

**2024-03-09**

Régie eau et assainissement : **Validation du schéma de distribution AEP  
de ROCHE LES CLERVAL**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75  
Nombre de délégués titulaires présents : 46 (dont suppléés : 2)  
Nombre de délégués titulaires absents : 29 (dont représentés : 4)  
  
Votants : 50

Le 21 mars 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 15 mars 2024.

**PRESENTS :**

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Raymond BOBY (*Bournois*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre MAHON (*Cubrial*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

**ABSENTS EXCUSES :**

Georges CONTEJEAN (*Geney*), Michel GONIN (*Viethorey*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Claude HUEBER (*Onans*), Michaël HUGONOT (*Arcey*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).



#### ABSENTS SUPPLEES :

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD.

#### ABSENTS REPRESENTES :

Albéric CHOPARD (*Soye*), pouvoir à Cyril SIMONIN, André PARROT (*Désandans*), pouvoir à Catherine LAIGNEAU ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Thierry SALVI (*Rougemont*) pouvoir à Claude COURGEY.

#### ABSENTS :

André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Christophe DUPONT (*Arcey*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Philippe PARPANDET (*Mancenans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

#### SECRETAIRE DE SEANCE :

Marc-André DODIVERS

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-03-09

Régie eau et assainissement : **Validation du schéma de distribution AEP de ROCHE LES CLERVAL**

Emmanuel SPADETTO, vice-Président en charge du cycle de l'eau informe l'assemblée que la CC2VV a missionné le bureau d'études Cabinet André pour réaliser les schémas de distribution d'eau potable des communes de l'EX SIE de Clerval et des communes de Blussans, Blussangeaux, Glainans et Tournedoze en continuité de la réalisation du SDAEP par ce même bureau d'études, courant 2020-2022.

Le bureau d'études a terminé la carte de la Commune de ROCHE LES CLERVAL.

Celle-ci a été présentée à la commune concernée. Il convient donc à la CC2VV d'approuver ce plan de zonage d'eau potable.

**Après délibération, le conseil communautaire approuve le schéma de distribution d'eau potable de la commune de ROCHE LES CLERVAL, tel que défini sur la carte jointe à la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :  
Voix pour : 50  
Voix contre : 0  
Abstention : 0





République Française  
Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 21 mars 2024**

**2024-03-10**

**Régie eau et assainissement : Validation des schémas de distribution AEP  
des communes de HYEMONDANS, LANTHENANS, LA PRETIERE**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75  
Nombre de délégués titulaires présents : 46 (dont suppléés : 2)  
Nombre de délégués titulaires absents : 29 (dont représentés : 4)  
  
Votants : 50

Le 21 mars 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 15 mars 2024.

**PRESENTS :**

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Raymond BOBY (*Bournois*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre MAHON (*Cubrial*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

**ABSENTS EXCUSES :**

Georges CONTEJEAN (*Geney*), Michel GONIN (*Viethorey*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Claude HUEBER (*Onans*), Michaël HUGONIOT (*Arcey*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).



#### ABSENTS SUPPLEES :

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD.

#### ABSENTS REPRESENTES :

Albéric CHOPARD (*Soye*), pouvoir à Cyril SIMONIN, André PARROT (*Désandans*), pouvoir à Catherine LAIGNEAU ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Thierry SALVI (*Rougemont*) pouvoir à Claude COURGEY.

#### ABSENTS :

André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Christophe DUPONT (*Arcey*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Philippe PARPANDET (*Mancenans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

#### SECRETAIRE DE SEANCE :

Marc-André DODIVERS

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-03-10

Régie eau et assainissement : **Validation des schémas de distribution AEP des communes de HYEMONDANS, LANTHENANS, LA PRETIERE**

Emmanuel SPADETTO, vice-Président en charge du cycle de l'eau informe l'assemblée que la CC2VV a missionné le Cabinet d'études OXYA Conseil par le biais des dossiers de SDAEP des communes de HYEMONDANS, LANTHENANS et LA PRETIERE pour réaliser les schémas de distribution d'eau potable des communes précitées.

Les différents secteurs ont été présentés aux communes concernées. Il convient donc à la CC2VV d'approuver ces plans de zonage d'eau potable.

**Après délibération, le conseil communautaire approuve les schémas de distribution d'eau potable des communes de HYEMONDANS, LANTHENANS et LA PRETIERE, tel que définis sur les cartes jointes à la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :  
Voix pour : 50  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

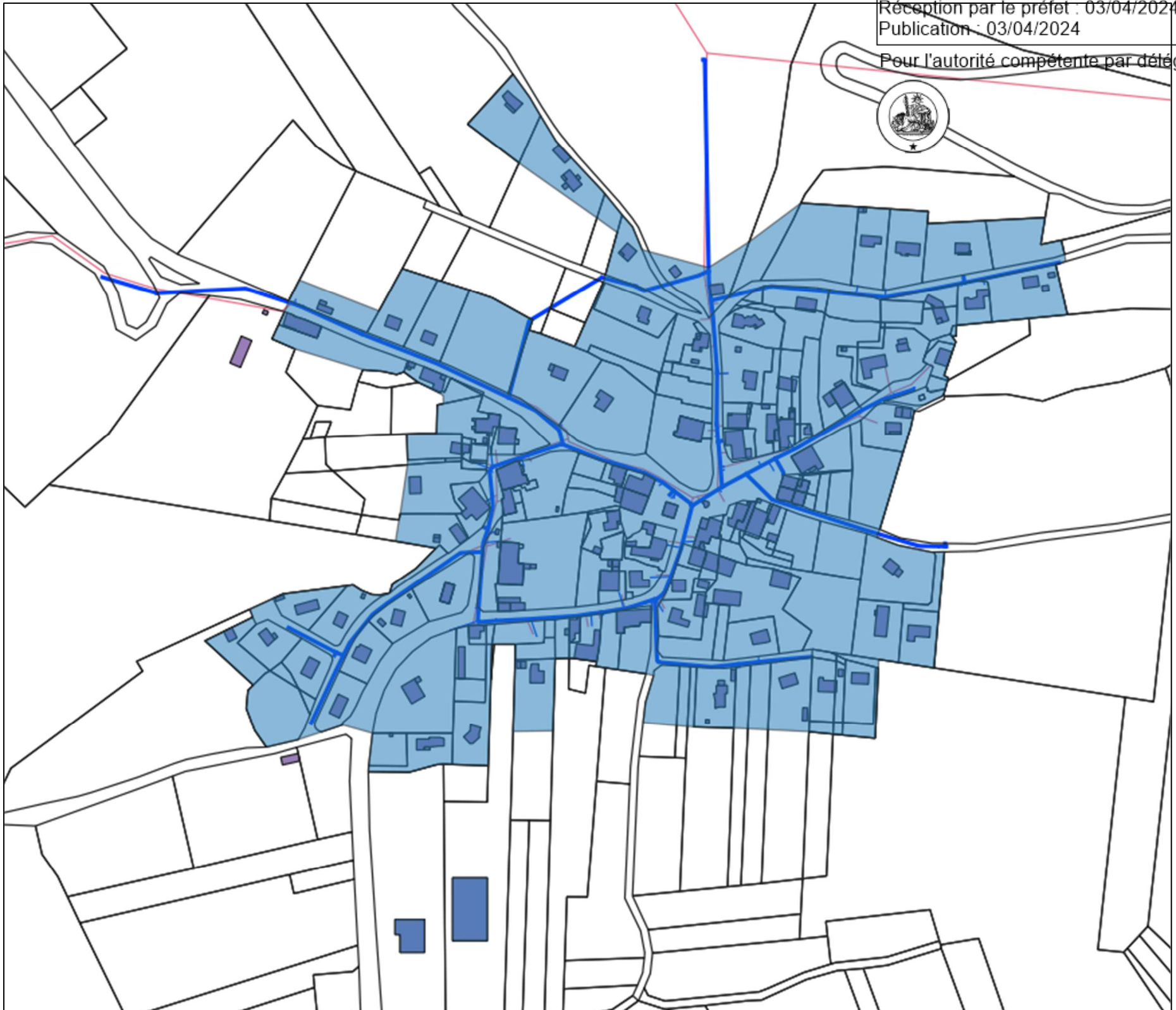


Figure 24: Schéma de distribution de Hyémondans (bourg et hameau de la Cude).

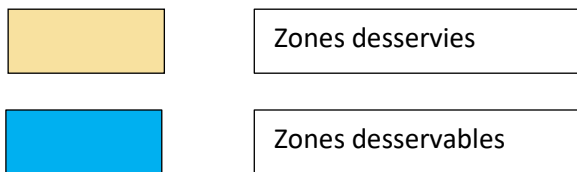


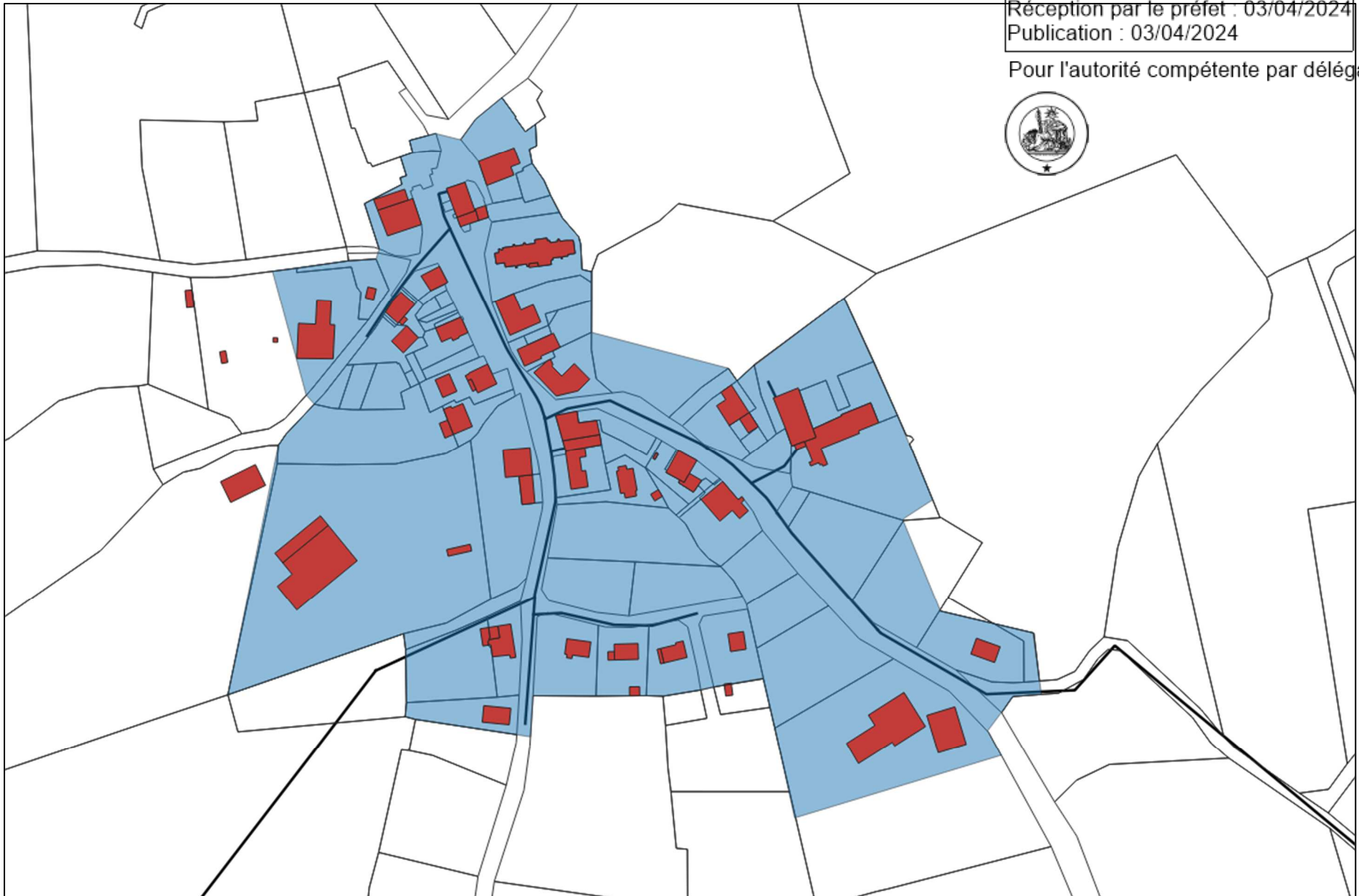
Zones desservies





Figure 26: Schéma de distribution





**Figure 25: Schéma de distribution de Lanthenans**



Zones desservies

République Française  
Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 21 mars 2024**

**2024-03-10b Régie eau et assainissement : Validation des schémas de distribution AEP  
des communes de HUANNE MONTMARTIN, MANCENANS, UZELLE**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75  
Nombre de délégués titulaires présents : 46 (dont suppléés : 2)  
Nombre de délégués titulaires absents : 29 (dont représentés : 4)  
  
Votants : 50

Le 21 mars 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 15 mars 2024.

**PRESENTS :**

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Raymond BOBY (*Bournois*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre MAHON (*Cubrial*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

**ABSENTS EXCUSES :**

Georges CONTEJEAN (*Geney*), Michel GONIN (*Viethorey*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Claude HUEBER (*Onans*), Michaël HUGONNOT (*Arcey*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).



#### ABSENTS SUPPLEES :

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD.

#### ABSENTS REPRESENTES :

Albéric CHOPARD (*Soye*), pouvoir à Cyril SIMONIN, André PARROT (*Désandans*), pouvoir à Catherine LAIGNEAU ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Thierry SALVI (*Rougemont*) pouvoir à Claude COURGEY.

#### ABSENTS :

André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Christophe DUPONT (*Arcey*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Philippe PARPANDET (*Mancenans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

#### SECRETAIRE DE SEANCE :

Marc-André DODIVERS

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-03-10b

Régie eau et assainissement : **Validation des schémas de distribution AEP des communes de HUANNE MONTMARTIN, MANCENANS, UZELLE**

Emmanuel SPADETTO, vice-Président en charge du cycle de l'eau informe l'assemblée que la CC2VV a missionné le Cabinet d'études OXYA Conseil par le biais des dossiers de SDAEP des communes de HUANNE-MONTMARTIN, MANCENANS et UZELLE pour réaliser les schémas de distribution d'eau potable des communes précitées.

Les différents secteurs ont été présentés aux communes concernées. Il convient donc à la CC2VV d'approuver ces plans de zonage d'eau potable.

**Après délibération, le conseil communautaire approuve les schémas de distribution d'eau potable des communes de HUANNE-MONTMARTIN, MANCENANS et UZELLE, tel que définis sur les cartes jointes à la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.  
Pour extrait conforme,

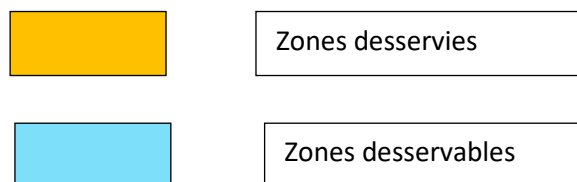
Le Président,  
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :  
Voix pour : 50  
Voix contre : 0  
Abstention : 0



Figure 35: Schéma de distribution





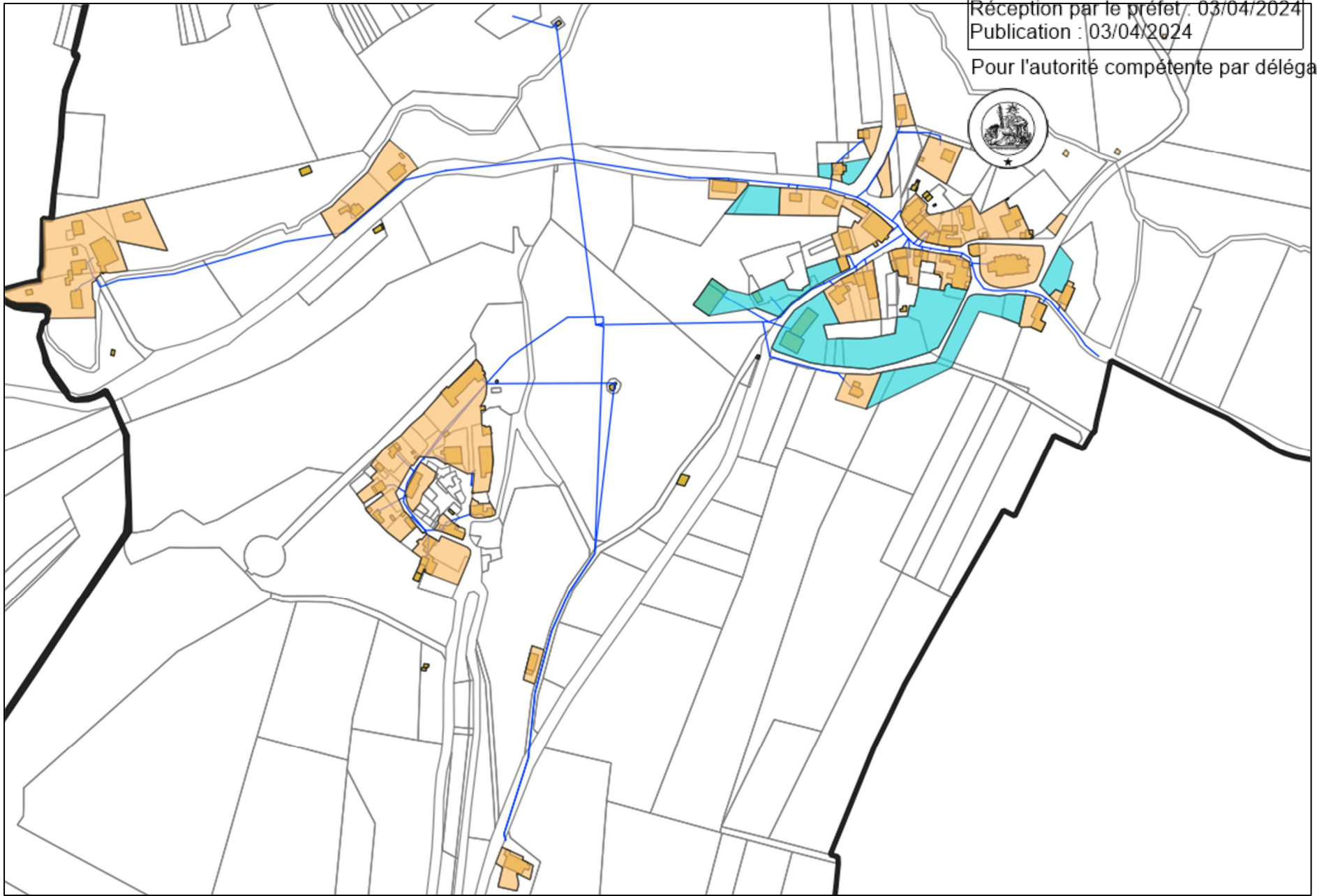
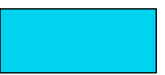


Figure 27: Schéma de distribution



Zones desservies



Zones desservables





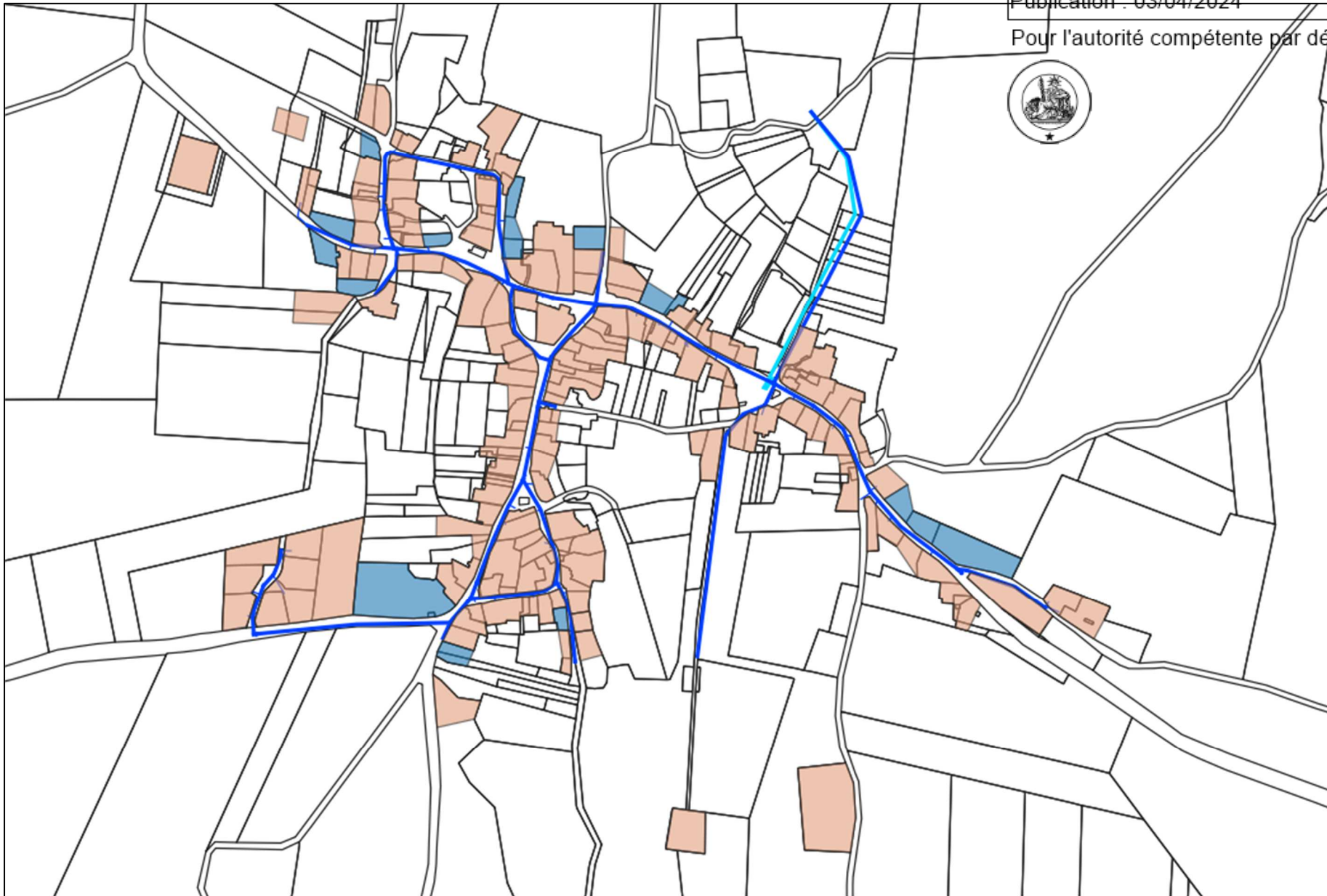
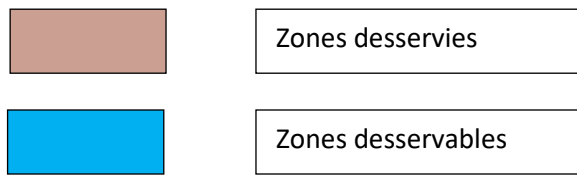


Figure 24: Schéma de distribution





République Française  
Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 21 mars 2024**

**2024-03-11**

Régie eau et assainissement : **Modification de la carte de zonage  
d'assainissement de la commune de GONDENANS-MONTBY**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75  
Nombre de délégués titulaires présents : 46 (dont suppléés : 2)  
Nombre de délégués titulaires absents : 29 (dont représentés : 4)  
  
Votants : 50

Le 21 mars 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 15 mars 2024.

**PRESENTS :**

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Raymond BOBY (*Bournois*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre MAHON (*Cubrial*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

**ABSENTS EXCUSES :**

Georges CONTEJEAN (*Geney*), Michel GONIN (*Viethorey*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Claude HUEBER (*Onans*), Michaël HUGONNOT (*Arcey*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).



#### **ABSENTS SUPPLEES :**

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD.

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

Albéric CHOPARD (*Soye*), pouvoir à Cyril SIMONIN, André PARROT (*Désandans*), pouvoir à Catherine LAIGNEAU ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Thierry SALVI (*Rougemont*) pouvoir à Claude COURGEY.

#### **ABSENTS :**

André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Christophe DUPONT (*Arcey*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Pierre FILET *Montagney-Servigney*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Philippe PARPANDET (*Mancenans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Marc-André DODIVERS

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

**2024-03-11**

Régie eau et assainissement : **Modification de la carte de zonage d'assainissement de la commune de GONDENANS-MONTBY**

Emmanuel SPADETTO, vice-Président en charge du cycle de l'eau rappelle à l'assemblée que la CC2VV a engagé le zonage d'assainissement des communes d'ABBENANS et de GONDENANS MONTBY.

Le bureau d'études Réalités Environnement a été missionné pour établir ce zonage à l'issue du Schéma Directeur d'Assainissement.

Une première délibération avait été passée lors du conseil communautaire du 21 septembre 2023 mais la commune de GONDENANS MONTBY a souhaité un modificatif (figurant sur la carte en annexe de la présente délibération)

Une enquête publique est obligatoire pour approuver les rapports de zonages d'assainissement.

Il est proposé de retenir la carte de zonage présentée en séance

Un avis d'enquête publique sera publié et un arrêté d'ouverture d'enquête sera pris par la CC2VV.



**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :**

- **d'approuver le zonage d'assainissement modificatif de la commune de GONDENANS-MONTBY,**
- **de charger le Président d'effectuer toute démarche en ce sens et signer les documents afférents**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Bruno BEAUDREY




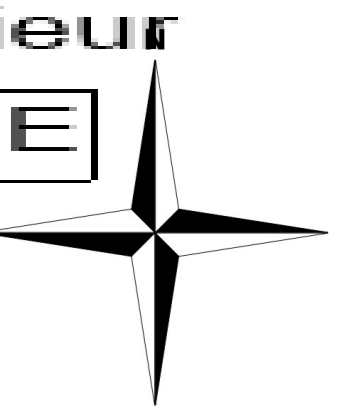
Délibération adoptée avec :

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0





Département du Doubs (25)  
**Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes**

Etude :  
**Mise à jour du zonage d'assainissement de Gondenans-Montby**

Plan :  
**Plan de zonage d'assainissement**

Maître d'ouvrage :  
 Communauté 2 Vallées Vertes de Communes  
 Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes  
 11 Rue de la Fontaine  
 23360 Puy-de-Clermont  
 Tel. : 03 81 97 85 19

Bureau d'études :  
  
 REALITES Environnement  
 165, Allée du Bief - BP430  
 91064 TREYVAUX Cedex  
 Tel. : 04 78 28 46 02

**Légende**

*Ouvrage d'assainissement*

- Poste de refoulement
- Déversoir d'orage

*Réseau d'assainissement*

- Eaux usées (Refoulement)
- Eaux usées (Gravitaire)
- Unitaire

*Projet de zonage d'assainissement*

- Assainissement collectif projeté
- Assainissement non collectif projeté
- Zonage d'assainissement actuellement en vigueur

Echelle : 1/1 500

Fond : Cadastre

Source : Cadastre.gouv.fr

Document : https://www.cadastre.gouv.fr/

Phase	Version	Date	Objet	Réalisation	Vérification
4	1	02/2023	Version initiale	MG	STP
4	2	02/2024	Ajout des remarques de la commune	STP	STP
4	3	02/2024	Ajout des remarques de la commune	STP	STP

0 50 100 150 200 m



République Française  
Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 21 mars 2024**

**2024-03-12**

Régie eau et assainissement : **Demande de subvention sur travaux  
d'assainissement rue de Sainte Marie à DESANDANS**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75  
Nombre de délégués titulaires présents : 46 (dont suppléés : 2)  
Nombre de délégués titulaires absents : 29 (dont représentés : 4)  
  
Votants : 50

Le 21 mars 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 15 mars 2024.

**PRESENTS :**

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Raymond BOBY (*Bournois*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre MAHON (*Cubrial*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

**ABSENTS EXCUSES :**

Georges CONTEJEAN (*Geney*), Michel GONIN (*Viethorey*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Claude HUEBER (*Onans*), Michaël HUGONNOT (*Arcey*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).



**ABSENTS SUPPLEES :**

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Albéric CHOPARD (*Soye*), pouvoir à Cyril SIMONIN, André PARROT (*Désandans*), pouvoir à Catherine LAIGNEAU ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Thierry SALVI (*Rougemont*) pouvoir à Claude COURGEY.

**ABSENTS :**

André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Christophe DUPONT (*Arcey*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Philippe PARPANDET (*Mancenans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Marc-André DODIVERS

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-03-12

Régie eau et assainissement : **Demande de subvention sur travaux d'assainissement rue de Sainte Marie à DESANDANS**

Emmanuel SPADETTO, vice-Président en charge du cycle de l'eau informe l'assemblée que la commune de DESANDANS projette de réaliser des aménagements de voirie sur la Rue de Sainte Marie.

Un schéma Directeur est en cours de réalisation et flèche la réhabilitation de ce tracé.

La CC2VV a missionné le Cabinet d'études Verdi INGENIERIE pour réaliser le projet de réhabilitation du réseau d'eaux usées de ce secteur.

**Plan de financement prévisionnel :**

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Intitulé	Montant € (HT)	Financier	Fonds sollicité	Montant € (HT)
Maîtrise d'œuvre	14 860,00 €	Agence de l'eau	0 %	0 €
Marché de travaux	98 885,10 €	Conseil Départemental	Contrat de territoire – 35 %	50 208,94 €
Essais	5 000,00 €		Autofinancement	93 245,18 €
Annonces légales	800,00 €			
Frais divers et imprévus (20 %)	23 909,02 €			
<b>Montant Total HT du programme (prévisionnel)</b>	<b>143 454,12 €</b>	<b>Montant total</b>		<b>143 454,12 €</b>



**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :**

- **De valider le projet de réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue de Sainte-Marie à Désandans**
- **De valider le plan de financement de l'opération, présenté en séance**
- **D'autoriser le Président à effectuer les demandes de subventions correspondantes et à signer tout document relatif à ce dossier**
- **D'autoriser la publication du dossier de consultation des entreprises**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :  
Voix pour : 50  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

République Française  
Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 21 mars 2024**

**2024-03-13**

Régie eau et assainissement : **Achat de parcelles de terrain pour la construction de la STEP de GENEY**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75  
Nombre de délégués titulaires présents : 46 (dont suppléés : 2)  
Nombre de délégués titulaires absents : 29 (dont représentés : 4)  
  
Votants : 50

Le 21 mars 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 15 mars 2024.

**PRESENTS :**

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Raymond BOBY (*Bournois*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre MAHON (*Cubrial*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

**ABSENTS EXCUSES :**

Georges CONTEJEAN (*Geney*), Michel GONIN (*Viethorey*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Claude HUEBER (*Onans*), Michaël HUGONIOT (*Arcey*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).



#### **ABSENTS SUPPLEES :**

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD.

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

Albéric CHOPARD (*Soye*), pouvoir à Cyril SIMONIN, André PARROT (*Désandans*), pouvoir à Catherine LAIGNEAU ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Thierry SALVI (*Rougemont*) pouvoir à Claude COURGEY.

#### **ABSENTS :**

André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Christophe DUPONT (*Arcey*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Pierre FILET *Montagney-Servigney*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Philippe PARPANDET (*Mancenans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Marc-André DODIVERS

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

**2024-03-13**

**Régie eau et assainissement : Achat de parcelles de terrain pour la construction de la STEP de GENEY**

Emmanuel SPADETTO, vice-Président en charge du cycle de l'eau rappelle à l'assemblée que Le marché de travaux de construction d'une STEP sur la commune de Geney a été attribué au groupement ORPEO-PELLEGRINI par délibération du conseil communautaire en date du 13 avril 2023.

Au titre de ce marché, il est programmé sur le secteur de GENEY, Chemin des Prélots, la création d'une station d'épuration. L'emprise de ce projet est d'environ 33 a92 ca et est assise en tout ou partie sur les parcelles cadastrées A 637, A 956, A 958 et A 960 appartenant à des particuliers.

Dès lors, il convient d'acquérir ces parcelles de terrain, pour un montant total de :

- ✓ Parcelle 960 (635 m2) : 503 €
- ✓ Parcelles 637 et 956 (2 491 m2) : 411 €
- ✓ Parcelle 958 (266 m2) : 89 €

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage) seront à la charge de la CC2VV.



Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'approuver l'acquisition des parcelles cadastrée A 637, A 956, A 958 et A 960 aux conditions décrites en séance,**
- **De prendre en charge les frais d'acquisition de ces parcelles sur le budget annexe « régie assainissement »**
- **De charger la SCP Cartier de la rédaction de l'acte de translation de propriété**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents préalables et consécutifs à cette acquisition**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

